

# Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

LE 28 FÉVRIER 2017

AVIS DE CONVOCATION  
À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE  
DES ACTIONNAIRES QUI  
SE TIENDRA LE 5 MAI 2017

Riche de plus de 65 ans d'expérience, TransCanada est un chef de file du développement responsable et de l'exploitation fiable d'infrastructures énergétiques nord-américaines, dans les secteurs notamment des gazoducs et des pipelines de liquides, de la production d'électricité et des installations de stockage du gaz.

Les actions ordinaires de TransCanada sont négociées à la Bourse de Toronto et à la New York Stock Exchange sous le symbole TRP.

---

|            |                                                                           |
|------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>   | <b>LETTRE AUX ACTIONNAIRES</b>                                            |
| <b>2</b>   | <b>AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2017</b>                    |
| <b>3</b>   | <b>CIRCULAIRE DE SOLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION</b>        |
| <b>4</b>   | Sommaire                                                                  |
| <b>6</b>   | À PROPOS DE L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES                                  |
| <b>6</b>   | Remise des documents d'assemblée                                          |
| <b>6</b>   | Vote                                                                      |
| <b>10</b>  | Ordre du jour de l'assemblée                                              |
| <b>26</b>  | GOUVERNANCE                                                               |
| <b>26</b>  | À propos de nos pratiques en matière de gouvernance                       |
| <b>51</b>  | RÉMUNÉRATION                                                              |
| <b>51</b>  | Gouvernance relative à la rémunération                                    |
| <b>58</b>  | Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs     |
| <b>62</b>  | Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2016  |
| <b>67</b>  | Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires                 |
| <b>70</b>  | Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants    |
| <b>97</b>  | Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2016 |
| <b>110</b> | AUTRES RENSEIGNEMENTS                                                     |
| <b>111</b> | <b>ANNEXES</b>                                                            |

---

Nous vous encourageons à vous inscrire à la transmission électronique du rapport annuel 2017 et de la circulaire de sollicitation de procurations 2018.

**Si vous êtes un actionnaire inscrit**, vous pouvez aller au [www.investorcentre.com](http://www.investorcentre.com) et cliquer sur « Inscrivez-vous à la transmission électronique » au bas de la page. Entrez votre numéro de compte du porteur qui figure sur votre formulaire de procuration ainsi que votre code postal (si vous êtes un résident du Canada) ou votre nom de famille ou le nom de votre société (si vous n'êtes pas un résident du Canada), puis cliquez sur « Inscription ».

**Si vous êtes un actionnaire non inscrit**, vous pouvez aller au [www.investordelivery.com](http://www.investordelivery.com) et utiliser le numéro de contrôle qui figure sur votre formulaire d'instructions de vote ou aller au [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) et, lorsque vous avez fini de voter, cliquez sur « Inscrivez-vous à la transmission électronique » et suivre les instructions.

# Lettre aux actionnaires

Le 28 février 2017

Madame, Monsieur,

TransCanada Corporation est heureuse de vous inviter à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires le 5 mai 2017. L'assemblée aura lieu à 10 h (heure avancée des Rocheuses) au Markin MacPhail Centre, situé dans le Parc Olympique Canada au 88 Canada Olympic Road S.W., à Calgary (Alberta).

La participation à l'assemblée vous permet de rencontrer le conseil d'administration (le « conseil ») et la direction, de mieux connaître notre rendement en 2016 et notre stratégie pour l'avenir et de voter en personne sur les questions à l'ordre du jour. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par procuration et écouter la diffusion en direct sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)).

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe renferme des renseignements importants sur l'assemblée et sur la façon de voter. Veuillez prendre le temps de lire le document et n'oubliez pas de voter. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur TransCanada dans notre rapport annuel 2016 et sur notre site Web.

Le conseil aimerait adresser ses sincères remerciements à M. John Richels, qui quitte le conseil le 5 mai 2017. M. Richels a consacré de nombreuses années de loyaux services à TransCanada et à ses actionnaires. M. Richels a occupé le poste d'administrateur pendant quatre ans, au cours desquels il a fait profiter au comité des ressources humaines et au comité santé, sécurité et environnement de l'éclairage et du point de vue précieux que lui confèrent ses connaissances du secteur et son expérience en gestion.

Le conseil aimerait également souhaiter la bienvenue à M<sup>me</sup> Samarasekera, qui a été élue à l'assemblée annuelle 2016 des actionnaires ordinaires et qui apporte au conseil un riche bagage de connaissances en génie, en gouvernance, en politiques publiques et en leadership.

Le 15 février 2017, TransCanada a annoncé la nomination de M. Stéphan Crétier au conseil d'administration, avec prise d'effet le 17 février 2017. Les compétences en leadership, la vision stratégique et le sens aigu des affaires de M. Crétier constitueront des atouts précieux pour le conseil.

À la fin de 2016, TransCanada a annoncé que M. Siim A. Vanaselja sera le prochain président du conseil s'il est réélu. Je quitterai le poste de président du conseil à la levée de l'assemblée annuelle 2017 des actionnaires ordinaires, et M. Vanaselja me succédera. Je continuerai à siéger au conseil si je suis réélu.

Nous vous remercions de continuer à faire confiance à TransCanada. Russ Girling, notre chef de la direction, et moi-même espérons vous voir à l'assemblée le 5 mai.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Barry Jackson', with a stylized flourish at the end.

S. Barry Jackson

# Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2017

Vous êtes invité à notre assemblée annuelle 2017 des actionnaires ordinaires :

## QUAND

Le vendredi 5 mai 2017 à 10 h,  
heure avancée des Rocheuses (HAR)

## OÙ

Markin MacPhail Centre  
Parc Olympique Canada  
88 Canada Olympic Road S.W.  
Calgary (Alberta)

## VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Si vous êtes un actionnaire inscrit détenant des actions ordinaires de TransCanada le 20 mars 2017, vous avez le droit de recevoir un avis de la présente assemblée, d'y assister et d'y voter.

Veuillez prendre le temps de lire la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe. Elle renferme des renseignements importants sur l'assemblée et explique qui peut voter et comment voter.  
Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston  
Vice-présidente, Droit et secrétaire  
TransCanada Corporation  
Calgary (Alberta)

Le 28 février 2017

## Cinq points à l'ordre du jour

1. Recevoir nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des auditeurs.
2. Élire les administrateurs.
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.
4. Participer au vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants (« vote consultatif sur la rémunération »).
5. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

# Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Nous vous faisons parvenir la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (circulaire) parce que vous êtes un actionnaire inscrit d'actions de TransCanada le 20 mars 2017. Vous avez le droit d'assister à notre assemblée annuelle 2017 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne ou par procuration. Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la webémission en anglais sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée et nous payons tous les frais pour la sollicitation des procurations. Nous commencerons à poster les documents relatifs aux procurations le 28 mars 2017 et fournirons aussi les documents aux courtiers, dépositaires, prête-noms et autres fiduciaires qui les transmettront aux actionnaires. Un employé de TransCanada peut aussi communiquer avec vous pour vous encourager à voter.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à vous envoyer celle-ci. Nous avons aussi envoyé un exemplaire à chaque membre de notre conseil et à nos auditeurs et déposerons des exemplaires auprès des organismes gouvernementaux appropriés.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston  
Vice-présidente, Droit et secrétaire  
TransCanada Corporation  
Calgary (Alberta)

Le 28 février 2017

Dans le présent document,

- ***vous, votre, vos*** et ***actionnaire*** désignent un porteur des actions ordinaires de TransCanada Corporation;
- ***nous, notre*** et ***TransCanada*** désignent TransCanada Corporation;
- ***les actions de TransCanada*** et les ***actions*** désignent les actions ordinaires de TransCanada Corporation, sauf indication contraire.

Notre principal établissement et les bureaux de la direction sont situés au 450 1<sup>st</sup> Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1

## À propos des envois aux actionnaires

En mars 2016, nous avons demandé à tous les actionnaires inscrits et véritables de nous indiquer par écrit s'ils ne souhaitaient pas recevoir nos rapports annuels lorsqu'ils seraient disponibles.

Si vous êtes un actionnaire inscrit qui a répondu ne plus souhaiter recevoir le rapport, ou si vous êtes un actionnaire véritable qui n'a pas répondu, vous ne recevrez pas d'exemplaire. Si vous avez acheté des actions de TransCanada après le 20 mars 2017, il est aussi possible que vous ne receviez pas d'exemplaire de notre rapport annuel 2016.

Notre rapport annuel 2016 est affiché sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Vous pouvez aussi en demander un exemplaire gratuit à notre agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Tél. : 1-800-340-5024 (sans frais en Amérique du Nord)  
1-514-982-7959 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Courriel : [transcanada@computershare.com](mailto:transcanada@computershare.com)

# Sommaire

Les pages qui suivent présentent les éléments clés d'information que vous trouverez dans la présente circulaire. Vous devriez lire la circulaire en entier avant de voter.

## Vote

Vous serez invités à voter sur trois questions au cours de l'assemblée :

| Question                                                                                         | Recommandation du conseil | Pour plus d'information (pages) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| Élection de 12 administrateurs                                                                   | En faveur                 | 12                              |
| Nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs    | En faveur                 | 10                              |
| Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants (vote consultatif sur la rémunération) | En faveur                 | 51 à 56, 67 à 109               |

## Candidats aux postes d'administrateur

| Nom                                              | Poste                                                                                        | Âge | Indépendant | Administrateur depuis | % des votes à l'AGA 2016 | Membre de comités en 2016                                            | Présence aux réunions du conseil en 2016 | Administrateur d'autres sociétés ouvertes (nombre de conseils) |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Kevin E. Benson<br>Calgary (Alberta)             | Administrateur de sociétés                                                                   | 70  | Oui         | 2005                  | 99,55                    | Audit<br>Gouvernance                                                 | 100 %                                    | 0                                                              |
| Derek H. Burney<br>Ottawa (Ontario)              | Conseiller stratégique principal, Norton Rose Fulbright                                      | 77  | Oui         | 2005                  | 97,49                    | Audit<br>Gouvernance (président)                                     | 100 %                                    | 0                                                              |
| Stéphan Crétier<br>Dubai (Émirats arabes unis)   | Président du conseil, président et chef de la direction, Corporation de sécurité Garda World | 53  | Oui         | 2017                  | –                        | Audit<br>Santé, sécurité et environnement                            | –                                        | 0                                                              |
| Russell K. Girling<br>Calgary (Alberta)          | Président et chef de la direction, TransCanada                                               | 54  | Non         | 2010                  | 99,83                    | –                                                                    | 100 %                                    | 1                                                              |
| S. Barry Jackson<br>Calgary (Alberta)            | Administrateur de sociétés                                                                   | 64  | Oui         | 2002                  | 97,70                    | Président du conseil<br>Gouvernance<br>Ressources humaines           | 100 %                                    | 1                                                              |
| John E. Lowe<br>Houston (Texas)                  | Administrateur de sociétés                                                                   | 58  | Oui         | 2015                  | 99,77                    | Audit<br>Santé, sécurité et environnement                            | 100 %                                    | 2                                                              |
| Paula Rosput<br>Reynolds<br>Seattle (Washington) | Présidente et chef de la direction, PreferWest LLC                                           | 60  | Oui         | 2011                  | 99,08                    | Santé, sécurité et environnement<br>Ressources humaines (présidente) | 100 %                                    | 3                                                              |
| Mary Pat Salomone<br>Naples (Floride)            | Administratrice de sociétés                                                                  | 56  | Oui         | 2013                  | 99,75                    | Santé, sécurité et environnement<br>Ressources humaines              | 100 %                                    | 2                                                              |
| Indira Samarasekera<br>Vancouver (C.-B.)         | Conseillère principale, Bennett Jones LP                                                     | 64  | Oui         | 2016                  | 99,64                    | Audit<br>Gouvernance                                                 | 100 %                                    | 2                                                              |
| D. Michael G. Stewart<br>Calgary (Alberta)       | Administrateur de sociétés                                                                   | 65  | Oui         | 2006                  | 99,81                    | Audit<br>Santé, sécurité et environnement (président)                | 100 %                                    | 2                                                              |
| Siim A. Vanaselja<br>Westmount (Québec)          | Administrateur de sociétés                                                                   | 60  | Oui         | 2014                  | 99,62                    | Audit (président)<br>Gouvernance                                     | 100 %                                    | 1                                                              |
| Richard E. Waugh<br>Calgary (Alberta)            | Administrateur de sociétés                                                                   | 69  | Oui         | 2012                  | 99,43                    | Gouvernance<br>Ressources humaines                                   | 100 %                                    | 1                                                              |

## Rémunération

Les programmes de rémunération de TransCanada visent à « rémunérer au rendement » en récompensant les employés, y compris nos hauts dirigeants, pour la production de résultats qui atteignent ou surpassent nos objectifs d'entreprise et soutiennent notre stratégie générale.

Afin d'attirer, d'engager et de fidéliser des employés ayant un rendement élevé, nous examinons nos programmes chaque année pour nous assurer que nous offrons une rémunération concurrentielle. Nos niveaux de rémunération cibles sont déterminés par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence. Un rendement réel au-delà des attentes peut mener à une rémunération supérieure à la médiane du marché.

Nos programmes de rémunération visent à aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées. Le comité des ressources humaines et le conseil accordent une importance particulière à la rémunération variable, particulièrement aux intéressements à long terme, au moment de déterminer la rémunération directe totale de nos hauts dirigeants. Nos régimes d'unités d'actions à l'intention des dirigeants et d'options d'achat d'actions des hauts dirigeants encouragent tous deux la création de valeur à long terme.

Nos meilleures pratiques comprennent :

- la comparaison de la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants avec des groupes de référence composés de sociétés de taille comparable afin d'en évaluer le caractère concurrentiel et l'équité;
- des plafonds sur les paiements de rémunération variable;
- des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et hauts dirigeants;
- une politique de remboursement de la rémunération incitative (« politique de récupération ») et une politique d'interdiction de couverture;
- un vote consultatif annuel sur la rémunération ayant mené à l'approbation de la rémunération par une moyenne de 96 % des voix exprimées lors des trois dernières années.

## Gouvernance

Nous estimons que de solides pratiques en matière de gouvernance améliorent le rendement d'entreprise et profitent à toutes les parties intéressées. Les faits saillants de nos pratiques en matière de gouvernance sont indiqués ci-après.

|                                                                                          |                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Taille du conseil                                                                        | 13                                                                         |
| Pourcentage d'administrateurs indépendants                                               | 92 %                                                                       |
| Pourcentage de femmes siégeant au conseil                                                | 23 %                                                                       |
| Situations d'appartenance commune à des conseils d'administration                        | 0                                                                          |
| Nombre maximal de conseils auxquels les administrateurs indépendants peuvent siéger      | 4 conseils de sociétés ouverte au total                                    |
| Lignes directrices en matière de gouvernance portant sur la diversité au sein du conseil | Oui                                                                        |
| Âge moyen des administrateurs                                                            | 62                                                                         |
| Indépendance de tous les comités                                                         | Oui                                                                        |
| Élections annuelles des administrateurs                                                  | Oui                                                                        |
| Élections de chacun des administrateurs                                                  | Oui                                                                        |
| Politique de vote à la majorité                                                          | Oui                                                                        |
| Consultant en rémunération de la haute direction indépendant                             | Oui                                                                        |
| Politique de récupération                                                                | Oui                                                                        |
| Acquisition à double condition en cas de changement de contrôle                          | Oui                                                                        |
| Séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction              | Oui                                                                        |
| Âge de la retraite des administrateurs                                                   | 70                                                                         |
| Exigences relatives à la propriété d'actions des administrateurs                         | 4x espèces + rétribution en titres de capitaux propres                     |
| Exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants                        | 5x (chef de la direction), 2x (autres membres de la haute direction visés) |
| Séances à huis clos à chaque réunion du conseil et des comités                           | Oui                                                                        |
| Vote annuel sur la rémunération                                                          | Oui                                                                        |
| Code d'éthique des affaires                                                              | Oui                                                                        |
| Évaluations annuelles du conseil, des comités et des administrateurs                     | Oui                                                                        |
| Programme d'orientation et de formation du conseil                                       | Oui                                                                        |

### Notes

- Le conseil compte actuellement 13 administrateurs; toutefois, il y aura 12 administrateurs après l'assemblée annuelle des actionnaires, car M. Richels prend sa retraite.
- Le conseil peut renoncer à l'application de la politique de départ à la retraite des administrateurs dans des circonstances spéciales ou si un administrateur n'a pas siégé pendant sept ans au conseil lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans. Le conseil a renoncé à l'application de la politique de départ à la retraite à l'égard de MM. Benson et Burney, comme il est précisé à la page 43
- Tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs propres exigences par la propriété directe d'actions.

# À propos de l'assemblée des actionnaires

À titre d'actionnaire inscrit, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada à l'assemblée annuelle. L'assemblée traitera de cinq questions à l'ordre du jour sur lesquelles des précisions sont données à partir de la page 10.

La section qui suit explique la façon dont les documents d'assemblée seront remis et le processus de vote.

## Remise des documents d'assemblée

Nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour remettre la circulaire à nos actionnaires inscrits.

Cela signifie que TransCanada affichera la circulaire en ligne pour que ses actionnaires puissent y accéder de façon électronique. Vous recevrez une trousse par la poste avec un avis (l'« Avis ») expliquant comment trouver et examiner la circulaire de façon électronique et comment demander une copie papier sans frais. Vous recevrez également par la poste un formulaire de procuration vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès constituent une façon respectueuse de l'environnement et économique de distribuer la circulaire puisqu'elles réduisent les coûts engagés pour l'impression, le papier et l'envoi postal.

La présente circulaire peut être consultée sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et sur notre site Web ([www.transcanada.com/notice-and-access](http://www.transcanada.com/notice-and-access)).

## Comment demander une copie papier de la circulaire

À compter du 28 mars 2017, les actionnaires inscrits pourront demander une copie papier de la circulaire pendant une période d'un an. La circulaire vous sera envoyée sans frais.

Si vous aimeriez recevoir une copie papier de la circulaire, veuillez suivre les instructions indiquées dans l'Avis.

Les actionnaires inscrits doivent présenter leurs demandes au plus tard à **17 h, heure avancée de l'Est (HAE), le mercredi 19 avril 2017** pour recevoir une copie papier de la circulaire avant l'assemblée annuelle du 5 mai 2017.

Si vous demandez une copie papier de la circulaire, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration. Vous devez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez téléphoner à notre ligne Relations avec les investisseurs au 403-920-7911 ou au 1-800-361-6522.

## Vote

### QUI PEUT VOTER

Les actionnaires inscrits le 20 mars 2017 ont le droit de recevoir un avis de notre assemblée annuelle 2017 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Notre conseil a fixé cette date afin de laisser suffisamment de temps pour que les actionnaires reçoivent et examinent les documents, prennent leurs décisions pour ce qui est du vote et envoient leurs instructions de vote avant l'échéance.

Au 28 février 2017, nous avions 866 979 395 actions en circulation. Chaque action confère le droit à une voix à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Sous réserve de notre politique de vote à la majorité pour les élections des administrateurs (voir la rubrique *Philosophie en matière de gouvernance – Vote à la majorité*), toutes les questions doivent être approuvées à la majorité simple des voix (50 % des voix plus une) exprimées par les actionnaires.

En date du 28 février 2017, les actions privilégiées suivantes étaient en circulation :

| Actions privilégiées de premier rang | Nombre d'actions en circulation |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Série 1                              | 9 498 423                       |
| Série 2                              | 12 501 577                      |
| Série 3                              | 8 533 405                       |
| Série 4                              | 5 466 595                       |
| Série 5                              | 12 714 261                      |
| Série 6                              | 1 285 739                       |
| Série 7                              | 24 000 000                      |
| Série 9                              | 18 000 000                      |
| Série 11                             | 10 000 000                      |
| Série 13                             | 20 000 000                      |
| Série 15                             | 40 000 000                      |

Les porteurs de ces actions n'ont pas le droit de voter à l'assemblée.

## Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez un certificat d'actions à votre nom.

Nous établirons une liste des actionnaires inscrits au 20 mars 2017, indiquant le nom de tous les actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions dont chacun est propriétaire. Notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare), aura une copie de la liste à son bureau de Calgary, si vous désirez la consulter pendant les heures normales d'ouverture. Computershare est située au 530 8<sup>th</sup> Avenue S.W., bureau 600, Calgary (Alberta) T2P 3S8. Tél. : 403-267-6800.

Vous pouvez aussi vérifier la liste à votre arrivée à l'assemblée.

## Actionnaires non inscrits (véritables)

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou véritable si votre courtier en valeurs mobilières, votre institution financière, votre agence de compensation, votre fiduciaire ou votre dépositaire (votre prête-nom) détient les actions pour vous dans un compte de prête-nom.

## Principaux actionnaires

Nos administrateurs et nos hauts dirigeants n'ont connaissance d'aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de nos actions en circulation ou qui exerce une emprise sur de telles actions.

## COMMENT VOTER

Vous avez deux façons de voter :

- par procuration ou
- en assistant à l'assemblée et en votant en personne.

## Vote par procuration

Le vote par procuration signifie que vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter pour vous (votre fondé de pouvoir).

Vous devez retourner votre formulaire de procuration signé pour pouvoir voter par procuration.

Si vous nommez les fondés de pouvoir de TransCanada et précisez vos instructions de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés conformément à celles-ci. Si vous ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, ceux-ci seront exercés :

- **en faveur** des candidats aux postes d'administrateur énumérés sur le formulaire de procuration et dans la présente circulaire;
- **en faveur** de la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada et du fait d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants, telle qu'elle est décrite dans la présente circulaire.

Si vous nommez quelqu'un d'autre comme fondé de pouvoir mais ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, la personne peut exercer vos droits de vote comme elle le juge bon.

Si des modifications sont apportées aux questions à l'ordre du jour ou à toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée (y compris à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement), votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter comme bon lui semble, dans chaque cas dans la mesure permise par la loi, que la modification ou l'autre question soumise à l'assemblée soit de nature courante ou contestée.

Le président de l'assemblée peut accepter ou rejeter à son gré les procurations reçues en retard, et il n'est nullement tenu d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard en particulier. Le président de l'assemblée peut renoncer à l'heure limite de réception des procurations ou la reporter sans préavis.

**Vous pouvez choisir n'importe qui pour être votre fondé de pouvoir – la personne n'a pas à être un actionnaire de TransCanada ni un des représentants de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration. Pour nommer une personne comme fondé de pouvoir, vous devez écrire le nom de cette personne sur votre formulaire de procuration et retourner le formulaire de procuration signé à Computershare.**

**Vous devriez dire à cette personne que vous l'avez nommée comme fondé de pouvoir et qu'elle doit assister à l'assemblée en personne et y voter en votre nom. Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits rattachés à vos actions selon vos instructions. Ces droits de vote ne seront pas exercés si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée pour voter pour vous.**

**Si vous avez retourné votre formulaire de procuration signé et que vous ne nommez personne comme fondé de pouvoir, S. Barry Jackson, président du conseil, Russell K. Girling, président et chef de la direction, ou Christine R. Johnston, vice-présidente, Droit et secrétaire, sera nommé pour vous servir de fondé de pouvoir (les fondés de pouvoir de TransCanada) et exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou s'abstenir de voter à l'assemblée selon vos instructions.**

### **Actionnaires inscrits**

Nous vous envoyons l'Avis directement par la poste, et votre trousse comprend un formulaire de procuration.

Vous pouvez demander une copie papier de la circulaire en suivant les instructions indiquées dans l'Avis qui vous a été posté.

### **Nomination d'un fondé de pouvoir**

Vous pouvez nommer les fondés de pouvoir de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée selon vos instructions. Si vous les nommez mais que vous ne donnez pas vos instructions de vote sur le formulaire, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés **en faveur** de chaque question à l'ordre du jour.

Vous pouvez décider de nommer quelqu'un d'autre pour vous représenter et exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. Inscrivez le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc réservé à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous ne précisez pas comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions, votre fondé de pouvoir peut exercer ceux-ci comme bon lui semble.

Prenez le temps de lire les questions à l'ordre du jour (voir la page 10), puis remplissez le formulaire de procuration qui vous a été envoyé par la poste, signez-le et datez-le, et postez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin. Computershare doit recevoir le formulaire rempli **au plus tard à midi, heure avancée de l'Est (HAE), le mercredi 3 mai 2017**.

S'il n'y a pas d'enveloppe dans votre trousse, utilisez une enveloppe vierge et adressez-la à :

Société de fiducie Computershare du Canada  
Stock Transfer Services  
100 University Avenue, 8<sup>th</sup> Floor,  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Si vous désirez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous devez le faire **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 3 mai 2017**. Reportez-vous aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration.

### **Présence à l'assemblée et vote en personne**

Si vous désirez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas le formulaire de procuration. Inscrivez-vous simplement auprès de Computershare à votre arrivée à l'assemblée.

Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pourrez pas voter de nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit ci-après.

### **Actionnaires non inscrits (véritables)**

Votre courtier, son mandataire ou son prête-nom ne peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada que s'il a reçu de votre part des instructions de vote appropriées. Si vous êtes un actionnaire véritable, votre trousse comprend un formulaire d'instructions de vote. Veuillez remplir le formulaire et suivre les instructions de retour figurant sur le formulaire.

Le formulaire d'instructions de vote est semblable à un formulaire de procuration; cependant, il ne peut qu'indiquer à l'actionnaire inscrit comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous ne pouvez utiliser le formulaire pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions directement.

Votre courtier est tenu par la loi de recevoir vos instructions de vote avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Chaque courtier a ses propres procédures d'expédition et ses propres instructions pour le retour du formulaire d'instructions de vote rempli, aussi assurez-vous de suivre les instructions fournies dans votre trousse.

La plupart des courtiers délèguent la responsabilité de l'obtention d'instructions de leurs clients à Broadridge Investor Communications Corporation (Broadridge). Broadridge envoie par la poste les documents de procuration et le formulaire d'instructions de vote aux actionnaires véritables à nos frais.

Le formulaire d'instructions de vote nommera les mêmes représentants de TransCanada qui sont énumérés à la page 7 pour agir à titre de fondés de pouvoir de TransCanada.

### **Présence à l'assemblée et vote en personne**

Vous pouvez assister à l'assemblée et voter en personne ou vous pouvez nommer quelqu'un d'autre pour assister à l'assemblée et donner vos instructions de vote. Inscrivez votre nom ou le nom de la personne que vous nommez en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote. Remplissez le reste du formulaire, puis postez-le à Broadridge (ou à votre courtier, selon les instructions figurant sur votre formulaire d'instructions de vote) dès que possible. Votre trousse renferme aussi des instructions au cas où vous préféreriez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet. Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pouvez voter de nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit ci-après.

Broadridge compile les résultats de toutes les instructions qu'il reçoit des actionnaires véritables et communique les instructions de vote appropriées à notre agent des transferts.

## MODIFICATION DE VOTRE VOTE

### **Actionnaires inscrits**

Si vous changez d'idée et que vous voulez révoquer votre procuration, vous devez nous en aviser par écrit. Signez une déclaration écrite (ou demandez à votre représentant de signer une déclaration, avec votre autorisation écrite) et envoyez-la à :

Secrétaire  
TransCanada Corporation  
450 1<sup>st</sup> Street S.W.  
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Télec. : 403-920-2467

Nous devons recevoir l'avis **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 3 mai 2017**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Vous pouvez aussi donner l'avis au président de l'assemblée en personne à l'assemblée.

Si vous avez donné vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous pouvez révoquer ou modifier votre vote en envoyant vos nouvelles instructions de nouveau, pourvu qu'elles soient reçues **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 3 mai 2017**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Un vote exercé à une date et à une heure ultérieures remplacera un vote antérieur.

### **Actionnaires non inscrits (véritables)**

Si vous changez d'idée, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre prête-nom.

## COMMENT LES VOTES SONT COMPTÉS

À titre d'agent des transferts, Computershare compte et compile les votes pour notre compte afin de garantir que ceux-ci sont confidentiels. Elle ne nous montre le bulletin de vote ou le formulaire de procuration que dans les cas suivants :

- elle y est tenue par la loi;
- il y a une course aux procurations;
- il y a des commentaires écrits sur le formulaire de procuration.

### **Incapable d'assister à l'assemblée?**

Nous aurons une webémission en direct de notre assemblée en anglais sur notre site Web – allez à [www.transcanada.com](http://www.transcanada.com) pour en savoir davantage.

# Ordre du jour de l'assemblée

Notre assemblée annuelle traitera de cinq questions :

**ÉTATS FINANCIERS** – reportez-vous à notre rapport annuel 2016 (affiché au [www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)). Vous recevrez nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des auditeurs. Ces documents ont été déposés auprès des organismes de réglementation gouvernementaux appropriés et sont inclus dans notre rapport annuel 2016. Nous vous avons envoyé par la poste le rapport annuel, à moins que vous ayez refusé par écrit d'en recevoir une copie lorsque nous vous l'avons demandé en mars 2016 ou que vous ayez omis de répondre que vous souhaitiez en recevoir une. Notre rapport annuel est également affiché en anglais et en français sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) ou vous pouvez en demander un exemplaire à notre secrétaire.

**ADMINISTRATEURS** – reportez-vous à la page 12.

Vous voterez afin d'élire 12 administrateurs au conseil. Les profils des administrateurs à partir de la page 13 donnent des renseignements importants sur chaque candidat à un poste d'administrateur, notamment ses antécédents, son expérience et les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il siège. Tous les candidats à un poste d'administrateur siègent actuellement à notre conseil et nous avons indiqué leur présence en 2016, la valeur des actions ou des unités d'actions différées (UAD) de TransCanada qu'ils détiennent actuellement (leur *investissement à risque*) ainsi que leurs résultats d'élection pour l'assemblée annuelle 2016. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur leur investissement à risque aux pages 64 et 65.

Tous les administrateurs sont élus pour un mandat de un an.

- |                       |                          |                           |
|-----------------------|--------------------------|---------------------------|
| 1. Kevin E. Benson    | 5. S. Barry Jackson      | 9. Indira Samarasekera    |
| 2. Derek H. Burney    | 6. John E. Lowe          | 10. D. Michael G. Stewart |
| 3. Stéphan Crétier    | 7. Paula Rospit Reynolds | 11. Siim A. Vanaselja     |
| 4. Russell K. Girling | 8. Mary Pat Salomone     | 12. Richard E. Waugh      |

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** des candidats à un poste d'administrateur :

**IL EST RÉSOLU d'élire les administrateurs énumérés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 28 février 2017 pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque leur remplaçant est élu ou nommé, selon la première de ces éventualités.**

## AUDITEURS

Vous voterez à l'égard de la nomination des auditeurs. Les auditeurs demeureront en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le conseil recommande que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés (KPMG) soit nommé à titre d'auditeurs. Des représentants de KPMG assisteront à l'assemblée, auront l'occasion de faire une déclaration et répondront aux questions.

KPMG sont nos auditeurs externes depuis 1956 et ont confirmé qu'ils sont **indépendants** par rapport à TransCanada au sens des règles pertinentes et des interprétations connexes prescrites par les organismes professionnels compétents au Canada ainsi que des exigences juridiques applicables.

## À propos du quorum

Nous devons avoir un **quorum** afin que l'assemblée ait lieu.

Le quorum est constitué de deux personnes présentes en personne à l'assemblée qui ont le droit d'y voter et qui représentent au moins 25 % des actions émises et en circulation de TransCanada. Les deux personnes ont le droit de voter en leur propre nom, par procuration ou à titre de représentant dûment autorisé d'un actionnaire.

Le tableau ci-dessous indique les services que KPMG a fournis au cours des deux derniers exercices et les honoraires que nous lui avons versés :

| (en millions de \$)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2016       | 2015       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Honoraires d'audit</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 8,2        | 7,8        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>audit des états financiers consolidés annuels</li> <li>services liés aux dépôts ou aux missions prévus par la loi et réglementaires</li> <li>examen des états financiers consolidés intermédiaires et des renseignements figurant dans divers prospectus et autres documents relatifs aux placements de valeurs mobilières</li> </ul> |            |            |
| <b>Honoraires pour services liés à l'audit</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 0,1        | 0,2        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>services liés à l'audit des états financiers de certains régimes d'avantages postérieurs à la retraite et postérieurs à l'emploi et de certaines fiducies pour la cessation d'exploitation de pipelines de TransCanada</li> </ul>                                                                                                     |            |            |
| <b>Honoraires pour services fiscaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 0,6        | 0,5        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>planification fiscale et questions de conformité fiscale canadiennes et internationales, y compris l'examen de déclarations d'impôt sur le revenu et d'autres documents de nature fiscale à produire</li> </ul>                                                                                                                       |            |            |
| <b>Tous les autres honoraires</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | –          | –          |
| <b>Total des honoraires</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>8,9</b> | <b>8,5</b> |

Note : Les honoraires pour services fiscaux engagés se rapportent principalement à des questions de conformité.

Vous voterez aussi afin d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de la nomination de KPMG à titre d'auditeurs pour un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires :

***IL EST RÉSOLU de nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada pour un mandat prenant fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.***

## **VOTE CONSULTATIF SUR NOTRE APPROCHE À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS**

Vous aurez l'occasion de participer à un vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Selon le conseil, le vote est utile parce qu'il rend les administrateurs responsables envers les actionnaires de leurs décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et qu'il fournit une rétroaction précieuse.

Bien que le vote ne lie pas le conseil, celui-ci tiendra compte des résultats lorsqu'il examinera les politiques, les procédures et les décisions relatives à la rémunération à l'avenir. Nous communiquerons les résultats du vote consultatif dans notre rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée, qui sera affiché sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

Depuis 2010, nous avons tenu des votes consultatifs annuels sur la rémunération à nos assemblées annuelles des actionnaires. Au cours des trois dernières années, ces votes consultatifs ont été approuvés à 94,28 % en 2014, à 97,10 % en 2015 et à 97,47 % en 2016. Les résultats du vote confirment qu'une majorité importante des actionnaires ont accepté notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants :

***IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de TransCanada, que les actionnaires acceptent l'approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 28 février 2017.***

## **AUTRES QUESTIONS**

Nous n'avons reçu aucune proposition d'actionnaire pour l'assemblée. Le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question devant être dûment soumise à l'assemblée.

## LES CANDIDATS À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR

Nos statuts stipulent actuellement que le conseil doit compter un minimum de 8 et un maximum de 15 administrateurs. Le conseil a établi que 12 administrateurs seront élus cette année.

Le conseil estime que cette taille est appropriée d'après l'envergure de notre entreprise, les compétences et l'expérience des candidats à un poste d'administrateur et les quatre comités permanents et pour permettre une prise de décisions efficace. Il estime que tous les candidats à un poste d'administrateur sont tout à fait aptes à siéger au conseil.

M. Crétier, qui a été nommé au conseil d'administration en février 2017, est mis en candidature pour la première fois. M. Crétier apporte au conseil de grandes compétences et une expérience solides en leadership, une excellente vision stratégique et un sens aigu des affaires.

Onze des douze candidats à un poste d'administrateur (92%) sont **indépendants** au sens des lois, des règlements et des politiques sur les valeurs mobilières américains applicables et canadiens et des règles de la Bourse de Toronto (TSX) et de la New York Stock Exchange (NYSE), les deux bourses auxquelles les actions de TransCanada sont inscrites. La seule exception est Russell K. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction.

Les profils présentés aux pages suivantes indiquent les avoirs de chaque administrateur en actions de TransCanada au 23 février 2016 et à la date de la présente circulaire. Les unités d'actions différées (UAD) sont calculées en fonction des jetons de présence et de la rétribution versés en 2016 et des équivalents de dividendes crédités jusqu'au 29 janvier 2016 et au 31 janvier 2017. Les profils indiquent aussi l'année au cours de laquelle il s'est joint au conseil et a siégé de façon continue à titre d'administrateur de TransCanada (ou de TCPL avant 2003 lorsqu'elle est devenue une filiale en propriété exclusive de TransCanada). Tous les candidats à un poste d'administrateur sont résidents canadiens, sauf M. Lowe, M<sup>me</sup> Reynolds et M<sup>me</sup> Salomone, qui sont résidents américains, et M. Crétier, qui est résident des Émirats arabes unis.

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires.

Au 28 février 2017, tous nos administrateurs, sauf trois, satisfont aux exigences. Les administrateurs suivants ont cinq ans à compter de leur date de nomination pour se conformer aux exigences (pour en savoir davantage, voir la page 60).

| Administrateur               | Date de nomination | Date limite pour respecter les exigences relatives à la propriété d'actions |
|------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| M. Crétier                   | 17 février 2017    | 17 février 2022                                                             |
| M <sup>me</sup> Salomone     | 12 février 2013    | 12 février 2018                                                             |
| M <sup>me</sup> Samarasekera | 29 avril 2016      | 29 avril 2021                                                               |

M<sup>me</sup> Salomone satisfaisait aux exigences relatives à la propriété d'actions en date du 31 décembre 2016. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les administrateurs ont commencé à recevoir une rétribution fixe plutôt que des jetons de présence; par conséquent, les exigences relatives à la propriété d'actions sont passées de 720 000 \$ à 940 000 \$.

M. Girling satisfait aux exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction (voir la page 79 pour de plus amples renseignements).

L'investissement à risque reflète la valeur marchande totale des actions et des UAD de TransCanada de l'administrateur en fonction du cours de clôture des actions à la TSX de 61,06 \$ le 28 février 2017. Voir **Investissement à risque** aux pages 64 et 65 pour de plus amples renseignements.

Chaque candidat à un poste d'administrateur a exprimé son consentement à siéger à notre conseil jusqu'à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

S'ils sont élus, ils siégeront aussi au conseil de TransCanada PipeLines Limited (TCPL), notre principale filiale active.

|                                                                                   |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                             |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  | <b>Kevin E. Benson</b>                                          |                                                                                                                                                                                                                             |  |
|                                                                                   | <b>70 ANS, CALGARY (AB) CANADA   ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005</b> |                                                                                                                                                                                                                             |  |
|                                                                                   | <b>Indépendant</b>                                              |                                                                                                                                                                                                                             |  |
|                                                                                   | <b>Compétences et expérience</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptabilité et finance</li> <li>• Gestion/direction</li> <li>• Gouvernance</li> <li>• Exploitation</li> <li>• Gouvernement/réglementation</li> <li>• Gestion du risque</li> </ul> |  |
|                                                                                   | <b>Investissement à risque</b>                                  | 4 970 467 \$                                                                                                                                                                                                                |  |

M. Benson est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Laidlaw International, Inc. de juin 2003 à octobre 2007 et de Laidlaw, Inc. de septembre 2002 à juin 2003. M. Benson a occupé le poste de président et chef de la direction de The Insurance Corporation of British Columbia de décembre 2001 à septembre 2002. Il a également été administrateur de la Calgary Airport Authority de janvier 2010 à décembre 2013.

En février 2015, M. Benson est devenu administrateur de Winter Sport Institute (organisme sans but lucratif). M. Benson est comptable agréé (Afrique du Sud) et a été membre de la South African Society of Chartered Accountants.

| <b>Conseil/comités de TransCanada</b>                         | <b>Présence aux réunions en 2016</b> |             |                                                                  |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                                      | 15/15                                | 100 %       |                                                                  |
| Comité d'audit                                                | 5/5                                  | 100 %       |                                                                  |
| Comité de la gouvernance                                      | 3/3                                  | 100 %       |                                                                  |
| <b>Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle</b> | <b>Votes en faveur</b>               |             | <b>Abstentions</b>                                               |
| 2016                                                          | 375 803 538                          | (99,55 %)   | 1 699 271 (0,45 %)                                               |
| 2015                                                          | 338 385 874                          | (98,34 %)   | 5 726 837 (1,66 %)                                               |
| 2014                                                          | 340 352 665                          | (99,80 %)   | 667 571 (0,20 %)                                                 |
| <b>Autres conseils de sociétés ouvertes</b>                   | <b>Bourses</b>                       |             | <b>Comités du conseil</b>                                        |
| –                                                             | –                                    |             | –                                                                |
| <b>Titres de TransCanada détenus</b>                          | <b>2017</b>                          | <b>2016</b> | <b>Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions</b> |
| Actions                                                       | 13 000                               | 13 000      | oui                                                              |
| UAD                                                           | 68 403                               | 61 866      |                                                                  |



## Derek H. Burney, O.C.

**77 ANS, OTTAWA (ON) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005**

### Indépendant

**Compétences et expérience**

- Énergie/services publics
- Gouvernance
- Gouvernement/réglementation
- Marchés internationaux
- Gestion/direction

**Investissement à risque** 4 621 754 \$

M. Burney est conseiller stratégique principal au sein de Norton Rose Fulbright (cabinet d'avocats). Il est président du conseil consultatif international de GardaWorld (gestion du risque et services de sécurité), poste qu'il occupe depuis avril 2008. Il est aussi devenu membre du conseil consultatif de Paradigm Capital Inc. (courtier en valeurs) en mai 2011 et membre du conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa en novembre 2011.

M. Burney a été président et chef de la direction de CAE Inc. d'octobre 1999 à août 2004. Auparavant, il a occupé les fonctions de président du conseil et de chef de la direction de Bell Canada International Inc. de 1993 à 1999. Il a également été administrateur principal de Shell Canada Limitée d'avril 2001 à mai 2007.

M. Burney a occupé divers postes au sein du Service extérieur canadien, dont celui d'ambassadeur du Canada aux États-Unis de 1989 à 1993. De 1987 à 1989, il a été chef de cabinet du premier ministre et a participé directement à la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En 1992, M. Burney a obtenu le Prix pour services insignes de la fonction publique du Canada et, en 1993, il a été nommé officier de l'Ordre du Canada.

M. Burney est chancelier de la Lakehead University. Il s'est vu décerner des doctorats honorifiques en droit de la Lakehead University, de la Queen's University, de l'Université Wilfrid Laurier, de la Carleton University et de la University of Windsor. Il est également titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé et d'une maîtrise ès arts de la Queen's University.

| Conseil/comités de TransCanada                         | Présence aux réunions en 2016 |                    |                                                           |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                               | 15/15                         | (100 %)            |                                                           |
| Comité d'audit                                         | 5/5                           | (100 %)            |                                                           |
| Comité de la gouvernance (président)                   | 3/3                           | (100 %)            |                                                           |
| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur               |                    | Abstentions                                               |
| 2016                                                   | 375 210 087                   | (99,39 %)          | 2 292 864 (0,61 %)                                        |
| 2015                                                   | 335 490 909                   | (97,49 %)          | 8 621 171 (2,51 %)                                        |
| 2014                                                   | 340 086 044                   | (99,73 %)          | 934 222 (0,27 %)                                          |
| Autres conseils de sociétés ouvertes                   | Bourses                       | Comités du conseil |                                                           |
| –                                                      | –                             | –                  |                                                           |
| Titres de TransCanada détenus                          | 2017                          | 2016               | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions                                                | 12 910                        | 12 318             | oui                                                       |
| UAD                                                    | 62 782                        | 56 230             |                                                           |

M. Burney a été administrateur de Canwest Global Communications Corp. (« Canwest ») d'avril 2005 à octobre 2010 et a été président du conseil de cette société d'août 2006 à octobre 2010. Canwest s'est volontairement prévalu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») et a obtenu une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (division commerciale) afin d'introduire une instance le 6 octobre 2009. Bien qu'aucune interdiction d'opérations n'ait été émise, les actions de Canwest ont été radiées de la cote par la TSX après le dépôt et ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX. Canwest s'est affranchie de la protection de la LACC, et Postmedia Network a acquis ses activités de presse écrite le 13 juillet 2010, tandis que Shaw Communications Inc. a acquis ses activités de presse électronique le 27 octobre 2010. M. Burney a cessé d'être administrateur de Canwest le 27 octobre 2010.

|                                                                                   |                                                                        |                                                                                                                                           |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  | <b>Stéphan Crétier</b>                                                 |                                                                                                                                           |  |
|                                                                                   | <b>53 ANS, DUBAÏ, ÉMIRATS ARABES UNIS   ADMINISTRATEUR DEPUIS 2017</b> |                                                                                                                                           |  |
|                                                                                   | <b>Indépendant</b>                                                     |                                                                                                                                           |  |
|                                                                                   | <b>Compétences et expérience</b>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptabilité et finance</li> <li>• Gouvernance</li> <li>• Gouvernement/réglementation</li> </ul> |  |
| <b>Investissement à risque</b>                                                    |                                                                        | 0 \$                                                                                                                                      |  |

M. Crétier est président du conseil, président et chef de la direction de Corporation de sécurité Garda World (Garda World) (services de sécurité privée). Il est également administrateur de plusieurs filiales directes et indirectes de Garda World.

M. Crétier a auparavant été administrateur d'ORTHOsoft Inc. (anciennement appelée Gestion ORTHOsoft Inc.) (technologie logicielle médicale) d'août 2004 à novembre 2004, administrateur de Corporation Technologies BioEnvelop (fabrication) de 2001 à 2003 et administrateur, président et chef de la direction de Corporation de Capital Rafale (fabrication) de 1999 à 2001.

Il joue un rôle actif à titre de membre du conseil de divers organismes, dont l'Institut économique de Montréal, organisme de recherche libéral de premier plan, et la Ligue Internationale des Sociétés de Surveillance. Il siège également au conseil des fiduciaires du Hirshhorn Museum de la Smithsonian Institution, à Washington D.C.

En 2007, M. Crétier a reçu les honneurs de la Société canadienne du cancer pour sa contribution exceptionnelle à la mission de cet organisme et, en 1998, il a été nommé Jeune entrepreneur de l'année par la Jeune chambre de commerce de Québec.

M. Crétier est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la University of California (Pacific).

| <b>Conseil/comités de TransCanada</b>                         | <b>Présence aux réunions en 2016</b> |                           |                                                                     |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                                      | –                                    | –                         |                                                                     |
| Comité d'audit                                                | –                                    | –                         |                                                                     |
| Comité santé, sécurité et environnement                       | –                                    | –                         |                                                                     |
| <b>Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle</b> | <b>Votes en faveur</b>               | <b>Abstentions</b>        |                                                                     |
| 2016                                                          | –                                    | –                         | –                                                                   |
| 2015                                                          | –                                    | –                         | –                                                                   |
| 2014                                                          | –                                    | –                         | –                                                                   |
| <b>Autres conseils de sociétés ouvertes</b>                   | <b>Bourses</b>                       | <b>Comités du conseil</b> |                                                                     |
| –                                                             | –                                    | –                         | –                                                                   |
| <b>Titres de TransCanada détenus</b>                          | <b>2017</b>                          | <b>2016</b>               | <b>Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions</b>    |
| Actions                                                       | –                                    | –                         | M. Crétier a jusqu'au 17 février 2022 pour respecter les exigences. |
| UAD                                                           | –                                    | –                         |                                                                     |

M. Crétier est devenu membre du conseil d'administration le 17 février 2017.



## Russell K. Girling

**54 ANS, CALGARY (AB) CANADA | CHEF DE LA DIRECTION | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2010**

**Non indépendant (président et chef de la direction de TransCanada)**

**Investissement à risque** 12 718 370 \$

M. Girling est président et chef de la direction de TransCanada et de TCPL depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il a dirigé TransCanada Corporation au cours d'une période de croissance sans précédent, y compris pendant l'expansion de son entreprise de pipelines de liquides et de son portefeuille d'actifs de production d'électricité ainsi que l'acquisition fructueuse de Columbia Pipeline Group, Inc. pour 13 G\$ US en juillet 2016.

Avant de devenir chef de la direction, M. Girling occupait le poste de chef de l'exploitation et était chargé de superviser les entreprises de pipelines et d'énergie, les activités et les stratégies d'expansion des affaires, l'exploitation, les grands projets et les services généraux de TransCanada. M. Girling a également occupé les postes de président, Pipelines, de vice-président directeur, Expansion de l'entreprise, de chef des finances et de vice-président directeur, Énergie.

Avant d'entrer au service de TransCanada en 1994, M. Girling a occupé divers postes en marketing et en gestion au sein de Suncor Inc., de Northridge Petroleum Marketing et de Dome Petroleum.

M. Girling est actuellement administrateur d'Agrium Inc., de l'American Petroleum Institute et du Conseil canadien des affaires. Il est également membre du National Petroleum Council des États-Unis et de la Business Roundtable des États-Unis. M. Girling a auparavant été président du conseil de l'Interstate Natural Gas Association of America, président du conseil du Natural Gas Council et administrateur de l'Association canadienne de pipelines d'énergie. Il a aussi été président du conseil et chef de la direction de TC PipeLines GP, Inc. (le commandité de TC PipeLines, LP), président du conseil de TransCanada Power, L.P. et administrateur de Bruce Power Inc.

M. Girling est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires en finance de la University of Calgary.

| <b>Conseil/comités de TransCanada</b>                         | <b>Présence aux réunions en 2016</b> |             |                                                                  |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                                      | 15/15                                | 100 %       |                                                                  |
| <b>Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle</b> | <b>Votes en faveur</b>               |             | <b>Abstentions</b>                                               |
| 2016                                                          | 376 856 536                          | (99,83 %)   | 646 477 (0,17 %)                                                 |
| 2015                                                          | 338 970 732                          | (98,51 %)   | 5 141 980 (1,49 %)                                               |
| 2014                                                          | 340 122 398                          | (99,74 %)   | 897 869 (0,26 %)                                                 |
| <b>Autres conseils de sociétés ouvertes</b>                   | <b>Bourses</b>                       |             | <b>Comités du conseil</b>                                        |
| Agrium Inc. (agriculture)                                     | TSX, NYSE                            |             | Audit<br>Gouvernance                                             |
| <b>Titres de TransCanada détenus</b>                          | <b>2017</b>                          | <b>2016</b> | <b>Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions</b> |
| Actions                                                       | 208 293                              | 148 582     | oui (pour le chef de la direction)                               |
| UAD                                                           | —                                    | —           |                                                                  |

À titre de président et chef de la direction de TransCanada, M. Girling n'est membre d'aucun comité mais est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.



## S. Barry Jackson

**64 ANS, CALGARY (AB) CANADA | PRÉSIDENT DU CONSEIL | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2002**

### Indépendant

#### Compétences et expérience

- Énergie/services publics
- Santé, sécurité et environnement
- Exploitation
- Ingénierie
- Gestion/direction
- Gouvernance
- Pétrole et gaz/services publics

**Investissement à risque** 11 343 238 \$

M. Jackson est administrateur de sociétés. Il est actuellement président du conseil de TransCanada et administrateur de WestJet Airlines Ltd. (transporteur aérien) et de Laricina Energy Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production).

M. Jackson a auparavant été administrateur de Nexen Inc. (pétrole et gaz, exploration et production) de 2001 à juin 2013 et président du conseil de cette société à compter de 2012, administrateur de Cordero Energy Inc. de 2005 à 2008, président du conseil de Resolute Energy Inc. de 2002 à 2005, président du conseil de Deer Creek Energy Limited de 2001 à 2005 et administrateur d'ENMAX Corporation de 1999 à 2002, de Westcoast Energy Inc. de 2001 à 2002 et de Ressources Gulf Canada Ltée de 2000 à 2001. Il a également été président et chef de la direction de Crestar Energy Inc. de 1993 à 2000 et président du conseil de l'Association canadienne des producteurs pétroliers en 1997. Auparavant, il a occupé divers postes de haute direction au sein du secteur pétrolier et gazier depuis 1974.

M. Jackson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en ingénierie de la University of Calgary.

| Conseil/comités de TransCanada                         | Présence aux réunions en 2016 |                                                                                     |                                                           |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration (président)                   | 15/15                         | 100 %                                                                               |                                                           |
| Comité de la gouvernance                               | 3/3                           | 100 %                                                                               |                                                           |
| Comité des ressources humaines                         | 5/5                           | 100 %                                                                               |                                                           |
| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur               |                                                                                     | Abstentions                                               |
| 2016                                                   | 368 817 294                   | (97,70 %)                                                                           | 8 685 719 (2,30 %)                                        |
| 2015                                                   | 338 454 635                   | (98,36 %)                                                                           | 5 658 076 (1,64 %)                                        |
| 2014                                                   | 339 899 220                   | (99,67 %)                                                                           | 1 121 029 (0,33 %)                                        |
| Autres conseils de sociétés ouvertes                   | Bourses                       | Comités du conseil                                                                  |                                                           |
| WestJet Airlines Ltd.<br>(transporteur aérien)         | TSX                           | Ressources humaines et rémunération<br>Santé, sécurité et environnement (président) |                                                           |
| Titres de TransCanada détenus                          | 2017                          | 2016                                                                                | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions                                                | 39 000                        | 39 000                                                                              | oui                                                       |
| UAD                                                    | 146 772                       | 132 848                                                                             |                                                           |

Laricina Energy (« Laricina »), société fermée, s'est volontairement prévalu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») et a obtenu une ordonnance de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, Centre judiciaire de Calgary, pour la protection contre les créanciers et la suspension de l'instance avec prise d'effet le 26 mars 2015. Le 28 janvier 2016, le tribunal a rendu une ordonnance définitive autorisant Laricina à s'affranchir de la protection en vertu de la LACC et mettant fin à la suspension de l'instance contre Laricina et ses filiales.



## John E. Lowe

**58 ANS, HOUSTON, TX, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2015**

### Indépendant

#### Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Santé, sécurité et environnement
- Pétrole et gaz/services publics
- Énergie/services publics
- Marchés internationaux
- Exploitation
- Gouvernement/réglementation
- Gestion/direction
- Gestion du risque

**Investissement à risque** 1 401 449 \$

M. Lowe est président du conseil d'administration non membre de la direction d'Apache Corporation (pétrole et gaz) depuis le 2 mai 2015 et est administrateur d'Apache depuis juillet 2013. Il siège aussi actuellement au conseil d'administration de Phillips 66 (infrastructures énergétiques) et est le conseiller à la direction principal de Tudor, Pickering, Holt & Co. LLC (investissements en énergie et services de banque d'affaires) depuis septembre 2012.

M. Lowe a auparavant siégé au conseil d'Agrium Inc. (agriculture) de mai 2010 à août 2015, de DCP Midstream LLC (infrastructures énergétiques) et de sa filiale en propriété exclusive DCP Midstream GP, LLC, commandité de DCP Midstream Partners, LP, d'octobre 2008 à avril 2012, ainsi que de Chevron Phillips Chemical Co. LLC (société mondiale de produits pétrochimiques) d'octobre 2008 à janvier 2011. Il a également occupé divers postes de direction et de haute direction auprès de ConocoPhillips (pétrole et gaz, exploration et production) pendant plus de 25 ans, notamment ceux d'adjoint au chef de la direction de ConocoPhillips, de vice-président directeur, Exploration et production et de vice-président directeur, Activités commerciales.

M. Lowe siège au conseil des fiduciaires du Houston Museum of Natural Science, au conseil de la Katy ISD Education Foundation et au comité consultatif de la Kelce School de la Pittsburg State University. Auparavant, il a également été membre du comité consultatif du Texas Children's Hospital West Campus et administrateur de la National Association of Manufacturers.

M. Lowe est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en finance et en comptabilité de la Pittsburg State University située à Pittsburg, au Kansas, et a le titre de Certified Public Accountant (inactif).

| Conseil/comités de TransCanada                         | Présence aux réunions en 2016 |                                                 |                                                           |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                               | 15/15                         | 100 %                                           |                                                           |
| Comité d'audit                                         | 5/5                           | 100 %                                           |                                                           |
| Comité santé, sécurité et environnement                | 4/4                           | 100 %                                           |                                                           |
| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur               |                                                 | Abstentions                                               |
| 2016                                                   | 376 651 391                   | (99,77 %)                                       | 851 418 (0,23 %)                                          |
| 2015                                                   | —                             | —                                               | —                                                         |
| 2014                                                   | —                             | —                                               | —                                                         |
| Autres conseils de sociétés ouvertes                   | Bourses                       | Comités du conseil                              |                                                           |
| Apache Corporation (pétrole et gaz)                    | NYSE                          | Président du conseil non membre de la direction |                                                           |
| Phillips 66 Company (infrastructures énergétiques)     | NYSE                          | Politique publique<br>Audit                     |                                                           |
| Titres de TransCanada détenus                          | 2017                          | 2016                                            | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions                                                | 15 000                        | 15 000                                          | oui                                                       |
| UAD                                                    | 7 952                         | 2 271                                           |                                                           |



## Paula Rosput Reynolds

**60 ANS, SEATTLE, WA, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2011**

### Indépendante

#### Compétences et expérience

- Finance et comptabilité
- Énergie/services publics
- Gouvernance
- Gestion/direction
- Pétrole et gaz/services publics
- Gestion du risque

**Investissement à risque** 1 686 050 \$

M<sup>me</sup> Reynolds est présidente et chef de la direction de PreferWest, LLC (groupe consultatif sur les affaires) depuis octobre 2009. Elle est administratrice de CBRE Group, Inc. (immobilier commercial), de BP p.l.c. (pétrole et gaz), de BAE Systems plc (aérospatiale, défense, sécurité de l'information) et de Siluria Technologies Inc. (gaz naturel).

M<sup>me</sup> Reynolds a auparavant été administratrice de Delta AirLines Inc. d'août 2004 à juin 2015 et d'Anadarko Petroleum Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) d'août 2007 à mai 2014. Elle a aussi été vice-présidente du conseil et chef de la restructuration d'American International Group Inc. (assurance et services financiers) d'octobre 2008 à septembre 2009; elle faisait partie de l'équipe qui a été nommée au cours de la crise financière mondiale. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de Safeco Corporation (assurance) jusqu'à l'acquisition de cette société par Liberty Mutual Group en septembre 2008. Elle a aussi été présidente du conseil, présidente et chef de la direction d'AGL Resources Inc. d'août 2000 à janvier 2006.

M<sup>me</sup> Reynolds a été chef de la direction, présidente et chef de l'exploitation d'Atlanta Gas Light Company (infrastructures énergétiques), filiale en propriété exclusive d'AGL Resources Inc. Auparavant, elle a aussi été présidente et chef de la direction de Duke North America (infrastructures énergétiques), filiale de Duke Energy Corporation, et présidente de PanEnergy Power Services Inc. (infrastructures énergétiques). Auparavant, elle a été vice-présidente principale de Pacific Gas Transmission Company (pipeline de gaz naturel), société devancière de Gas Transmission Northwest LLC, filiale de TransCanada.

M<sup>me</sup> Reynolds siège actuellement au conseil du Fred Hutchinson Cancer Research Center et, jusqu'en juin 2015, elle siégeait au conseil de la station de télévision de service public KCTS-9 à Seattle. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie, avec spécialisation, de Wellesley College.

| Conseil/comités de TransCanada                                     | Présence aux réunions en 2016                                                       |                                         |                                                           |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                                           | 15/15                                                                               | 100 %                                   |                                                           |
| Comité santé, sécurité et environnement                            | 4/4                                                                                 | 100 %                                   |                                                           |
| Comité des ressources humaines (présidente)                        | 5/5                                                                                 | 100 %                                   |                                                           |
| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle             | Votes en faveur                                                                     |                                         | Abstentions                                               |
| 2016                                                               | 374 046 880                                                                         | (99,08 %)                               | 3 456 071 (0,92 %)                                        |
| 2015                                                               | 338 415 097                                                                         | (98,34 %)                               | 5 696 983 (1,66 %)                                        |
| 2014                                                               | 339 076 515                                                                         | (99,43 %)                               | 1 943 752 (0,57 %)                                        |
| Autres conseils de sociétés ouvertes                               | Bourses                                                                             | Comités du conseil                      |                                                           |
| BAE Systems plc (aérospatiale, défense, sécurité de l'information) | London Stock Exchange (LSE)<br>Certificat américain d'actions étrangères (ADR) NYSE | Audit<br>Rémunération (présidente)      |                                                           |
| BP p.l.c. (pétrole et gaz)                                         | LSE<br>ADR NYSE<br>Francfort                                                        | Audit<br>Comité du président du conseil |                                                           |
| CBRE Group, Inc. (immobilier commercial)                           | NYSE                                                                                | —                                       |                                                           |
| Titres de TransCanada détenus                                      | 2017                                                                                | 2016                                    | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions                                                            | 6 000                                                                               | 6 000                                   | oui                                                       |
| UAD                                                                | 21 613                                                                              | 16 651                                  |                                                           |



## Mary Pat Salomone

56 ANS, NAPLES, FL, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2013

### Indépendante

#### Compétences et expérience

- Énergie/services publics
- Santé, sécurité et environnement
- Exploitation
- Ingénierie
- Marchés internationaux
- Gouvernance
- Gestion/direction

Investissement à risque 879 691 \$

M<sup>me</sup> Salomone est administratrice de sociétés. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Herc Rentals (location de matériel) et d'Intertape Polymer Group (fabrication). Elle siège également au conseil des fiduciaires de la Youngstown State University Foundation.

M<sup>me</sup> Salomone a été vice-présidente principale et chef de l'exploitation de The Babcock & Wilcox Company (B&W) (infrastructures énergétiques) de janvier 2010 au 30 juin 2013. Auparavant, elle a été directrice de l'expansion des affaires de 2009 à 2010 et directrice des acquisitions stratégiques de 2008 à 2009 pour Babcock & Wilcox Nuclear Operations Group, Inc. De 1998 à décembre 2007, M<sup>me</sup> Salomone a été membre de la direction de Marine Mechanical Corporation, que B&W a acquise en 2007, notamment à titre de présidente et chef de la direction de 2001 à 2007.

M<sup>me</sup> Salomone a auparavant siégé au conseil d'administration de la United States Enrichment Corporation (matières de base, énergie nucléaire) de décembre 2011 à octobre 2012 et de la Naval Submarine League de 2007 à 2013. Elle a été auparavant membre du Governor's Workforce Policy Advisory Board en Ohio et de l'Ohio Employee Ownership Center, et a siégé au conseil du Manufacturing Advocacy & Growth Network de Cleveland.

M<sup>me</sup> Salomone a un baccalauréat en ingénierie en génie civil de la Youngstown State University et une maîtrise en administration des affaires du Baldwin Wallace College. Elle a terminé le programme de gestion avancée de la Fuqua School of Business de la Duke University en 2011.

| Conseil/comités de TransCanada                         | Présence aux réunions en 2016 |                                                                                   |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                               | 15/15                         | 100 %                                                                             |
| Comité d'audit                                         | 2/2                           | 100 %                                                                             |
| Comité santé, sécurité et environnement                | 4/4                           | 100 %                                                                             |
| Comité des ressources humaines                         | 3/3                           | 100 %                                                                             |
| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur               | Abstentions                                                                       |
| 2016                                                   | 376 547 744 ( 99,75 %)        | 955 268 (0,25 %)                                                                  |
| 2015                                                   | 340 476 224 ( 98,94 %)        | 3 636 487 (1,06 %)                                                                |
| 2014                                                   | 339 022 297 ( 99,41 %)        | 1 997 970 (0,59 %)                                                                |
| Autres conseils de sociétés ouvertes                   | Bourses                       | Comités du conseil                                                                |
| Herc Rentals (location de matériel)                    | NYSE                          | Rémunération<br>Candidatures et gouvernance                                       |
| Intertape Polymer Group (fabrication)                  | TSX                           | Audit<br>Rémunération                                                             |
| Titres de TransCanada détenus                          | 2017                          | 2016                                                                              |
| Actions                                                | 3 000                         | 2 000                                                                             |
| UAD                                                    | 11 407                        | 8 512                                                                             |
|                                                        |                               | <b>Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions</b>                  |
|                                                        |                               | M <sup>me</sup> Salomone a jusqu'au 12 février 2018 pour respecter les exigences. |

M<sup>me</sup> Salomone a été administratrice de Crucible Materials Corp. (Crucible) de mai 2008 au 1<sup>er</sup> mai 2009. Le 6 mai 2009, Crucible et l'un des membres de son groupe ont déposé des requêtes volontaires en vue d'être placés sous la protection du redressement en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware (la Bankruptcy Court). Le 26 août 2010, la Bankruptcy Court a délivré une ordonnance confirmant le deuxième plan de liquidation modifié en vertu du chapitre 11 de Crucible.



## Indira V. Samarasekera

**64 ANS, VANCOUVER (C.-B.) CANADA | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2016**

### Indépendante

#### Compétences et expérience

- Ingénierie
- Gouvernance/gouvernement
- Gouvernement/réglementation
- Gestion/direction

**Investissement à risque** 161 931 \$

M<sup>me</sup> Samarasekera est actuellement conseillère principale chez Bennett Jones LLP (cabinet d'avocats) et siège au conseil de La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia) (banque à charte), de Magna International (fabrication, pièces d'automobiles), de la Fondation Asie-Pacifique, de la Fondation Rideau Hall, de l'Institut Périphère de physique théorique et du comité de sélection du chef de la direction de l'année du Canada. Elle est également membre de la TriLateral Commission, membre fédérale du Comité consultatif indépendant sur les nominations au sénat et fellow de la Société royale du Canada.

M<sup>me</sup> Samarasekera est mondialement reconnue comme une ingénieure en métallurgie de premier plan au Canada en raison de son travail innovateur en génie des procédés de traitement de l'acier et a été la première titulaire de la chaire Dofasco en techniques avancées de traitement de l'acier (Dofasco Chair in Advanced Steel Processing) de la University of British Columbia. De 2005 à 2015, elle a été présidente de la University of Alberta. Auparavant, elle a été élue à la National Academy of Engineering des États-Unis. Elle a également été présidente du conseil du Worldwide Universities Network et a siégé à divers conseils et comités, notamment le comité consultatif du premier ministre sur le renouvellement de la fonction publique, un comité présidentiel itinérant du Massachusetts Institute of Technology et le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation du Canada.

M<sup>me</sup> Samarasekera est titulaire de diplômes honorifiques de la University of Alberta, de la University of British Columbia, de la University of Toronto, de la University of Waterloo, de l'Université de Montréal et de la Western University au Canada ainsi que de la Queen's University à Belfast en Irlande. Elle a été récipiendaire du prix Peter Lougheed pour le leadership décerné par le Forum des politiques publiques du Canada en 2012 et s'est vu décerner l'Ordre du Canada en 2002. En 1980, M<sup>me</sup> Samarasekera a également obtenu un PhD en génie des métaux de la University of British Columbia et, en 1976, alors boursière Fulbright-Hays, elle a obtenu une maîtrise ès sciences de la University of California.

| Conseil/comités de TransCanada                                                      | Présence aux réunions en 2016 |                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------|
| Conseil d'administration                                                            | 7/7                           | 100 %                                     |
| Comité d'audit                                                                      | 3/3                           | 100 %                                     |
| Comité de la gouvernance                                                            | 1/1                           | 100 %                                     |
| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle                              | Votes en faveur               | Abstentions                               |
| 2016                                                                                | 376 140 498 (99,64 %)         | 1 362 311 (0,36 %)                        |
| 2015                                                                                | —                             | —                                         |
| 2014                                                                                | —                             | —                                         |
| Autres conseils de sociétés                                                         | Bourses                       | Comités du conseil                        |
| La Banque de Nouvelle-Écosse (banque à charte)                                      | NYSE, TSX                     | Gouvernance<br>Ressources humaines        |
| Magna International Inc. (fabrication, pièces d'automobiles)                        | NYSE, TSX                     | Gouvernance, rémunération et candidatures |
| Titres de TransCanada détenus                                                       | 2017                          | 2016                                      |
| Actions                                                                             | —                             | —                                         |
| UAD                                                                                 | 2 652                         | —                                         |
| <b>Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions</b>                    |                               |                                           |
| M <sup>me</sup> Samarasekera a jusqu'au 29 avril 2021 pour respecter les exigences. |                               |                                           |

M<sup>me</sup> Samarasekera est devenue membre du conseil d'administration le 29 avril 2016.

|                                                                                  |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  | <b>D. Michael G. Stewart</b>                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
|                                                                                  | <b>65 ANS, CALGARY (AB) CANADA   ADMINISTRATEUR DEPUIS 2006</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
|                                                                                  | <b>Indépendant</b>                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
|                                                                                  | <b>Compétences et expérience</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie/services publics</li> <li>• Santé, sécurité et environnement</li> <li>• Marchés internationaux</li> <li>• Gestion/direction</li> <li>• Pétrole et gaz/services publics</li> <li>• Exploitation</li> <li>• Gestion du risque</li> </ul> |  |
| <b>Investissement à risque</b>                                                   |                                                                 | 2 905 174 \$                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |

M. Stewart est administrateur de sociétés. Il siège au conseil d'administration de Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) et de Canadian Energy Services and Technology Corp. (services relatifs aux champs pétrolifères). Il a été administrateur de Northpoint Resources Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production) de juillet 2013 à février 2015, administrateur de C&C Energia Ltd. (pétrole et gaz) de mai 2010 à décembre 2012, administrateur d'Orleans Energy Ltd. (pétrole et gaz) d'octobre 2008 à décembre 2010, administrateur de Pengrowth Corporation (administrateur de Pengrowth Energy Trust) d'octobre 2006 à décembre 2010, administrateur de Canadian Energy Services Inc. (commandité de Canadian Energy Services L.P.) de janvier 2006 à décembre 2009, président du conseil et fiduciaire d'Esprit Energy Trust d'août 2004 à octobre 2006 et administrateur de Creststreet Power & Income General Partner Limited (commandité de Creststreet Power & Income Fund L.P.) de décembre 2003 à février 2006. M. Stewart a occupé divers postes de haute direction au sein de Westcoast Energy Inc. de septembre 1993 à mars 2002, y compris le poste de vice-président directeur, Expansion des affaires. Il oeuvre dans le secteur canadien de l'énergie depuis plus de 40 ans. Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta (non-praticien).

M. Stewart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (géosciences) avec mention très honorable de la Queen's University.

| <b>Conseil/comités de TransCanada</b>                                    | <b>Présence aux réunions en 2016</b> |                                                                     |                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                                                 | 15/15                                | 100 %                                                               |                                                                  |
| Comité d'audit                                                           | 5/5                                  | 100 %                                                               |                                                                  |
| Comité santé, sécurité et environnement (président)                      | 4/4                                  | 100 %                                                               |                                                                  |
| <b>Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle</b>            | <b>Votes en faveur</b>               |                                                                     | <b>Abstentions</b>                                               |
| 2016                                                                     | 376 770 778                          | ( 99,81 %)                                                          | 732 173 (0,19 %)                                                 |
| 2015                                                                     | 340 638 900                          | ( 98,99 %)                                                          | 3 473 810 (1,01 %)                                               |
| 2014                                                                     | 340 433 367                          | ( 99,83 %)                                                          | 586 881 (0,17 %)                                                 |
| <b>Autres conseils de sociétés ouvertes</b>                              | <b>Bourses</b>                       | <b>Comités du conseil</b>                                           |                                                                  |
| Canadian Energy Services & Technology Corp.                              | TSX                                  | Audit<br>Gouvernance (président)                                    |                                                                  |
| Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) | TSX, NYSE                            | Rémunération (président)<br>Gouvernance et candidatures (président) |                                                                  |
| <b>Titres de TransCanada détenus</b>                                     | <b>2017</b>                          | <b>2016</b>                                                         | <b>Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions</b> |
| Actions                                                                  | 16 651                               | 16 008                                                              | oui                                                              |
| UAD                                                                      | 30 928                               | 27 882                                                              |                                                                  |



## Siim A. Vanaselja

**60 ANS, WESTMOUNT (QC) CANADA | NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2014**

### Indépendant

#### Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Gestion/direction
- Gouvernance
- Gestion du risque
- Marchés internationaux

**Investissement à risque** 1 509 342 \$

M. Vanaselja est administrateur de sociétés. Il siège actuellement aux conseils de Great-West Lifeco Inc. (services financiers) et de Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (sports, gestion immobilière).

M. Vanaselja a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada (télécommunications et médias) de janvier 2001 à juin 2015. Avant d'entrer au service de BCE Inc., il a été associé au sein du cabinet d'experts-comptables KPMG Canada à Toronto.

M. Vanaselja a auparavant été membre du Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada, du Working Council for Chief Financial Officers du Corporate Executive Board et du Council of Chief Financial Officers de Moody's. Pendant la période de la crise financière mondiale de 2008, il a été membre du comité consultatif spécial du ministre des Finances qui se penchait sur la continuité des marchés financiers et du crédit au Canada.

Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de Comptables professionnels agréés de l'Ontario. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Schulich School of Business. Dans le cadre de son engagement communautaire, il a notamment travaillé auprès de l'organisme Big Brothers Big Sisters of Toronto, du Centre hospitalier St. Mary et de la Fondation des maladies du cœur du Québec et a participé à la marche annuelle de Jeunesse, J'écoute.

| Conseil/comités de TransCanada                         | Présence aux réunions en 2016 |            |                                                            |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|------------|------------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                               | 15/15                         | 100 %      |                                                            |
| Comité d'audit (président)                             | 5/5                           | 100 %      |                                                            |
| Comité de la gouvernance                               | 3/3                           | 100 %      |                                                            |
| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur               |            | Abstentions                                                |
| 2016                                                   | 376 082 537                   | ( 99,62 %) | 1 420 476 (0,38 %)                                         |
| 2015                                                   | 339 990 729                   | ( 98,80 %) | 4 121 981 (1,20 %)                                         |
| 2014                                                   | 339 898 687                   | ( 99,67 %) | 1 121 579 (0,33 %)                                         |
| Autres conseils de sociétés ouvertes                   | Bourses                       |            | Comités du conseil                                         |
| Great-West Lifeco Inc. (services financiers)           | TSX                           |            | Audit<br>Gestion du risque<br>Investissements<br>Direction |
| Titres de TransCanada détenus                          | 2017                          | 2016       | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions  |
| Actions                                                | 12 000                        | 12 000     | oui                                                        |
| UAD                                                    | 12 719                        | 7 898      |                                                            |



## Richard (Rick) E. Waugh

**69 ANS, CALGARY (AB) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2012**

### Indépendant

#### Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Gestion/direction
- Gouvernance
- Gestion du risque
- Marchés internationaux

#### Investissement à risque

3 252 239 \$

M. Waugh est administrateur de sociétés. Il agit également à titre de conseiller auprès d'Acasta Enterprises Inc. (gestion d'actifs/ investissement), en plus de siéger au conseil d'administration de plusieurs sociétés et entités sans but lucratif. M. Waugh a été président et chef de la direction de la Banque Scotia (banque à charte) jusqu'en novembre 2013 et a ensuite été président adjoint et administrateur de la Banque Scotia jusqu'en janvier 2014. M. Waugh a également été administrateur de Catalyst Inc. (organisation sans but lucratif) jusqu'en novembre 2013 et président du comité consultatif de Catalyst Canada jusqu'en octobre 2013.

M. Waugh est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en administration des affaires de la York University. Il est Fellow de l'Institut des banquiers canadiens et est titulaire de doctorats honorifiques en droit de la York University, de l'Université du Manitoba et de la Assumption University. Il est devenu officier de l'Ordre du Canada en 2013.

| Conseil/comités de TransCanada                         | Présence aux réunions en 2016 |            |                                                           |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                               | 15/15                         | 100 %      |                                                           |
| Comité de la gouvernance                               | 3/3                           | 100 %      |                                                           |
| Comité des ressources humaines                         | 5/5                           | 100 %      |                                                           |
| Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle | Votes en faveur               |            | Abstentions                                               |
| 2016                                                   | 375 332 926                   | ( 99,43 %) | 2 170 087 (0,57 %)                                        |
| 2015                                                   | 340 511 473                   | ( 98,95 %) | 3 601 053 (1,05 %)                                        |
| 2014                                                   | 340 375 952                   | ( 99,81 %) | 644 327 (0,19 %)                                          |
| Autres conseils de sociétés ouvertes                   | Bourses                       |            | Comités du conseil                                        |
| –                                                      | –                             |            | –                                                         |
| Titres de TransCanada détenus                          | 2017                          | 2016       | Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions |
| Actions                                                | 29 730                        | 29 730     | oui                                                       |
| UAD                                                    | 23 533                        | 18 557     |                                                           |

## CANDIDATS SIÉGEANT ENSEMBLE À D'AUTRES CONSEILS

Le conseil n'interdit pas l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils, mais il se penche sur les possibilités d'appartenance commune lorsqu'elles surgissent afin de déterminer si elles ont une incidence sur la capacité qu'ont ces administrateurs d'exercer un jugement indépendant à titre de membre du conseil de TransCanada.

M. Burney est président du conseil consultatif international de GardaWorld (conseil consultatif de GardaWorld). M. Crétier est président du conseil, président et chef de la direction de Corporation de sécurité Garda World (Garda World) et de plusieurs de ses filiales. Bien que M. Burney et M. Crétier ne siègent pas ensemble au même conseil, Garda World et le conseil consultatif de GardaWorld sont des entités du même groupe. Le conseil a établi que cette situation d'appartenance au même groupe ne nuit pas à la capacité de M. Burney et de M. Crétier d'exercer un jugement indépendant à titre de membres du conseil de TransCanada.

Nous imposons également des limites quant au nombre de conseils auxquels nos administrateurs peuvent siéger. Voir la rubrique **Gouvernance – Appartenance à d'autres conseils**.

## PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs accordent beaucoup d'importance à leur rôle et à leurs responsabilités en siégeant à notre conseil. Le tableau ci-dessous indique la présence des administrateurs aux réunions en 2016, qui a été de 100 % pour toutes les réunions du conseil et des comités. Le conseil a aussi tenu quatre séances sur des questions stratégiques et une réunion de planification stratégique d'une durée de deux jours en 2016.

|                       | Comités du conseil       |     |                  |     |                  |     |                                  |     |                     |     |                  |
|-----------------------|--------------------------|-----|------------------|-----|------------------|-----|----------------------------------|-----|---------------------|-----|------------------|
|                       | Conseil d'administration |     | Audit            |     | Gouvernance      |     | Santé, sécurité et environnement |     | Ressources humaines |     | Présence globale |
|                       | n <sup>bre</sup>         | %   | n <sup>bre</sup> | %   | n <sup>bre</sup> | %   | n <sup>bre</sup>                 | %   | n <sup>bre</sup>    | %   |                  |
| Kevin E. Benson       | 15/15                    | 100 | 5/5              | 100 | 3/3              | 100 | –                                | –   | –                   | –   | 100              |
| Derek H. Burney       | 15/15                    | 100 | 5/5              | 100 | 3/3              | 100 | –                                | –   | –                   | –   | 100              |
| Russell K. Girling    | 15/15                    | 100 | –                | –   | 3/3              | 100 | –                                | –   | 5/5                 | 100 | 100              |
| S. Barry Jackson      | 15/15                    | 100 | –                | –   | 3/3              | 100 | –                                | –   | 5/5                 | 100 | 100              |
| John E. Lowe          | 15/15                    | 100 | 5/5              | 100 | –                | –   | 4/4                              | 100 | –                   | –   | 100              |
| Paula Rosput Reynolds | 15/15                    | 100 | –                | –   | –                | –   | 4/4                              | 100 | 5/5                 | 100 | 100              |
| John Richels          | 15/15                    | 100 | –                | –   | –                | –   | 4/4                              | 100 | 5/5                 | 100 | 100              |
| Mary Pat Salomone     | 15/15                    | 100 | 2/2              | 100 | –                | –   | 4/4                              | 100 | 3/3                 | 100 | 100              |
| Indira Samarasekera   | 7/7                      | 100 | 3/3              | 100 | 1/1              | 100 | –                                | –   | –                   | –   | 100              |
| D. Michael G. Stewart | 15/15                    | 100 | 5/5              | 100 | –                | –   | 4/4                              | 100 | –                   | –   | 100              |
| Siim A. Vanaselja     | 15/15                    | 100 | 5/5              | 100 | 3/3              | 100 | –                                | –   | –                   | –   | 100              |
| Richard E. Waugh      | 15/15                    | 100 | –                | –   | 3/3              | 100 | –                                | –   | 5/5                 | 100 | 100              |

### Notes

- Huit des quinze réunions du conseil n'étaient pas des réunions régulières.
- M. Girling n'est membre d'aucun comité, mais il est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.
- M<sup>me</sup> Salomone a été membre du comité d'audit jusqu'au 29 avril 2016.
- M<sup>me</sup> Salomone est devenue membre du comité des ressources humaines le 29 avril 2016.
- Le 29 avril 2016, M<sup>me</sup> Samarasekera a été nommée administratrice et membre du comité d'audit et du comité de la gouvernance.

# Gouvernance

Nous croyons qu'une solide gouvernance améliore le rendement de l'entreprise et profite à toutes les parties intéressées.

La présente section aborde notre approche de la gouvernance et décrit notre conseil et la façon dont il fonctionne.

## À propos de nos pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil et notre équipe de direction se sont engagés à appliquer les normes les plus élevées de conduite éthique et de gouvernance.

TransCanada est une société ouverte inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE et nous reconnaissons et respectons les règles et les règlements tant du Canada que des États-Unis.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance, ce qui comprend les règles relatives à la gouvernance de la TSX et des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) :

- *Règlement 52-110 sur le comité d'audit;*
- *Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance;*
- *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (Règlement 58-101).

Nous nous conformons également aux normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE et aux règles relatives à la gouvernance de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) qui s'appliquent dans chaque cas aux émetteurs fermés étrangers.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux normes de la NYSE visant les sociétés des États-Unis à tous les égards importants, hormis tel qu'il est résumé sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)). À titre de société non américaine, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à la plupart des normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE. À titre d'émetteur fermé étranger, cependant, nous devons indiquer comment nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines assujetties aux normes de la NYSE.

Nous comparons nos politiques et nos procédures à celles des principales sociétés nord-américaines afin d'évaluer nos normes et nous adoptons les meilleures pratiques, tel qu'il est approprié. Certaines de nos meilleures pratiques s'inspirent des règles de la NYSE et sont conformes aux règles applicables adoptées par la SEC pour satisfaire aux exigences de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (loi Dodd-Frank).

## CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Notre conseil et ses membres sont l'exemple de solides principes de gouvernance :

- un président indépendant, non membre de la direction
- une taille du conseil assurant l'efficacité
- tous les administrateurs, à l'exception de notre chef de la direction, sont indépendants
- des administrateurs bien informés et expérimentés qui s'assurent que nous préconisons un comportement éthique dans l'ensemble de TransCanada
- des administrateurs compétents qui peuvent apporter une contribution significative au conseil et à l'élaboration de notre stratégie, à l'expansion de notre entreprise et à la surveillance de nos processus de gestion des risques

### OÙ TROUVER QUOI

|                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------|----|
| > À propos de nos pratiques en matière de gouvernance .....   | 26 |
| Caractéristiques du conseil .....                             | 26 |
| Philosophie en matière de gouvernance .....                   | 30 |
| Rôle et responsabilités du conseil .....                      | 32 |
| Orientation et formation .....                                | 38 |
| Efficacité du conseil et évaluation des administrateurs ..... | 40 |
| Dialogue .....                                                | 44 |
| Communication avec le conseil .....                           | 44 |
| Propositions d'actionnaires .....                             | 45 |
| Comités du conseil .....                                      | 46 |

- des exigences importantes relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires
- des évaluations annuelles de l'efficacité du conseil, du président, des comités et des administrateurs.

### Taille et composition

Les statuts de TransCanada stipulent que le conseil doit compter entre 8 et 15 administrateurs. Le conseil a déterminé que 12 administrateurs seront élus cette année à l'assemblée annuelle. Le conseil estime cette taille adéquate compte tenu de la portée de notre entreprise, des compétences et de l'expérience des candidats aux postes d'administrateur et des quatre comités permanents et afin de permettre la prise efficace de décisions. Il estime que tous les candidats ont les compétences nécessaires pour être administrateur.

Nous croyons que notre conseil doit être constitué d'administrateurs compétents et bien informés et comprendre des administrateurs ayant une expérience directe des secteurs pétrolier et gazier, des pipelines et de l'énergie.

### Diversité au sein du conseil

Nous nous sommes engagés à maintenir un conseil diversifié en 1999, lorsque nous avons révisé nos lignes directrices relatives à la gouvernance pour y inclure un ensemble de critères de diversité dans le but d'apporter une variété de points de vue au conseil qui ne se limitent pas à la mixité.

Bien que le comité de la gouvernance n'ait pas fixé d'objectif précis quant au nombre de femmes devant siéger à notre conseil d'administration, il estime qu'un conseil diversifié présentant une variété de points de vue améliore le processus décisionnel et favorise un conseil éclairé et efficace. Selon nous, un tel objectif ne constitue pas une méthode appropriée pour accroître la diversité au sein du conseil. Nous croyons qu'il est plus approprié d'employer une méthode fondée sur un processus d'évaluation des administrateurs en fonction d'un ensemble de facteurs de diversité (y compris le genre), surtout dans le contexte commercial dans lequel TransCanada évolue.

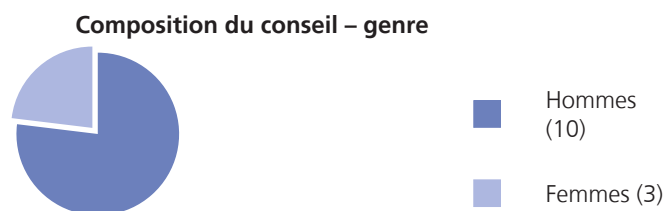
Afin de maintenir un conseil diversifié, le comité mise avant tout sur le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateurs. Chaque année, le comité examine les critères généraux et spécifiques applicables aux candidats aux postes d'administrateurs. Ces lignes directrices définissent les critères dont le comité tient compte lorsqu'il évalue des candidats potentiels aux postes d'administrateurs. Nous n'avons pas adopté de politique écrite relativement à la recherche et à la nomination de femmes administratrices, car nous estimons qu'il est plus approprié d'intégrer nos critères de diversité dans nos lignes directrices relatives à la gouvernance écrites que d'en faire une politique distincte.

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent qu'au moment de sélectionner des candidats au poste d'administrateur, le comité tient compte de la diversité des antécédents, des compétences et des expériences et des caractéristiques personnelles comme l'âge, le genre et le lieu de résidence parmi les administrateurs de même que les qualités clés communes nécessaires à une participation efficace au conseil. Le comité examine régulièrement le nombre de femmes siégeant au conseil lorsqu'il sélectionne des candidats aux postes d'administrateurs, le genre étant l'un des facteurs dont il tient compte parmi un ensemble d'autres caractéristiques.

Le comité tente de maintenir la composition du conseil de façon à offrir la meilleure combinaison de compétences et d'expériences afin de guider notre stratégie et de surveiller l'exploitation continue de notre entreprise. TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs, mais elle a une politique de départ à la retraite qui vise à encourager le renouvellement du conseil, comme il est précisé à la rubrique **Mandat des administrateurs** à la page 43.

Le comité s'assure que la liste de candidats potentiels aux postes d'administrateurs examinée comprend un nombre raisonnable de femmes qualifiées, mais les décisions finales sont prises en fonction de la qualification des candidats et des besoins en matière d'expertise du conseil.

Nous estimons que ce processus est efficace, puisque 23 % du conseil est actuellement composé d'administratrices. Après l'assemblée annuelle, si tous les candidats à un poste d'administrateur sont élus, 25 % des membres du conseil seront des femmes.



## Indépendance

Un conseil indépendant est un principe fondamental de la gouvernance. Nous croyons que la majorité de nos administrateurs doivent être **indépendants** en conformité avec les exigences juridiques et les lignes directrices canadiennes applicables et conformément aux critères d'indépendance des règlements de la SEC et des règles de la NYSE.

Le comité de la gouvernance et le conseil examinent l'indépendance de chacun des membres du conseil et des candidats à un poste d'administrateur par rapport à ces critères une fois par année. Le comité de la gouvernance examine également les relations familiales et les associations avec des sociétés qui ont des liens avec TransCanada lorsqu'ils examinent l'indépendance des administrateurs.

Le conseil a établi que tous les candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, sauf M. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction. À l'exception de M. Girling, aucun des administrateurs n'a de relation importante directe ou indirecte avec TransCanada dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de son jugement.

## Président du conseil indépendant

Le président est nommé par le conseil et n'est pas membre de la direction. Nous avons des postes distincts de président du conseil et de chef de la direction depuis notre constitution en société en 2003 (et au sein de notre société devancière depuis 1994). M. Jackson siège à titre de président du conseil non membre de la direction indépendant depuis le 30 avril 2005.

À la fin de 2016, nous avons annoncé que M. Siim A. Vanaselja sera le prochain président du conseil indépendant non membre de la direction s'il est réélu à l'assemblée annuelle 2017 des actionnaires. M. Vanaselja succédera à M. Jackson, qui quittera le poste de président du conseil à la levée de l'assemblée annuelle 2017 des actionnaires ordinaires. M. Jackson continuera de siéger au conseil s'il est réélu à l'assemblée annuelle 2017 des actionnaires.

## Conseil indépendant

Le conseil et chacun de ses quatre comités permanents peuvent retenir les services de conseillers indépendants pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

## Appartenance à d'autres conseils

Afin que nous n'ayons pas d'interrelation ou d'interdépendance qui entrerait en conflit avec l'indépendance d'un administrateur ou qui nuirait à l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités comme membre du conseil, nous avons adopté la politique suivante :

- les administrateurs externes ne peuvent siéger à plus de quatre conseils de sociétés ouvertes au total;
- le chef de la direction ne peut siéger à plus de deux conseils de sociétés ouvertes au total;
- les membres du comité d'audit ne peuvent siéger à plus de trois comités d'audit au total.

À l'heure actuelle, aucun de nos administrateurs ne siège à plus de quatre conseils de sociétés ouvertes, le chef de la direction siège à deux conseils de sociétés ouvertes (y compris celui de TransCanada), et aucun des membres de notre comité d'audit ne siège à plus de deux comités d'audit au total.

Nous discutons du temps à consacrer ainsi que des fonctions et des responsabilités avec tous les candidats afin qu'ils comprennent bien le rôle des administrateurs ainsi que nos attentes à leur égard. Le comité de la

gouvernance surveille les relations des administrateurs pour s'assurer que leurs associations commerciales ne nuisent pas à leur rôle à titre d'administrateur de TransCanada ou au rendement du conseil dans son ensemble.

Selon le conseil, il est important d'avoir des administrateurs compétents et bien informés. Par conséquent, en raison de la nature spécialisée des activités liées aux infrastructures énergétiques, certains des candidats à un poste d'administrateur sont associés à des sociétés, ou siègent au conseil de sociétés, qui expédient du gaz naturel ou des liquides sur nos réseaux de pipelines. Les services de transport sur la plupart des réseaux de pipelines de TransCanada au Canada et aux États-Unis sont réglementés et nous ne pouvons donc pas refuser, règle générale, des services de transport à un expéditeur solvable. Comme il est décrit à la rubrique **Conflits d'intérêts**, le comité de la gouvernance surveille les relations entre les administrateurs afin de garantir que les associations commerciales ne nuisent pas au rendement du conseil.

Voir les profils des administrateurs à partir de la page 13 pour connaître les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels chaque candidat à un poste d'administrateur siège.

### **Indépendance à l'égard de la direction**

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent que le conseil doit se réunir à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil, en l'absence de la direction. En 2016, les administrateurs indépendants se sont rencontrés séparément avant chaque réunion régulière du conseil et à la fin de chacune de ces réunions.

Notre conseil a adopté la politique de tenir des séances à huis clos à chaque réunion de ses comités, en l'absence de la direction. Les membres de la direction rencontrent les administrateurs indépendants sur demande.

## PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Nous estimons qu'une gouvernance efficace améliore le rendement de l'entreprise et profite à tous les actionnaires et que l'honnêteté et l'intégrité sont vitales pour garantir une bonne gouvernance.

Le conseil a adopté officiellement les lignes directrices relatives à la gouvernance recommandées par le comité de la gouvernance. Ces lignes directrices portent sur la structure et la composition du conseil et de ses comités et clarifient les responsabilités du conseil et de la direction.

### Code d'éthique des affaires

Notre code d'éthique des affaires (le code) intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous dirigeons notre entreprise.

Le code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs ainsi qu'aux travailleurs contractuels de TransCanada et de ses filiales en propriété exclusive et entités exploitées dans les pays où nous exerçons des activités. Tous les employés (y compris les hauts dirigeants) et administrateurs doivent attester leur conformité au code.

Tout comportement inhabituel ou toute violation soupçonnée du code doit être signalé immédiatement. Les employés peuvent faire part d'une préoccupation à leur superviseur, à la conformité, à l'audit interne, à leur coordonnateur de la conformité ou à notre ligne d'aide pour l'éthique. La ligne d'aide permet à tous – employés, entrepreneurs, consultants, autres parties intéressées et public en général – de faire part d'une préoccupation, confidentiellement et anonymement, au sujet d'irrégularités comptables perçues, de violations juridiques ou éthiques ou d'autres manquements soupçonnés au code. Le numéro de téléphone est publié sur notre site Web et sur l'intranet des employés, dans d'autres communications destinées aux employés ainsi que dans notre rapport annuel. Notre politique interdit rigoureusement les représailles contre quiconque fait part, de bonne foi, d'une préoccupation ou dépose une plainte concernant l'éthique.

L'audit interne s'occupe de la plupart des enquêtes, y compris les préoccupations au sujet des administrateurs et de la haute direction. Les professionnels des ressources humaines s'occupent des préoccupations concernant les questions liées aux ressources humaines, par exemple le harcèlement.

Le comité d'audit surveille la conformité au code et signale les violations importantes au conseil. Le comité suit des procédures formelles pour la réception et l'examen des plaintes, l'établissement d'une ligne de conduite et la conservation des renseignements dans les dossiers. Il supervise également le fonctionnement de la ligne d'aide pour l'éthique dans le cadre de ses responsabilités.

Toute dérogation à un aspect du code pour nos hauts dirigeants et nos administrateurs doit être approuvée par le conseil ou le comité approprié. Il n'y a pas eu de dérogation importante au code en 2016.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2016, TransCanada a acquis Columbia Pipeline Group, Inc. (Columbia). Le code d'éthique des affaires et le programme de conformité de Columbia ont été évalués et jugés essentiellement équivalents au code de TransCanada. Les employés de Columbia adopteront le code de TransCanada en 2017.

Le code est affiché sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)).

## **Conflits d'intérêts**

Le code couvre des conflits d'intérêts éventuels.

### ***Siéger à d'autres conseils***

Le conseil étudie si le fait que des administrateurs siègent au conseil d'autres entités ou occupent des fonctions de dirigeants ou d'autres fonctions analogues auprès d'autres entités, y compris des sociétés ouvertes et fermées, des sociétés d'État et d'autres entités appartenant à l'État et des organismes sans but lucratif, crée un conflit éventuel. Le conseil examine ces relations annuellement afin d'établir qu'elles ne nuisent pas à la capacité de l'un ou l'autre de nos administrateurs d'agir dans notre intérêt. Si un administrateur déclare un intérêt important dans un contrat important ou une opération importante qui est considéré au cours d'une réunion, il ne participe pas à la discussion et au vote sur la question.

Notre code exige que les employés obtiennent un consentement avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une entité qui n'est pas membre du groupe. Le chef de la direction et les vice-présidents directeurs (notre équipe de haute direction) doivent obtenir le consentement du comité de la gouvernance. Tous les autres employés doivent obtenir le consentement de la secrétaire ou de son délégué.

### ***Membres du groupe***

Le conseil surveille les relations entre TransCanada et les membres du groupe afin d'éviter des conflits d'intérêts éventuels. Cela comprend notre relation avec TC PipeLines, LP, société en commandite maîtresse inscrite à la cote de la NYSE.

## **Indépendance des auditeurs**

Aux termes des règles du comité d'audit, le comité d'audit examine et approuve nos politiques d'embauche pour les associés, employés et anciens associés et employés de nos auditeurs externes actuels et anciens et surveille le respect de ces politiques afin de garantir que l'indépendance des auditeurs est maintenue. Le comité a également une politique d'approbation préalable des services non liés à l'audit autorisés.

Notre notice annuelle comprend davantage d'informations sur le comité d'audit, notamment les règles du comité. La notice annuelle 2016 est disponible sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

## **Vote à la majorité**

Notre politique relative au vote à la majorité s'applique à l'élection d'un nouveau conseil lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est le même que le nombre de postes d'administrateur à combler. Si, avant une assemblée, un candidat à un poste d'administrateur fait l'objet d'« abstentions » exprimées par procuration qui totalisent plus que 5 % de l'ensemble des voix exprimées par procuration, nous tenons un scrutin secret pour tous les administrateurs. Si un administrateur ne reçoit pas une majorité de voix « en faveur » de son élection lors de la tenue de ce scrutin secret, l'administrateur est tenu de démissionner du conseil. Le conseil acceptera la démission s'il n'y a pas de circonstances exceptionnelles. Nous nous attendons à ce que le conseil annonce sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un communiqué dans les 90 jours suivant l'assemblée annuelle et mentionne les raisons pour lesquelles il refuse la démission, s'il y a lieu.

La présente politique ne s'applique pas dans le cas d'une course aux procurations pour l'élection des administrateurs.

## **Propriété d'actions**

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les niveaux de propriété sont importants et les administrateurs et les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences dans les cinq ans de l'acceptation de leur poste.

Au 28 février 2017, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfaisaient aux exigences relatives à la propriété d'actions, tout comme la plupart de nos administrateurs siégeant au conseil depuis moins de cinq ans. M. Crétier et M<sup>mes</sup> Salomone et Samarasekera ont chacun cinq ans à compter de la date de leur nomination pour respecter les exigences :

| Administrateur               | Date de nomination | Date limite pour respecter les exigences relatives à la propriété d'actions |
|------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| M. Crétier                   | 17 février 2017    | 17 février 2022                                                             |
| M <sup>me</sup> Salomone     | 12 février 2013    | 12 février 2018                                                             |
| M <sup>me</sup> Samarasekera | 29 avril 2016      | 29 avril 2021                                                               |

M<sup>me</sup> Salomone satisfaisait aux exigences relatives à la propriété d'actions en date du 31 décembre 2016. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les administrateurs ont commencé à recevoir une rétribution fixe plutôt que des jetons de présence; par conséquent, les exigences relatives à la propriété d'actions sont passées de 720 000 \$ à 940 000 \$.

Voir *Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires* à la page 60 et *Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires* à la page 79 pour de plus amples renseignements.

## RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil a pour principales responsabilités de favoriser le succès à long terme de TransCanada, de superviser notre entreprise et nos affaires et notre gestion et d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de TransCanada.

Le principal objectif du conseil consiste à promouvoir notre intérêt, à maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires et à améliorer les rendements pour les actionnaires.

Le conseil a des fonctions et des responsabilités clés, il délègue certaines fonctions à ses quatre comités permanents et d'autres à la direction pour la gestion des affaires quotidiennes de l'entreprise.

Il incombe au président de s'assurer que le conseil est dûment organisé, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Le président a notamment pour rôle de coordonner les affaires du conseil, de travailler de concert avec la direction (principalement avec le chef de la direction) et d'assurer des relations efficaces avec les membres du conseil, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public.

## Règles et descriptions de poste

Le conseil et chaque comité ont adopté des règles qui énoncent leurs principales responsabilités.

Les règles sont examinées chaque année afin de s'assurer qu'elles reflètent les faits nouveaux en ce qui concerne la gouvernance et les meilleures pratiques d'affaires, et le conseil approuve les modifications nécessaires.

Les règles du conseil décrivent :

- la composition et la structure du conseil
- les fonctions et les responsabilités de gestion de nos affaires
- les responsabilités de supervision pour :
  - la direction et les ressources humaines
  - la stratégie et la planification
  - les questions générales et financières
  - la gestion des affaires et des risques, notamment le risque lié à la rémunération
  - les politiques et les procédures
  - le rapport sur la conformité à la réglementation et les communications générales
  - les obligations légales générales, notamment sa capacité de recourir à des conseillers indépendants, au besoin.

Le conseil a aussi élaboré des descriptions de poste pour le président du conseil, pour le président de chacun des comités et pour le chef de la direction. Les descriptions de poste du président du conseil et du chef de la direction font partie de leur mandat. La description de poste du président de chaque comité est contenue dans les règles du comité.

Voir l'*annexe A* qui présente une copie des règles du conseil. Les règles du conseil, les règles des comités et les descriptions de poste pour le président du conseil et le chef de la direction sont affichées sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)).

## Planification stratégique

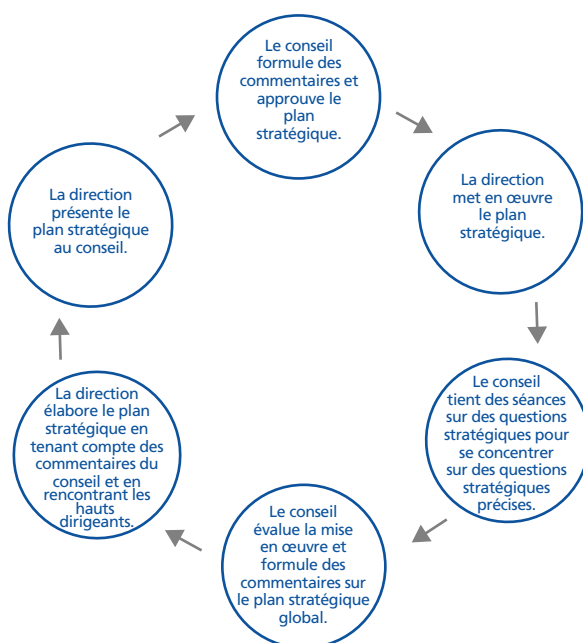
Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui équilibre les risques et les avantages.

Le conseil assure la supervision et l'orientation du processus de planification stratégique afin de garantir que la direction élabore des stratégies commerciales qui appuient notre vision d'être la société d'infrastructure énergétique de premier plan en Amérique du Nord. Nous établissons des objectifs commerciaux annuels afin d'appuyer nos stratégies fondamentales visant l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Ceux-ci sont établis et approuvés par le conseil chaque année. Le comité de la gouvernance surveille les processus utilisés pour l'élaboration et la structuration de notre plan stratégique.

Le conseil surveille les progrès réalisés par la direction dans l'atteinte des objectifs stratégiques et discute d'une vaste gamme de questions reliées à notre stratégie, aux intérêts de l'entreprise et à l'environnement dynamique dans lequel nous exerçons nos activités au cours de chaque réunion régulière. La direction fait aussi rapport régulièrement sur notre rendement opérationnel et financier.

Le conseil tient en général une séance de planification stratégique annuelle officielle d'une durée de deux jours et plusieurs séances sur des questions stratégiques tout au long de l'année. Lors des séances de planification stratégique, la direction et le conseil examinent le plan stratégique de la direction et en discutent, et ce plan est soumis à l'approbation du conseil. Les séances sur des questions stratégiques permettent au conseil d'examiner en détail des questions stratégiques précises. La fréquence des séances sur des questions stratégiques donne au conseil suffisamment de temps pour examiner les questions stratégiques et s'attaquer à celles-ci.

Outre le processus de planification stratégique continu, le conseil et le comité de la gouvernance se penchent sur de nouvelles questions stratégiques tout au long de l'année à mesure qu'elles émergent.



Voir *Présence aux réunions* à la page 25 pour de plus amples renseignements sur les réunions tenues en 2016 et *Orientation et formation* aux pages 38 et 39 pour de plus amples renseignements sur les séances sur des questions stratégiques et de planification auxquelles ont assisté les membres du conseil en 2016.

## Surveillance des risques

### Processus

Le conseil et ses comités sont responsables de la surveillance des risques, notamment de la surveillance des mécanismes et des procédés de gestion pour le repérage, l'évaluation, la priorisation, l'atténuation et le suivi des risques. Nos administrateurs comptant une grande variété d'expériences et d'aptitude en matière de gestion du

risque, le conseil possède toutes les compétences nécessaires pour participer à des discussions constructives sur les risques commerciaux clés avec la direction au cours des réunions du conseil et de comités.

Un risque commercial clé désigne généralement une exposition qui pourrait avoir une incidence importante sur la capacité de TransCanada d'atteindre ou de maintenir ses objectifs d'entreprise ou d'exploitation ou ses objectifs stratégiques.

TransCanada tient un registre des risques d'entreprise détaillé; ce registre relève les principaux risques associés à notre entreprise et sollicite la participation de tous les échelons de l'organisation afin de s'assurer de refléter les nouveaux risques commerciaux clés qui surgissent au fil de la croissance de notre entreprise et de l'évolution de notre environnement. En outre, nos membres de la haute direction sont invités à partager leurs principales préoccupations, qui sont ensuite présentées au conseil. Ce processus tient compte de l'environnement commercial dynamique et en constante évolution dans lequel nous exerçons nos activités et permet à la direction de tenir le conseil informé des risques existants et émergents et de la façon dont ces risques sont gérés ou atténués conformément aux paramètres relatifs aux risques et à la tolérance aux risques de TransCanada.

Tous les risques indiqués dans le registre des risques d'entreprise sont classés selon un diagramme d'attribution des risques qui établit clairement les obligations de rendre compte au conseil, aux comités et aux hauts dirigeants responsables de la surveillance précise de chaque risque.

Nos risques sont classés selon les domaines principaux qui suivent :

- la stratégie de la société
- la stratégie commerciale et son exécution
- les occasions d'affaires
- les activités commerciales
- l'exploitation physique
- le risque général de la société (y compris le risque lié à la rémunération).

Le comité de la gouvernance surveille nos activités de gestion des risques. Le comité passe en revue les principaux risques commerciaux avec la direction à chaque réunion de comité et le diagramme d'attributions des risques avec la direction chaque année afin de s'assurer qu'il y a une surveillance appropriée du conseil et des comités conformément à leurs règles et que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. Il recommande aussi au conseil, avec le comité (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.

En outre, l'ensemble des projets et des occasions recommandés par la direction au conseil à des fins d'approbation comprennent des descriptions spécifiques des risques connexes. La description des risques associée à chaque projet fait partie de la décision du conseil d'approuver ou non les projets ou de donner suite ou non aux occasions.

Notre processus permet au conseil d'être pleinement informé de l'interrelation entre l'environnement commercial et les risques et vise à faciliter et à stimuler la discussion portant sur nos principaux risques commerciaux.

Notre notice annuelle et notre rapport annuel comportent plus d'information sur les risques auxquels est exposée TransCanada. La notice annuelle 2016 et le rapport annuel 2016 peuvent être consultés sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

## Responsabilités des comités

Les divers comités du conseil participent également à la surveillance des risques dans leurs domaines respectifs afin d'assurer l'application d'un processus de gestion des risques rigoureux où chaque risque commercial clé fait l'objet d'une expertise, d'une attention et d'une diligence adéquates. Le tableau suivant présente les domaines de risque qui relèvent de chaque comité et des renseignements sur chaque domaine de risque. Les comités reçoivent régulièrement des comptes rendus de la direction sur leurs domaines de risque et rendent régulièrement compte au conseil de leurs activités de surveillance des risques. Outre ses domaines de risque particuliers, chaque comité se tient au courant de façon générale de la gestion des risques de TransCanada et, au besoin, il inclut d'autres questions dans ses rapports au conseil.

| Comité                           | Domaines de risque                                                                                                 | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Audit                            | Risque financier                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser le rôle de la direction dans le contrôle de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion du risque financier et l'examen du caractère adéquat de notre gestion du risque financier.</li> <li>S'assurer que : <ul style="list-style-type: none"> <li>nos stratégies, nos politiques et nos limites relatives à la gestion du risque financier visent à garantir que nos risques et expositions connexes correspondent à nos objectifs commerciaux et à notre tolérance au risque;</li> <li>les risques sont gérés ultimement en respectant les limites qui sont établies par le conseil, mises en œuvre par les cadres supérieurs et contrôlées par nos groupes de gestion du risque et d'audit interne.</li> </ul> </li> <li>Surveiller les questions de cybersécurité et les risques que celles-ci posent pour TransCanada.</li> </ul> |
| Gouvernance                      | Processus de gestion des risques et attribution des risques par la direction                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner les principaux risques commerciaux de TransCanada avec la direction à chaque réunion du comité. <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller le diagramme d'attribution des risques avec la direction chaque année afin de s'assurer que le conseil et les comités exercent une surveillance appropriée conformément à leurs règles.</li> <li>S'assurer que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques.</li> <li>Recommander au conseil, avec le comité (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.</li> </ul> </li> </ul>                                                                                                                                                                  |
| Santé, sécurité et environnement | Risque opérationnel, sécurité des personnes et des procédés et risques relatifs à la sécurité et à l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôler la conformité à nos politiques d'entreprise sur la santé, la sécurité et l'environnement (la « SSE ») au moyen de rapports réguliers de la direction, conformément au cadre de notre système de gestion de la SSE intégré qui sert à saisir, à organiser et à consigner nos politiques, nos programmes et nos procédures connexes. Voir la page suivante pour de plus amples renseignements.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Ressources humaines              | Risques liés aux ressources humaines et à la rémunération                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller les politiques et les pratiques en matière de rémunération afin de détecter et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de dissuader les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs et veiller à ce que nos politiques en matière de rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. <ul style="list-style-type: none"> <li>Voir la rubrique <b>Gouvernance relative à la rémunération</b> à partir de la page 51 pour de plus amples renseignements sur la façon dont nous gérons nos risques liés à la rémunération.</li> </ul> </li> </ul>                                                                                                                                                |

### **Système de gestion des risques pour la SSE**

Notre système de gestion pour la SSE s'inspire des normes internationales, est conforme aux normes consensuelles sectorielles externes et à des programmes volontaires et respecte les exigences législatives et réglementaires applicables et divers autres systèmes de gestion interne. Il suit un cycle d'amélioration continue divisé en quatre domaines principaux :

- **planification** : évaluation du risque et des règlements, objectifs et cibles et structure et responsabilités
- **mise en œuvre** : élaboration et mise en œuvre de programmes, de plans, de procédures et de pratiques visant la gestion du risque opérationnel
- **rapports** : gestion des documents et des registres, communication et rapports
- **action** : audit permanent et examen du rendement en ce qui concerne la SSE.

Le comité examine le rendement en ce qui concerne la SSE et la gestion du risque opérationnel. Il reçoit des rapports détaillés sur ce qui suit :

- la gouvernance générale en matière de SSE
- les mesures du rendement opérationnel et de l'entretien préventif
- les programmes d'intégrité des actifs
- la préparation aux situations d'urgence, les interventions en cas d'incident et l'évaluation des incidents
- les mesures du rendement de la sécurité des personnes et des procédés
- l'évolution des lois et règlements applicables et la conformité à ces lois et règlements

Le comité reçoit aussi des mises à jour sur des centres d'intérêts particuliers de l'examen de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la construction effectué par la direction ainsi que les résultats et les plans de mesures correctives émanant des services d'audit interne et externes.

En règle générale, le comité ou le président du comité effectue chaque année une visite d'un de nos actifs existants ou de nos projets en développement dans le cadre de sa responsabilité de contrôler et d'examiner nos pratiques en matière de SSE. De plus, le conseil et le comité effectuent une visite de site conjointe chaque année.

### **Planification de la relève**

Le conseil est responsable de la planification de la relève à l'échelon de la haute direction, notamment de l'élaboration du plan de relève du chef de la direction. La planification de la relève pour le poste de chef de la direction est un processus continu qui comprend une analyse du rendement, des compétences et de l'expérience de chaque candidat éventuel, une évaluation des attributs et des caractéristiques personnels que le conseil estime nécessaires pour le rôle et une évaluation des occasions de perfectionnement pour renforcer la relève de la haute direction.

Le chef de la direction prépare un aperçu des rôles des vice-présidents directeurs, en notant les compétences et l'expertise requises pour chaque poste et les points forts du dirigeant actuellement en poste. Il prépare aussi des plans de perfectionnement pour chaque haut dirigeant et les présente au conseil. Le chef de la direction rencontre officiellement chaque haut dirigeant au moins deux fois par an et plus souvent au besoin afin de discuter de sa progression par rapport à son plan de perfectionnement.

Le chef de la direction identifie d'éventuels candidats futurs pour les postes de vice-président directeur et soumet les candidatures au conseil à des fins de discussion des suggestions du comité des ressources humaines. Chaque candidat est évalué en fonction de ses compétences et de son expérience ainsi que des compétences nécessaires à la promotion au niveau de la haute direction. Des occasions de perfectionnement sont aussi identifiées afin que chaque candidat puisse bénéficier d'occasions éducatives, de perfectionnement, de formation et d'expérience de la gestion supplémentaires ou variées. Le conseil passe en revue chaque poste et l'évaluation du rendement ainsi que les compétences des successeurs éventuels au moins une fois par année et prend les décisions qui s'imposent.

## Diversité au sein de la direction

Notre équipe de haute direction est composée de notre président et chef de la direction et de tous nos vice-présidents directeurs. Nos cadres supérieurs comprennent les membres de notre équipe de haute direction ainsi que nos premiers vice-présidents et nos vice-présidents.

En 2013, la direction a établi et le conseil a examiné des objectifs sur trois et cinq ans afin d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de cadres supérieurs.

L'établissement de ces objectifs s'inscrit dans notre engagement à long terme de faire en sorte que TransCanada dispose d'une équipe de cadres supérieurs qualifiée et diversifiée. Selon nous, l'établissement d'un objectif précis pour la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs constitue un moyen efficace pour accroître le nombre de femmes au sein de notre équipe de haute direction à long terme. Si plus de femmes occupent des postes de cadres supérieurs, un plus grand groupe de femmes sont susceptibles de voir leur candidature envisagée pour être promues à des postes de haute direction.

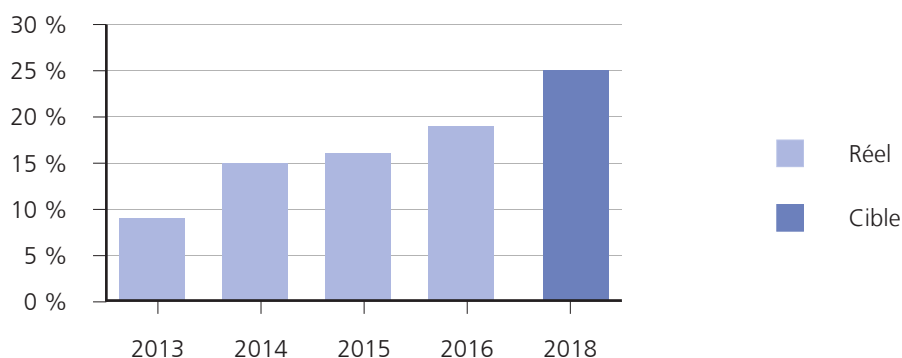
Afin d'atteindre ces objectifs, nous nous sommes efforcés de repérer, d'évaluer et de former des candidats très prometteurs à partir de notre bassin de talents existant et avons procédé à des embauches stratégiques. Chaque candidat très prometteur est parrainé par un membre de l'équipe de haute direction qui travaille avec lui afin de renforcer sa position au sein de l'entreprise et auprès du conseil.

L'équipe de haute direction examine ce bassin de talents régulièrement et approuve toutes les nominations de cadres supérieurs. Le conseil approuve toutes les nominations de membres de la haute direction.

Le comité des ressources humaines et l'équipe de haute direction examinent et évaluent les progrès réalisés par rapport à ces objectifs au moins une fois par année pour s'assurer que nous avons un bassin de femmes qualifiées et que les femmes occupant des postes de cadres supérieurs sont bien soutenues et formées. Le conseil reçoit chaque année des rapports sur les progrès réalisés par rapport à nos objectifs. En outre, le comité des ressources humaines examine chaque année les mesures que prend la société pour offrir des occasions de perfectionnement à des candidats prometteurs et diversifiés occupant des postes de niveau hiérarchique inférieur à celui de membre de la direction.

Nous avons réalisé des progrès considérables vers l'atteinte de nos objectifs au sein de la haute direction. En 2013, nous nous sommes fixé comme objectif de faire passer à 18 % la proportion de femmes au sein de la haute direction d'ici trois ans. Nous avons dépassé cet objectif, car 19 % des postes de haute direction étaient occupés par des femmes à la fin de 2016. Notre objectif est de faire passer cette proportion à 25 % d'ici 2018.

### Femmes occupant des postes de direction



Le conseil encourage l'inclusion de femmes parmi les candidats évalués pour tous les postes de haute direction, mais les décisions finales sont prises en fonction de la qualification des candidats.

Nous n'avons pas d'objectifs précis pour l'équipe de haute direction. En 2016, deux des huit membres (25 %) de notre équipe de haute direction étaient des femmes. En date du 28 février 2017, deux des neuf membres (22 %) de notre équipe de haute direction étaient des femmes.

### Accès à la direction

Le conseil dispose d'un accès complet à la direction mais donne un préavis raisonnable afin d'éviter de perturber les activités et l'exploitation. Le président du conseil et les présidents des comités font également la liaison avec les membres concernés de l'équipe de haute direction au besoin.

Le conseil encourage l'équipe de haute direction à inviter des gestionnaires clés à assister aux réunions du conseil et des comités afin qu'ils puissent partager leur expertise sur des questions spécifiques. Cela permet au conseil de rencontrer des personnes qui ont le potentiel pour assumer plus tard des postes supérieurs, et à ces personnes, d'entrer en contact avec le conseil.

## ORIENTATION ET FORMATION

Les nouveaux administrateurs participent à un programme d'orientation qui comprend des séances sur la stratégie de l'entreprise, nos principales questions commerciales et de l'information historique et financière à propos de TransCanada. Ils ont aussi l'occasion de visiter nos installations et le site de nos projets et de rencontrer l'équipe de haute direction et les autres administrateurs.

Nous adaptons les séances à chaque administrateur en fonction de ses besoins individuels et de ses domaines particuliers d'intérêt. Par ailleurs, les nouveaux administrateurs rencontrent individuellement les membres de l'équipe de haute direction, qui leur présentent un aperçu de nos différents domaines d'activité et d'exploitation et avec lequel ils discutent de leurs principaux domaines d'intérêt. Des séances d'information sont également tenues à l'intention des nouveaux membres des comités.

Les administrateurs reçoivent un manuel de référence qui contient :

- des renseignements au sujet de leurs fonctions et obligations à titre de membre du conseil
- des renseignements au sujet de nos activités et de notre exploitation
- des exemplaires des règles du conseil et des comités
- des exemplaires des documents publics déposés antérieurement
- des documents provenant des réunions récentes du conseil.

Le comité de la gouvernance passe en revue le programme d'orientation et le manuel chaque année afin que ceux-ci continuent de répondre à nos besoins et à ceux des nouveaux administrateurs.

Le comité élabore également le programme de formation continue chaque année en fonction des questions actuelles et émergentes, de nos objectifs d'entreprise et des suggestions des administrateurs. Notre programme de formation de 2016 comprenait trois séances de réflexion approfondie portant sur les principes fondamentaux commerciaux de chacun de nos secteurs d'activité (gazoducs, pipelines de liquides et énergie).

La formation continue aide à renforcer la connaissance et la compréhension qu'ont les administrateurs de l'entreprise, du secteur d'activité, de la gouvernance et d'autres questions. Des membres de la haute direction ainsi que des experts externes font des présentations au conseil et à ses comités de temps à autre sur divers sujets liés à l'entreprise, notamment aux modifications des exigences imposées par la loi, les règlements et le secteur. La formation continue est également offerte de façon informelle, et des articles et publications dignes d'intérêt sont transmis à nos administrateurs.

Nous suggérons des séminaires et des programmes de formation à l'intention de nos administrateurs qui peuvent être pertinents et payons les frais d'inscription et de déplacement, s'il y a lieu. Nous offrons aussi de payer les droits annuels pour l'appartenance à des organisations appropriées qui offrent des possibilités de publication et d'études pertinentes à nos administrateurs.

## Programme de formation des administrateurs de 2016

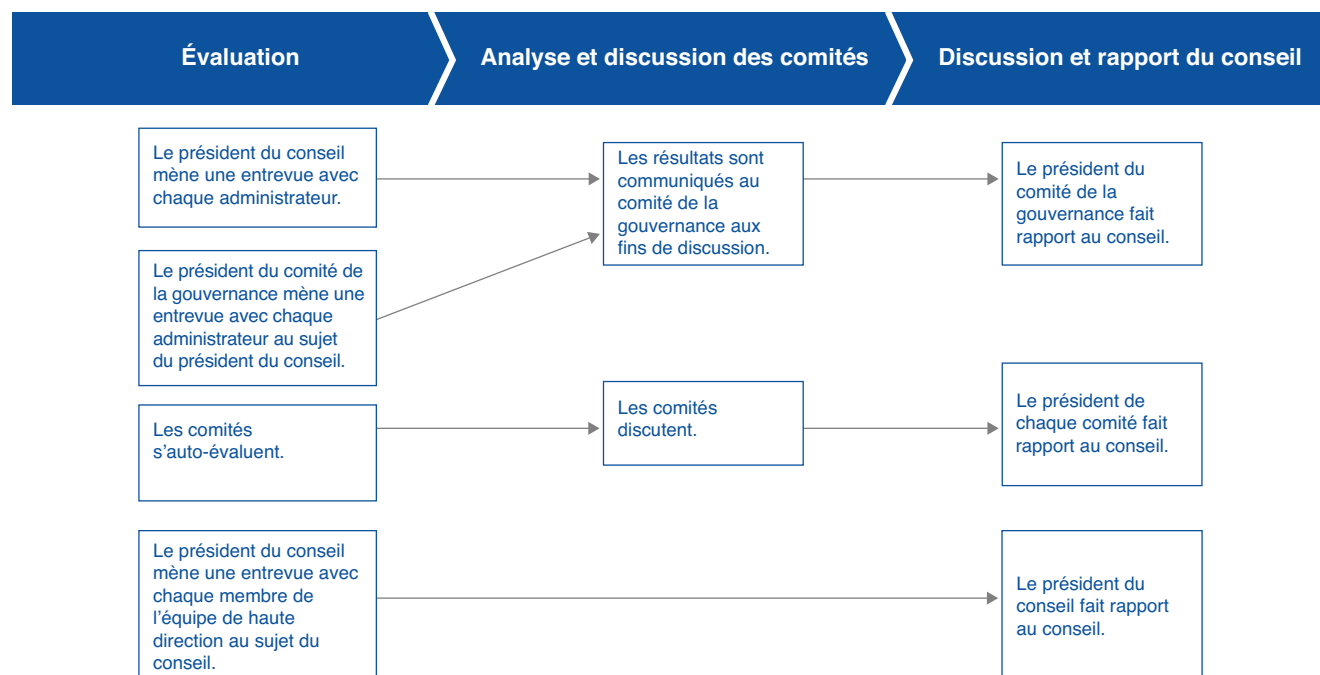
| Date        | Sujet                                                                                                                                                                                                          | Présenté/animé par                                                                                                                                                                 | Présents                 |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 5 mai       | Séance de réflexion – secteur de l'énergie nord-américain                                                                                                                                                      | IHS                                                                                                                                                                                | Tous les administrateurs |
| 13 mai      | Séance de réflexion – marchés du pétrole                                                                                                                                                                       | IHS                                                                                                                                                                                | Tous les administrateurs |
| 2 juin      | Conférence nationale, Calgary                                                                                                                                                                                  | Institut des administrateurs de sociétés                                                                                                                                           | D. Michael G. Stewart    |
| 3 juin      | Séance de réflexion – Secteur du gaz naturel mondial et nord-américain                                                                                                                                         | IHS                                                                                                                                                                                | Tous les administrateurs |
| 13-14 juin  | Séance de planification stratégique – perspectives économiques, point de vue sur l'énergie propre et les énergies renouvelables, gazoducs, principes fondamentaux du marché du pétrole et répartition d'actifs | Membres de l'équipe de haute direction et premier vice-président, Stratégie et expansion de l'entreprise                                                                           | Tous les administrateurs |
| 9-10 août   | Visite de site – bureaux de Columbia et chantiers de construction, Virginie-Occidentale                                                                                                                        | Chef de l'exploitation                                                                                                                                                             | D. Michael G. Stewart    |
| 7 septembre | Séance sur des questions stratégiques – principes fondamentaux du marché mexicain et risque politique                                                                                                          | Credit Suisse et Estrategia Pública Consultores                                                                                                                                    | Tous les administrateurs |
| 8 septembre | Visite de chantier de construction – Tula, dans l'État de Hidalgo, au Mexique                                                                                                                                  | Équipe chargée des projets au Mexique                                                                                                                                              | Tous les administrateurs |
| 2 novembre  | Séance sur des questions stratégiques – examen stratégique des gazoducs et des oléoducs et analyse de l'activité du marché                                                                                     | Vice-président directeur, Pipelines de liquides et premier vice-président, Stratégie et expansion de l'entreprise                                                                  | Tous les administrateurs |
| 6 décembre  | Séance sur des questions stratégiques – environnement des parties intéressées                                                                                                                                  | Premier vice-président, Relations gouvernementales, communication et relations avec les collectivités et vice-président, Environnement, terrains et relations avec les Autochtones | Tous les administrateurs |

## EFFICACITÉ DU CONSEIL ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité de la gouvernance supervise l'évaluation du rendement du conseil, du président du conseil, des comités et de chacun des administrateurs chaque année et communique les résultats au conseil.

Les entrevues comprennent des questions sur l'efficacité, la communication et le rendement personnel et individuel des pairs et sollicitent des commentaires des administrateurs sur les domaines qui pourraient être améliorés. Elles comportent des questions ouvertes, de façon à encourager la discussion et à obtenir des commentaires précis sur des sujets comme le risque, la stratégie et la gouvernance.

Le comité de la gouvernance estime que le processus d'entrevue est la façon la plus efficace pour que les administrateurs donnent une rétroaction qui peut ensuite être examinée par l'ensemble du conseil. Le comité surveille aussi les faits nouveaux en matière de gouvernance du conseil et l'évolution des meilleures pratiques en matière de gouvernance.



En 2016, le processus d'évaluation a indiqué que le président, les administrateurs et tous les comités fonctionnent efficacement et remplissent les mandats énoncés dans les règles du conseil et des comités.

À la fin de 2016, nous avons annoncé que M. Jackson quitterait le poste de président du conseil à la levée de l'assemblée annuelle 2017 des actionnaires et que M. Vanaselja lui succéderait. Par conséquent, l'évaluation du président du conseil pour 2016 a porté principalement sur les « leçons retenues » pendant le mandat de M. Jackson dont M. Vanaselja pourrait bénéficier à titre de nouveau président du conseil.

### Compétences financières

Le conseil a déterminé que tous les membres du comité d'audit possédaient des **compétences financières**, ce qui signifie que chaque membre est capable de lire et de comprendre un jeu d'états financiers généralement comparable au nôtre pour ce qui est de la portée et du niveau de complexité quant aux questions comptables. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur leur formation et leur expérience financière dans les profils des administrateurs à partir de la page 13, dans le rapport du comité d'audit à la page 47 et dans la notice annuelle qui est disponible sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

## Renouvellement du conseil

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences de chaque administrateur et les passe en revue par rapport au calendrier de départ à la retraite de l'administrateur, à son âge et à la composition de chaque comité. L'examen prend aussi en compte les avantages du maintien d'une diversité raisonnable d'antécédents ainsi que le caractère et les qualités comportementales, comme l'intégrité.

Le comité de la gouvernance, bénéficiant des suggestions du président du conseil et du chef de la direction, est responsable de l'identification d'éventuels administrateurs convenables et sonde tout le conseil au sujet de candidats éventuels. Il fait également appel à un spécialiste tiers du recrutement afin de repérer d'éventuels candidats aux postes d'administrateur. Le comité est chargé d'évaluer ces personnes et de proposer les meilleures en vue de leur mise en candidature. Une banque de candidats compétents aux postes d'administrateur est maintenue à jour par le comité.

Le comité recherche une combinaison de compétences et d'expériences requises pour la supervision de notre entreprise et de nos affaires. Le conseil prend en considération des caractéristiques personnelles telles que le genre, l'origine ethnique et le lieu de résidence lorsqu'il examine la diversité. Cependant, la mise en candidature à un poste d'administrateur est fondée sur les antécédents des personnes et sur leur capacité d'apporter une contribution aux réunions du conseil et des comités.

Le comité s'assure que le conseil recherche une expertise dans les domaines clés suivants :

- Comptabilité et finance
- Énergie/services publics
- Ingénierie
- Gouvernance
- Gouvernement/réglementation
- Santé, sécurité et environnement
- Marchés internationaux
- Droit
- Gestion/direction
- Pétrole et gaz/services publics
- Exploitation
- Gestion du risque.

Les personnes qui sont mises en candidature pour la première fois doivent avoir de l'expérience dans des secteurs d'activités semblables aux nôtres ou de l'expérience dans la gestion commerciale générale ou au sein de sociétés dont la taille et l'ampleur sont semblables aux nôtres. Elles doivent aussi manifester la volonté de siéger au conseil, être en mesure de consacrer le temps nécessaire à leurs fonctions et à leurs responsabilités et être âgées de moins de 70 ans.

Le comité recommande d'éventuels candidats en fonction de leurs qualifications et de leur indépendance et de la façon dont ces qualités équilibrent l'ensemble de compétences du conseil actuel, la structure et la composition des comités et le calendrier de départ à la retraite des administrateurs. Cette évaluation aide le conseil à déterminer la meilleure combinaison de compétences et d'expérience pour guider notre exploitation de l'entreprise et notre stratégie à long terme.

## Matrice du conseil

La matrice qui suit indique l'année de départ à la retraite probable des administrateurs non membres de la direction en fonction de leur âge actuel et des compétences, de la formation et de l'expertise de tous nos candidats aux postes d'administrateur ainsi que les comités auxquels ils siègent. Le comité de la gouvernance tient compte de ces facteurs et d'autres facteurs au moment de discuter du renouvellement du conseil.

| Administrateur<br>(date prévue du<br>départ à la retraite) | Formation                                                                 | Comités                                                                    | Principaux domaines d'expertise |                          |            |             |                             |                                  |                        |       |                   |                                 |              |                   |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|------------|-------------|-----------------------------|----------------------------------|------------------------|-------|-------------------|---------------------------------|--------------|-------------------|
|                                                            |                                                                           |                                                                            | Comptabilité/finance            | Énergie/services publics | Ingénierie | Gouvernance | Gouvernement/réglementation | Santé, sécurité et environnement | Marchés internationaux | Droit | Gestion/direction | Pétrole et gaz/services publics | Exploitation | Gestion du risque |
| Kevin E. Benson<br>(2018)                                  | Comptable agréé                                                           | Audit<br>Gouvernance                                                       | X                               |                          |            | X           | X                           |                                  |                        |       | X                 |                                 | X            | X                 |
| Derek H. Burney<br>(2018)                                  | M.A. Science politique<br>B.A. Science politique<br>(avec spécialisation) | Audit<br>Gouvernance<br>(président)                                        |                                 | X                        |            | X           | X                           |                                  | X                      |       | X                 |                                 |              |                   |
| Stéphan Crétier<br>(2033)                                  | MBA                                                                       | Audit<br>Santé, sécurité et<br>environnement                               | X                               |                          |            | X           | X                           |                                  | X                      |       | X                 |                                 | X            | X                 |
| Russell K. Girling                                         | MBA<br>B. Comm                                                            | –                                                                          | X                               | X                        |            | X           | X                           | X                                |                        |       | X                 | X                               | X            | X                 |
| S. Barry Jackson<br>(2023)                                 | B.Sc. Génie                                                               | Président du conseil<br>Gouvernance<br>Ressources humaines                 |                                 | X                        | X          | X           |                             | X                                |                        |       | X                 | X                               | X            |                   |
| John E. Lowe<br>(2029)                                     | Certified Public Accountant                                               | Audit<br>Santé, sécurité et<br>environnement                               | X                               | X                        |            |             | X                           | X                                | X                      |       | X                 | X                               | X            | X                 |
| Paula Rospot Reynolds<br>(2027)                            | B.A. Économie<br>(avec spécialisation)                                    | Santé, sécurité et<br>environnement<br>Ressources humaines<br>(présidente) | X                               | X                        |            | X           |                             |                                  |                        |       | X                 | X                               |              | X                 |
| Mary Pat Salomone<br>(2030)                                | MBA<br>B.A. Génie                                                         | Santé, sécurité et<br>environnement<br>Ressources humaines                 |                                 | X                        | X          | X           |                             | X                                | X                      |       | X                 |                                 | X            |                   |
| Indira Samarasekera<br>(2023)                              | PhD Génie métallurgique<br>M.Sc. Génie mécanique<br>B.Sc. Génie mécanique | Audit<br>Gouvernance                                                       |                                 |                          | X          | X           | X                           |                                  |                        |       | X                 |                                 |              |                   |
| D. Michael G. Stewart<br>(2022)                            | B.Sc. Sciences de la Terre                                                | Audit<br>Santé, sécurité et<br>environnement<br>(président)                |                                 | X                        |            |             |                             | X                                | X                      |       | X                 | X                               | X            | X                 |
| Siim A. Vanaselja<br>(2027)                                | BAA (avec spécialisation)                                                 | Audit (président)<br>Gouvernance                                           | X                               |                          |            | X           |                             |                                  | X                      |       | X                 |                                 |              | X                 |
| Richard E. Waugh<br>(2018)                                 | MBA (avec spécialisation)<br>B. Comm (avec spécialisation)                | Gouvernance<br>Ressources humaines                                         | X                               |                          |            | X           |                             |                                  | X                      |       | X                 |                                 |              | X                 |

## Mandat des administrateurs

Une fois qu'un administrateur atteint l'âge de 70 ans, il ne se représente pas à la prochaine assemblée annuelle. Le conseil peut déroger à cette politique de départ à la retraite dans les cas suivants :

- un administrateur n'a pas siégé au conseil durant sept années consécutives avant l'âge de 70 ans;
- il est dans l'intérêt de la société qu'un administrateur soit maintenu en poste en raison de ses compétences et de son expérience particulières.

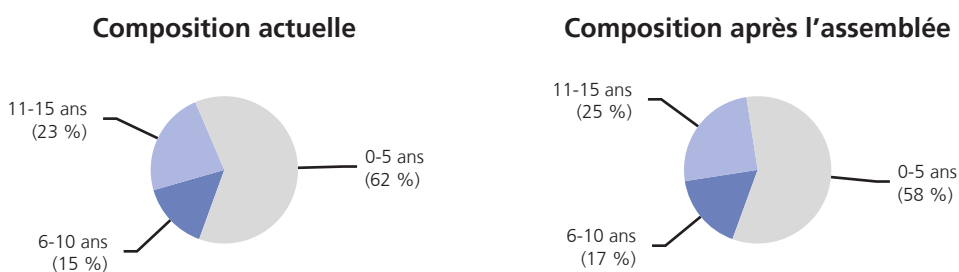
Le comité de la gouvernance examine des facteurs comme l'âge, des changements dans l'occupation principale, des absences répétées aux réunions, un rendement médiocre et d'autres circonstances pertinentes qui peuvent déclencher la démission ou le départ à la retraite d'un administrateur.

TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs. Selon nous, de telles limites ne constituent pas un mécanisme efficace pour promouvoir le renouvellement du conseil. Outre l'évaluation annuelle des administrateurs, qui assure que chaque administrateur, les comités et le conseil fonctionnent efficacement, le comité examine la planification de la relève des administrateurs au moins une fois l'an. Cet examen lui permet de veiller à ce que le conseil soit composé d'une combinaison d'expériences et de compétences appropriée afin de guider notre stratégie à long terme et l'exploitation continue de notre entreprise. Notre politique de départ à la retraite souple favorise un renouvellement efficace du conseil sans limiter la combinaison de compétences et d'expériences de ses membres.

Le conseil a renoncé à l'application de la politique de départ à la retraite à l'égard de MM. Benson et Burney et leur a demandé de se présenter en vue de leur réélection à l'assemblée annuelle 2017. Le conseil et le comité de la gouvernance ont déterminé que la politique de départ à la retraite ne devrait pas être appliquée dans leur cas, puisque MM. Benson et Burney continuent de fournir un apport important au conseil. La vaste expérience des affaires de M. Benson et ses solides compétences en gestion continuent de profiter grandement aux activités et aux affaires de TransCanada. L'expérience de M. Burney et sa profonde compréhension du contexte commercial et politique en évolution demeurent d'une grande utilité, surtout en ce qui a trait au projet de pipeline Keystone XL. Le conseil estime que les compétences, l'expérience et la continuité apportées par la poursuite du mandat de MM. Benson et Burney seront de précieux atouts pour le conseil au cours de l'année à venir.

Bien que M. Jackson quitte le poste de président du conseil, il se présente en vue de sa réélection. Nous estimons que son maintien en fonction au conseil assure une continuité et permet à TransCanada de bénéficier de sa vaste expérience dans l'industrie pétrolière et gazière.

Les graphiques ci-dessous illustrent la composition de notre conseil selon les années de service à la date de la présente circulaire et après l'assemblée annuelle dans l'hypothèse où tous les administrateurs mis en candidature sont élus.



## DIALOGUE

Nous croyons qu'il est important de nouer le dialogue avec nos parties intéressées.

Les membres de notre conseil sont en contact avec des organisations en matière de gouvernance et des groupes de défense des actionnaires afin de discuter des meilleures pratiques émergentes et de commenter la façon dont nous maintenons nos normes élevées en matière de gouvernance.

TransCanada s'entretient régulièrement avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées. Notre équipe de haute direction tient des téléconférences portant sur nos résultats financiers et d'exploitation trimestriels. Les téléconférences sont diffusées sur le Web et sont accessibles aux analystes, aux médias, aux actionnaires et au public. De plus, nos hauts dirigeants et des membres de notre haute direction prononcent, en général, des allocutions au cours de conférences à l'intention des investisseurs et tiennent des rencontres individuelles avec les investisseurs dans le cadre de notre stratégie visant à faire participer les actionnaires. En 2016, nous avons entretenu un dialogue avec des institutions représentant plus de 50 % de nos actions actuellement en circulation.

Une liste des événements et des présentations passés et à venir, ainsi que les diapositives et les diffusions Web, si disponibles, peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : [www.transcanada.com](http://www.transcanada.com).

Notre division des relations avec les investisseurs est ouverte à toute occasion de dialogue avec nos actionnaires et les autres parties intéressées. Vous pouvez communiquer avec notre division des relations avec les investisseurs directement par téléphone, par courriel ou par la poste à l'adresse suivante :

Relations avec les investisseurs  
TransCanada Corporation  
450 1<sup>st</sup> Street S.W.  
Calgary (Alberta)  
T2P 5H1 Canada  
[investor\\_relations@transcanada.com](mailto:investor_relations@transcanada.com)  
1-800-361-6522

## COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

Le dialogue avec les actionnaires nous permet de connaître directement l'opinion des actionnaires et des autres importantes parties intéressées sur n'importe quelle question ou préoccupation.

Les actionnaires, les employés et les autres personnes peuvent communiquer avec le conseil directement en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration  
a/s de la secrétaire  
TransCanada Corporation  
450 1<sup>st</sup> Street S.W.  
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Les membres du conseil, y compris les présidents de comité, seront également disponibles à l'assemblée annuelle pour recevoir les questions des actionnaires.

## PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Selon la loi canadienne, les propositions d'actionnaires ne peuvent être prises en considération pour l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires que si elles sont soumises au plus tard à une date précise.

Notre secrétaire doit recevoir les propositions d'actionnaires **avant 17 h (HAR) le 30 novembre 2017** afin que celles-ci soient prises en considération pour la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour notre assemblée annuelle 2018 des actionnaires ordinaires.

## RÈGLEMENT SUR LES PRÉAVIS

Les actionnaires qui souhaitent proposer un candidat au conseil d'administration à l'assemblée annuelle 2017 des actionnaires ordinaires autrement qu'au moyen d'une proposition d'actionnaire doivent :

- en aviser la secrétaire par écrit;
- fournir les renseignements requis par notre règlement administratif numéro 1, qui peut être consulté sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) ou sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

Pour qu'une personne soit incluse dans notre liste des candidats aux postes d'administrateurs pour l'assemblée annuelle 2017 des actionnaires ordinaires, l'avis de mise en candidature doit parvenir à la secrétaire **avant 17 h (HAR) le 5 avril 2017**.

Le tableau suivant indique les délais de préavis à respecter pour les mises en candidature d'administrateurs aux assemblées annuelles et extraordinaires.

| Type d'assemblée                                                  | Moment de l'annonce                                  | Délai de préavis                                                    |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Assemblée annuelle                                                | Annonce publique plus de 50 jours avant l'assemblée  | Au moins 30 jours avant l'assemblée                                 |
|                                                                   | Annonce publique 50 jours ou moins avant l'assemblée | Au moins 10 jours après la première annonce publique de l'assemblée |
| Assemblée extraordinaire aux fins de l'élection d'administrateurs | Annonce publique plus de 50 jours avant l'assemblée  | Au moins 15 jours avant l'assemblée                                 |
|                                                                   | Annonce publique 50 jours ou moins avant l'assemblée | Au moins 15 jours après la première annonce publique de l'assemblée |

## COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités permanents :

- Comité d'audit
- Comité de la gouvernance
- Comité santé, sécurité et environnement
- Comité des ressources humaines.

Chacun des comités est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le comité de la gouvernance est responsable de l'examen de la composition de chaque comité et de la recommandation de changements une fois que de nouveaux administrateurs sont nommés ou élus au conseil. Chaque comité doit être composé entièrement d'administrateurs indépendants, sauf le comité santé, sécurité et environnement, qui doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants. À l'heure actuelle, tous les membres du comité santé, sécurité et environnement sont indépendants. Chaque comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil n'a pas de comité de direction.

Chaque comité passe en revue ses règles au moins une fois par année et recommande des changements au comité de la gouvernance et au conseil. Vous pouvez trouver les règles des comités sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)).

Les comités d'audit et des ressources humaines tiennent des réunions simultanées, tout comme les comités de la gouvernance et santé, sécurité et environnement, afin que chaque comité ait suffisamment de temps pour se concentrer sur ses responsabilités. Par conséquent, M. Jackson, le président du conseil non membre de la direction indépendant, est un membre votant du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines et n'est pas membre du comité d'audit ou du comité santé, sécurité et environnement.

Les comités seront reconstitués après l'assemblée annuelle.

À toutes les réunions, il y a du temps réservé pour que les membres discutent des activités et des responsabilités du comité en l'absence de la direction.

## Comité d'audit

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Membres</b>          | Siim Vanaselja (président)<br>Kevin E. Benson<br>Derek H. Burney<br>Stéphan Crétier (depuis le 17 février 2017)<br>John Lowe<br>Mary Pat Salomone (jusqu'au 29 avril 2016)<br>Indira Samarasekera (depuis le 29 avril 2016)<br>D. Michael G. Stewart                                                                                                                                                                   |
| <b>Réunions en 2016</b> | 5 réunions régulières (février, avril, juillet, novembre, décembre)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Indépendants</b>     | 7 administrateurs indépendants, totalement indépendants et possédant tous des compétences financières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                         | M. Vanaselja, M. Benson et M. Lowe sont des « experts financiers du comité d'audit » au sens attribué à l'expression « audit committee financial expert » par la SEC aux États-Unis et ont chacun l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE.                                                                                                              |
| <b>Mandat</b>           | Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil dans sa surveillance de l'intégrité de nos états financiers et de notre conformité aux exigences légales et réglementaires.<br><br>Il est aussi responsable de la surveillance et du contrôle du processus comptable et d'information et du processus d'audit interne et externe ainsi que du rendement et de l'indépendance de nos auditeurs internes et externes. |

Le comité d'audit se réunit à huis clos avec le chef des finances au début de chaque réunion et rencontre aussi séparément les auditeurs externes et le vice-président, Conformité et audit interne. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

### Faits saillants de 2016

- **Examen** de nos documents d'information annuels et intermédiaires de 2016, y compris les états financiers consolidés annuels audités et intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle et la circulaire et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Surveillance** de nos risques liés à l'information financière, y compris les questions concernant l'importance relative et l'évaluation des risques.
- **Réception** de la déclaration d'indépendance écrite officielle de l'auditeur externe (qui énonce toutes ses relations avec TransCanada) et de ses commentaires à l'intention de la direction au sujet de nos contrôles et de nos procédés internes.
- **Examen** de la nomination de l'auditeur externe et de ses honoraires estimatifs et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** des plans d'audit des auditeurs internes et externes et approbation préalable des services non liés à l'audit fournis par KPMG se rapportant principalement à la fiscalité et aux régimes d'avantages sociaux.
- **Recommandation** de la capitalisation du régime de retraite agréé et du régime de retraite complémentaire.
- **Examen** des principales conventions et estimations comptables.
- **Réception** de rapports de la direction sur nos plans et nos initiatives en matière de cybersécurité.
- **Surveillance** des exigences, de la structure et des résultats du programme de conformité d'entreprise, y compris les pratiques de corruption à l'étranger et les lois et politiques anticorruption.
- **Surveillance** de l'information financière canadienne et américaine et des faits nouveaux juridiques et réglementaires touchant notre processus de présentation de l'information financière, nos contrôles financiers et notre information à l'égard de celle-ci.
- **Examen et recommandation** de modifications à l'ensemble des politiques de gestion du risque et examen des faits nouveaux et des rapports relatifs aux risques de contrepartie, d'assurance et du marché.
- **Examen et recommandation** de prospectus liés à l'émission de titres.
- **Recommandation** de modifications à la politique de communication d'information au public et au **Code d'éthique des affaires**.
- **Approbation** du choix annuel de conclure des swaps non compensés comme le permet la législation américaine et suivi de la conformité.
- **Réception** de rapports périodiques de la direction sur la gestion des risques, les finances et la liquidité, la trésorerie, les pensions, la conformité, les litiges importants et les contrôles de sécurité des services d'information.
- **Réception** de rapports périodiques du service d'audit interne.
- **Examen** du caractère adéquat des effectifs en comptabilité et en fiscalité.
- **Examen et recommandation** de modifications aux règles du comité d'audit.
- **Examen** des litiges importants.

Notre notice annuelle renferme davantage d'information sur le comité d'audit, notamment les règles du comité, les responsabilités de surveillance, la formation et l'expérience de chaque membre et les politiques et procédures établies pour l'approbation au préalable des services non liés à l'audit autorisés. La notice annuelle 2016 peut être consultée sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

## Comité de la gouvernance

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Membres</b>          | Derek H. Burney (président)<br>Kevin E. Benson<br>S. Barry Jackson<br>Indira Samarasekera (depuis le 29 avril 2016)<br>Siim A. Vanaselja<br>Richard E. Waugh                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Réunions en 2016</b> | 3 réunions régulières (février, avril, novembre)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Indépendants</b>     | 6 administrateurs indépendants, totalement indépendants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Mandat</b>           | <p>Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à maintenir de solides politiques et pratiques en matière de gouvernance au sein de TransCanada, d'examiner l'indépendance et les compétences financières des administrateurs, de gérer la rémunération des administrateurs et le processus d'évaluation du conseil et de surveiller notre processus de planification stratégique ainsi que les activités de gestion du risque.</p> <p>Il surveille la relation entre la direction et le conseil, les niveaux de propriété d'actions des administrateurs, les faits nouveaux en matière de gouvernance et les nouvelles pratiques exemplaires. Il lui incombe aussi de trouver des candidats compétents que le conseil pourrait envisager comme administrateurs éventuels.</p> <p>Il recommande également le calendrier des réunions du conseil et des comités et des visites des lieux et surveille les questions liées au moment de notre assemblée annuelle.</p> |

Le comité de la gouvernance se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

### Faits saillants de 2016

- **Examen** de l'indépendance de chaque administrateur en fonction de nos critères écrits pour orienter le conseil dans son évaluation annuelle de l'indépendance, de la structure et de la composition de chaque comité et des autres postes d'administrateur occupés par les membres du conseil (y compris au sein de sociétés ouvertes et fermées, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif).
- **Surveillance** de notre processus de planification stratégique, y compris les questions stratégiques à examiner et la planification de nos questions stratégiques et des séances de planification.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques, y compris la réception de comptes rendus sur les principaux risques commerciaux et la formulation de recommandations à l'intention du conseil, au besoin.
- **Examen** des principaux risques identifiés avec la direction afin de garantir que le conseil et les comités sont adéquatement encadrés et que nous disposons de programmes de gestion afin d'atténuer les risques.
- **Surveillance** des exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs.
- **Recommandation** d'adopter une structure de rémunération fixe pour les administrateurs et d'augmenter la rétribution des administrateurs. Le comité a également recommandé d'augmenter la rétribution des présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines.
- **Examen** de nos lignes directrices relatives à la gouvernance et des règles de nos comités et recommandation de modifications appropriées au conseil aux fins d'approbation. Ces modifications comprennent la limitation du nombre total de conseils auxquels peut siéger un administrateur pour fixer ce nombre à quatre et à deux dans le cas du chef de la direction.
- **Examen** de comptes rendus sur le vote consultatif sur la rémunération et des tendances en matière de vote.
- **Supervision** de l'évaluation annuelle du conseil, des comités et du président.
- **Surveillance** de mises à jour de la réglementation en valeurs mobilières (réglementation et mises à jour juridiques touchant nos politiques, nos procédures et nos pratiques en matière d'information) et de questions concernant les marchés financiers. Le comité continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique et les nouvelles pratiques exemplaires au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale.
- **Supervision** de la politique en matière de retraite du conseil, du renouvellement du conseil et de la sélection de nouveaux candidats à des postes d'administrateurs.
- **Supervision** de la sélection du nouveau président du conseil. Le processus a été dirigé par le président du comité de la gouvernance.
- **Examen** de nos politiques, activités et dépenses de lobbying.
- **Examen** des évaluations externes des pratiques de gouvernance et formulation de recommandations sur les modifications à apporter aux pratiques du gouvernance à l'intention du conseil, au besoin.

## Comité santé, sécurité et environnement

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Membres</b>          | D. Michael G. Stewart (président)<br>Stéphan Crétier (depuis le 17 février 2017)<br>John Lowe<br>Paula Rosput Reynolds<br>John Richels (prendra sa retraite le 5 mai 2017)<br>Mary Pat Salomone<br>Paule Gauthier (a pris sa retraite le 29 avril 2016)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Réunions en 2016</b> | 4 réunions régulières (février, avril, juin et novembre)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Indépendants</b>     | 6 administrateurs indépendants, totalement indépendants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Mandat</b>           | <p>Le comité santé, sécurité et environnement est chargé de surveiller les questions concernant la santé, la sécurité et l'environnement (les « questions de SSE »).</p> <p>Le comité examine et surveille ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le rendement et les activités de TransCanada en ce qui a trait aux questions de SSE, notamment le respect des lois, des règlements et des ordonnances applicables et projetés; la conformité aux normes et aux pratiques exemplaires de l'industrie; la santé et la sécurité du personnel; la sécurité des procédés; la fiabilité des actifs, la gestion du risque opérationnel et les plans et les programmes relatifs à l'intégrité des actifs; et les plans et les programmes d'intervention en cas d'urgence;</li> <li>• les systèmes, les programmes et les politiques relatifs aux questions de SSE et la question de savoir s'ils sont élaborés adéquatement et mis en oeuvre efficacement;</li> <li>• les mesures et les initiatives prises par TransCanada pour prévenir, atténuer et gérer les risques liés aux questions de SSE qui pourraient avoir une incidence défavorable sur notre exploitation, nos activités, nos plans, nos stratégies ou notre réputation, ou encore pour éviter que nos employés, nos actifs ou nos activités ne subissent des pertes ou des préjudices en raison d'actes malveillants, de catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise;</li> <li>• tous les incidents critiques touchant nos actifs ou nos activités, notamment : le décès ou une blessure mettant en danger la vie d'une personne; une rupture de pipeline causant des dommages matériels ou des pertes de produit importants; une dénonciation concernant des questions de SSE; ou tout incident relatif à la sécurité du personnel et du public, à des dommages matériels, à des dommages environnementaux ou à la sécurité matérielle qui est susceptible d'avoir une incidence grave sur notre réputation ou sur la continuité de nos activités;</li> <li>• les audits réglementaires, les constatations, les ordonnances, les rapports et/ou les recommandations importants effectués, formulés ou délivrés par TransCanada ou à celle-ci relativement à des questions de SSE, ainsi que la réponse de la direction à leur égard.</li> </ul> |

Le comité santé, sécurité et environnement s'est réuni séparément avec le chef de l'exploitation à la fin de chaque réunion. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

### Faits saillants de 2016

- **Réception et examen** de rapports périodiques sur les activités, le rendement et la conformité en ce qui concerne les questions de SSE.
- **Réception** de rapports périodiques sur la gestion du risque opérationnel, la sécurité des personnes et des procédés et les questions de conformité à la réglementation relatives à l'intégrité des actifs.
- **Examen** de l'état des incidents critiques, de l'analyse des causes profondes et du suivi des incidents.
- **Surveillance** de la réponse de la direction et de la situation des plans de mesures correctives par rapport à d'importants audits effectués par l'Office national de l'énergie, la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration et d'autres organismes de réglementation.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement et présentation de rapports au conseil au besoin.
- **Surveillance** de l'efficacité des politiques, des systèmes de gestion, des programmes, des procédures et des pratiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement par la réception de rapports concernant nos quatre niveaux

d'activités de gouvernance relativement aux constatations d'audits internes et externes.

- **Surveillance** des mises à jour apportées aux législations canadienne et américaine sur les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre, des initiatives en matière de changement climatique et des questions de conformité connexes.
- **Visite par le président du comité** des bureaux de Columbia et des chantiers de construction en Virginie-Occidentale.
- **Réception** d'un compte rendu sur le rendement en matière de SSE et l'intégration de Columbia.
- **Réception** d'un aperçu du plan de gestion de crise.
- **Réception** d'un compte rendu annuel concernant la couverture d'assurance.
- **Réception** et examen de rapports périodiques sur le rendement opérationnel et le rendement en matière de SSE à l'installation Bruce Power.

## Comité des ressources humaines

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Membres</b>          | Paula Rosput Reynolds (présidente)<br>S. Barry Jackson<br>John Richels (prendra sa retraite le 5 mai 2017)<br>Mary Pat Salomone (depuis le 29 avril 2016)<br>Richard E. Vaughn<br>Paule Gauthier (a pris sa retraite le 29 avril 2016)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Réunions en 2016</b> | 5 réunions régulières (janvier, février, septembre, novembre et décembre)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Indépendants</b>     | 5 administrateurs indépendants, totalement indépendants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Mandat</b>           | Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à élaborer des politiques et des plans solides en matière de ressources humaines, de surveiller les programmes de rémunération, d'évaluer le rendement du chef de la direction et d'autres membres de l'équipe de haute direction par rapport à des objectifs préétablis et de recommander leur rémunération au conseil.<br><br>Il approuve toutes les attributions d'incitatifs aux membres de la direction et les principales modifications des programmes de rémunération et des régimes d'avantages à l'intention des employés. Il est aussi responsable des prestations prévues par nos régimes de retraite canadiens et de l'examen de nos exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants. |

Le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

### Faits saillants de 2016

- **Évaluation** du rendement de l'équipe de haute direction et recommandation de la rémunération de la haute direction pour 2016 au conseil aux fins d'approbation.
- **Renouvellement de la nomination** de Meridian Compensation Partners (Meridian) à titre de consultant en rémunération indépendant du comité après avoir établi que Meridian est indépendante d'après les facteurs énumérés par la NYSE.
- **Augmentation** du nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions pour permettre l'attribution d'options au cours des trois prochaines années, avec l'approbation des actionnaires.
- **Modification** des pondérations relatives des mesures du rendement applicables aux membres de la haute direction visés aux termes du régime incitatif à court terme pour tenir compte de changements opérationnels.
- **Adoption** d'une disposition pour l'attribution de 2016 aux termes du régime d'unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID) selon laquelle le multiplicateur du résultat comparable par action cumulatif sera plafonné à 1,0 si le ratio des dividendes par action cumulatifs par rapport aux fonds provenant de l'exploitation comparables par action cumulatifs pour la période de trois ans est supérieur à 50 %.
- **Examen** de la méthode d'établissement des éléments exclus du résultat comparable par action.
- **Examen** d'une liste de contrôle des risques liés à la rémunération.
- **Examen** et recalibrage des groupes de référence au besoin.
- **Examen** du régime d'options d'achat d'actions et recommandation d'apporter des modifications aux dispositions de modification conformément aux pratiques exemplaires.

# Rémunération

Nous visons le respect de normes élevées de gouvernance, notamment la gouvernance relative à la rémunération.

La présente section vous indique comment le conseil prend les décisions en matière de rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants au sein de TransCanada et explique ses décisions pour 2016.

## Gouvernance relative à la rémunération

Le conseil, le comité des ressources humaines et le comité de la gouvernance sont responsables de l'intégrité de nos pratiques en matière de gouvernance relative à la rémunération.

### Comité des ressources humaines

- Paula Rosput Reynolds (présidente)
- S. Barry Jackson
- John Richels (prendra sa retraite le 5 mai 2017)
- Mary Pat Salomone (depuis le 29 avril 2016)
- Richard E. Waugh

### Comité de la gouvernance

- Derek H. Burney (président)
- Kevin E. Benson
- S. Barry Jackson
- Indira Samarasekera (depuis le 29 avril 2016)
- Siim A. Vanaselja
- Richard E. Waugh

Le conseil approuve toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs. Il incombe aux comités d'examiner les questions relatives à la rémunération et de faire des recommandations. Les deux comités sont entièrement indépendants. Chaque membre du comité des ressources humaines est indépendant aux termes des exigences de la NYSE relatives à l'indépendance du comité de la rémunération.

## OÙ TROUVER QUOI

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| > Gouvernance relative à la rémunération .....                                  | 51 |
| Expertise .....                                                                 | 52 |
| Surveillance de la rémunération .....                                           | 53 |
| Consultant indépendant .....                                                    | 56 |
| Consultant en rémunération des administrateurs .....                            | 56 |
| > Rémunération des administrateurs ...                                          | 58 |
| Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs .....     | 58 |
| Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2016 .....  | 62 |
| > Rémunération des hauts dirigeants .....                                       | 71 |
| Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires .....                 | 67 |
| Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants ...      | 70 |
| Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2016 ..... | 97 |

## EXPERTISE

### Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines est responsable de la rémunération des hauts dirigeants. Il est composé de cinq administrateurs indépendants dont l'ensemble de compétences et d'expérience dans les domaines de la gestion, des affaires, de l'industrie, des ressources humaines, de la rémunération de la haute direction et de l'obligation de rendre des comptes au public leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités.

| Nom                                              | Expérience en ressources humaines/rémunération | Expérience à titre de chef de la direction/vice-président directeur | Gestion du risque | Gouvernance | Droit | Finance et comptabilité |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|-------|-------------------------|
| Paula Rosput Reynolds (présidente)               | X                                              | X                                                                   | X                 | X           |       | X                       |
| S. Barry Jackson                                 | X                                              | X                                                                   |                   | X           |       |                         |
| John Richels (prendra sa retraite le 5 mai 2017) | X                                              | X                                                                   | X                 | X           | X     | X                       |
| Mary Pat Salomone (depuis le 29 avril 2016)      | X                                              | X                                                                   |                   | X           |       | X                       |
| Richard E. Waugh                                 | X                                              | X                                                                   | X                 | X           |       | X                       |

Tous les membres ont de l'expérience à titre de membres de comité des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Tous les membres possèdent également une expérience en matière de gouvernance, et la plupart possèdent une expérience dans les domaines des finances et de la comptabilité.

M<sup>me</sup> Reynolds, la présidente du comité, a été chef de la direction de deux sociétés ouvertes américaines et était responsable de la supervision des régimes de rémunération et de leur mise en oeuvre et a une expérience de la conception et de l'évaluation d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants. Elle a travaillé en étroite collaboration avec des consultants en rémunération et s'est occupée de tous les aspects de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration de programmes de rémunération.

M. Jackson a agi à titre de président ou a été membre du comité de rémunération de plusieurs sociétés ouvertes. À titre d'ancien chef de la direction d'une société pétrolière et gazière ouverte, M. Jackson a l'expérience de la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants, notamment de la collaboration étroite avec des consultants en rémunération, et a participé à tous les aspects de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration de programmes de rémunération à titre de haut dirigeant et d'administrateur.

M. Richels a été président et chef de la direction d'une société cotée en bourse dont il est maintenant le président du conseil. Il a également été chef des finances d'une société ouverte et associé directeur, chef de l'exploitation, d'un cabinet d'avocats. M. Richels possède de l'expérience dans l'établissement et la mise en oeuvre de régimes de rémunération et d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants et l'ensemble du personnel.

M<sup>me</sup> Salomone est actuellement présidente et membre des comités de la rémunération de deux autres sociétés ouvertes. Elle a auparavant été vice-présidente principale et chef de l'exploitation d'une société d'infrastructure énergétique ouverte et a également occupé divers postes de haute direction dans le secteur de l'infrastructure énergétique. M<sup>me</sup> Salomone possède de l'expérience dans l'établissement et l'administration des programmes de rémunération et des objectifs fondés sur le rendement des membres de la haute direction.

M. Waugh, à titre d'ancien chef de la direction d'une institution financière cotée en bourse, possède de l'expérience dans la supervision, l'administration et la mise en oeuvre de programmes et de régimes de rémunération des membres de la haute direction.

En plus de l'expérience collective du comité dans les questions de rémunération, tous les membres se tiennent au courant des tendances et des faits nouveaux en matière de rémunération et des cadres juridique et réglementaire applicables.

## Gouvernance

Vous pouvez trouver des renseignements précis sur les antécédents et l'expérience de chaque administrateur dans les profils des administrateurs à partir de la page 13 et de plus amples renseignements sur les comités à partir de la page 46.

Le comité de la gouvernance est responsable de la rémunération des administrateurs et de la surveillance du risque. Il est composé de cinq administrateurs indépendants qui ont des compétences et une expérience diverses dans les domaines des affaires, du risque, de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération. Cinq des membres sont actuellement ou ont été membres de comités des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Cinq des membres ont aussi été chef de la direction d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes, ce qui leur a donné de l'expérience dans la surveillance des questions de rémunération et la participation directe à celles-ci.

## SURVEILLANCE DE LA RÉMUNÉRATION

La surveillance de la rémunération vise à s'assurer que les hauts dirigeants et les administrateurs sont rémunérés équitablement par rapport au marché sans que l'entreprise et l'exploitation de TransCanada courent un risque injustifié.

Le conseil examine nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération chaque année, prend en compte les risques éventuels et apporte les redressements qu'il juge nécessaires pour que nos politiques relatives à la rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. Il effectue ce travail directement ou par l'intermédiaire du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance.

Le conseil a approuvé diverses politiques et pratiques en matière de rémunération afin d'identifier et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de décourager les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs.

## Plan stratégique pluriannuel

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui identifie nos stratégies fondamentales afin de réaliser notre vision, à savoir être la société d'infrastructures énergétiques de pointe en Amérique du Nord. Nos stratégies fondamentales visent à :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie
- concevoir sur le plan commercial et créer des programmes d'investissement à l'égard de nouveaux actifs
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité
- maximiser notre capacité concurrentielle.

La rémunération des hauts dirigeants est étroitement reliée au plan stratégique. Nos objectifs d'entreprise annuels soutiennent le plan stratégique et sont intégrés à notre processus de prise de décisions en matière de rémunération. À la fin de chaque année, le conseil évalue notre rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise afin d'établir le coefficient de la Société qui est utilisé pour le calcul des incitatifs à court terme de l'équipe de haute direction et de tous les autres employés. Le conseil s'assure aussi que les objectifs de rendement individuel annuels de chaque membre de l'équipe de haute direction sont harmonisés avec nos objectifs d'entreprise et reflètent les domaines de rendement propres à chaque rôle lorsqu'il établit la rémunération directe totale de chaque haut dirigeant.

## Philosophie en matière de rémunération

Notre philosophie en matière de rémunération guide toute la conception des programmes de rémunération et les décisions en matière de rémunération. Notre approche de la rémunération est structurée afin d'atteindre quatre objectifs clés : rémunérer en fonction du rendement, être concurrentielle par rapport au marché, harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées, et attirer, recruter et garder nos hauts dirigeants. En fixant les niveaux de rémunération, chaque composante – salaire de base, incitatifs à court terme et incitatifs à long terme – ainsi que la rémunération directe totale sont établies par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence (voir les pages 75 à 87 pour de plus amples renseignements).

La rémunération des hauts dirigeants vise à récompenser le rendement, étant donné qu'une partie importante de la rémunération directe totale est une rémunération variable ou à risque. Pour ce qui est de la composition de la rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, voir les pages 92 à 96.

## Rémunération des hauts dirigeants structurée de façon à gérer le risque

Le comité des ressources humaines et le conseil ont structuré le programme de rémunération des hauts dirigeants de façon à garantir que les hauts dirigeants sont rémunérés équitablement sans que TransCanada coure un risque injustifié et sans que les hauts dirigeants soient encouragés à prendre des risques inappropriés.

- **Processus structuré** : Le comité a mis en oeuvre un processus de prise de décision officiel faisant intervenir la direction, le comité et le conseil. Le comité suit un processus d'examen en plusieurs étapes pour toutes les questions relatives à la rémunération, d'abord en adoptant des objectifs et des mesures de rendement et en examinant la façon dont le rendement se compare aux mesures préétablies, puis en sollicitant les commentaires du conseil concernant le caractère raisonnable des résultats.
- **Évaluation comparative afin de garantir l'équité** : La rémunération des hauts dirigeants fait l'objet d'une évaluation annuelle. La rémunération des administrateurs fera l'objet d'une évaluation biennale par le comité de la gouvernance et le conseil. La rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants est comparée par rapport à des groupes de référence composés de sociétés de taille comparable afin d'en évaluer le caractère concurrentiel et l'équité, et le caractère adéquat de la composition des groupes de référence applicables est passé en revue.
- **Modélisation et test de tension** : Le comité utilise la modélisation afin de soumettre à un test de tension différents scénarios de rémunération et la rémunération des hauts dirigeants future éventuelle. Cela comprend une analyse de l'effet éventuel de différents scénarios du rendement de l'entreprise sur la rémunération attribuée antérieurement et en cours afin d'évaluer si les résultats sont raisonnables. Le comité utilise aussi la modélisation pour évaluer les paiements conformément aux conditions des contrats d'emploi des hauts dirigeants en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.
- **Conseil indépendant** : Le comité a recours à un consultant en rémunération externe indépendant qui fournit des conseils sur l'évaluation comparative de la rémunération de la haute direction, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement.
- **Harmonisation avec les intérêts des actionnaires** : Le comité et le conseil mettent un accent important sur les incitatifs à long terme lorsqu'ils établissent la rémunération directe totale de l'équipe de haute direction. Nos incitatifs à long terme comprennent les options d'achat d'actions et les unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID) acquises en fonction du rendement – ces deux incitatifs encouragent la création de valeur à long terme et harmonisent les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires.
- **Objectifs préétablis** : Chaque année, le conseil approuve des objectifs de l'entreprise, des diverses unités d'exploitation et fonctions et des objectifs individuels qui concordent avec le plan d'entreprise général pour chaque membre de l'équipe de haute direction. Ces objectifs servent à évaluer le rendement et à établir la rémunération.
- **Rémunération fondée sur le rendement sur plusieurs années** : Les attributions aux termes du régime d'UAID sont versées en fonction de notre rendement par rapport aux objectifs établis pour la période d'acquisition de trois ans.
- **Limites pour les paiements de rémunération variable** : La fourchette de paiement des attributions d'incitatifs à court terme varie entre un minimum de zéro et un maximum correspondant au double de la cible. Les attributions d'incitatifs à long terme aux termes du régime d'UAID sont limitées à un paiement maximal de 2,0 fois le nombre final d'unités accumulées à la fin de la période d'acquisition (1,5 fois pour les attributions antérieures à l'attribution de 2015).
- **Latitude** : Le conseil effectue une évaluation officielle annuellement et a la latitude d'augmenter ou de diminuer ensuite la rémunération à attribuer s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes. Toutefois, afin de maintenir l'intégrité du cadre de travail fondé sur des paramètres, le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie.

## Politiques et lignes directrices visant à gérer le risque

Le comité de la gouvernance, le comité des ressources humaines et le conseil ont instauré plusieurs politiques afin de garantir que le risque lié à la rémunération est géré de façon appropriée et que les intérêts tant des administrateurs que des hauts dirigeants sont harmonisés avec ceux de nos actionnaires. Ces politiques sont tirées des meilleures pratiques en matière de gouvernance et des exigences légales.

- **Objectifs d'entreprise** : Nous adoptons des objectifs d'entreprise qui concordent avec notre plan financier approuvé pour que le conseil puisse surveiller la façon dont la rémunération influence les décisions d'affaires.
- **Exigences relatives à la propriété d'actions** : Nous avons mis en oeuvre des exigences relatives à la propriété d'actions tant pour les administrateurs que pour les hauts dirigeants, reflétant l'opinion du conseil selon laquelle les administrateurs et les hauts dirigeants peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada.
- **Couverture interdite** : Notre politique de négociation inclut une politique anticouverture, qui empêche les administrateurs et les dirigeants de recourir à des produits dérivés ou à d'autres instruments afin de se prémunir contre les fluctuations du cours de notre action. Cela comprend les contrats à terme de gré à gré variables prépayés, les swaps sur actions, les tunnels, les parts de fonds cotés et les autres mécanismes de couverture.
- **Remboursement** : Nous avons une politique de remboursement de la rémunération incitative, qui exige que les employés occupant un poste de vice-président ou un poste de rang hiérarchique supérieur remboursent la rémunération incitative à court terme et à long terme acquise et non acquise (y compris le produit tiré de l'exercice d'options d'achat d'actions) attribuée au cours de la période de trois ans précédant un redressement des résultats financiers ou une erreur importante dans l'information financière si le redressement ou l'erreur résulte d'une faute intentionnelle de l'employé. Nous modifierons la politique au besoin pour nous conformer aux lois applicables, comme les règles définitives de la loi Dodd-Frank. De plus, si notre information financière fait l'objet d'une inconduite et que nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important d'une exigence relative à l'information financière, notre chef de la direction et notre chef des finances sont tenus par la loi de rembourser à TransCanada la rémunération incitative liée à la période où l'inconduite a eu lieu. Ils doivent aussi nous rembourser les profits qu'ils ont tirés de la négociation de titres de TransCanada au cours des 12 mois qui ont suivi la publication des états financiers erronés.
- **Vote consultatif sur la rémunération** : Nous avons mis en oeuvre un vote consultatif des actionnaires non obligatoire à l'égard de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants depuis 2010. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous confirment qu'une importante majorité des actionnaires ont accepté notre approche de la rémunération des hauts dirigeants. Les pourcentages des voix exprimées en faveur de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants au cours des trois dernières années sont les suivants :

| Année | Pourcentage des voix en faveur (%) |
|-------|------------------------------------|
| 2016  | 97,47                              |
| 2015  | 97,10                              |
| 2014  | 94,28                              |

- **Code d'éthique des affaires** : Notre code d'éthique des affaires s'applique aux employés, aux travailleurs contractuels, aux consultants indépendants et aux administrateurs. Le code intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous exerçons les activités commerciales.

Après avoir tenu compte des répercussions de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération, avoir effectué un examen de nos politiques et de nos pratiques décrites ci-dessus et s'être fait conseiller par le consultant indépendant du comité des ressources humaines, le conseil estime que :

- nos pratiques sont appropriées pour identifier et atténuer efficacement le risque éventuel;
- les politiques et les pratiques en matière de rémunération de TransCanada n'encouragent aucun membre de notre équipe de haute direction ni aucun employé à prendre des risques inappropriés ou excessifs et elles ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre société.

Outre nos politiques et pratiques en matière de rémunération, nos valeurs d'entreprise – la sécurité, la responsabilité, l'intégrité et la collaboration – guident aussi le comportement des administrateurs, des dirigeants et des employés, sous-tendent la culture de notre société et définissent le caractère de l'organisation que nous partageons et au sein de laquelle nous travaillons chaque jour.

## CONSULTANT INDÉPENDANT

Le comité des ressources humaines retient les services d'un consultant en rémunération indépendant afin d'obtenir des conseils sur des questions touchant la rémunération.

Le comité a créé un mandat pour le consultant qui comprend :

- la prestation de conseils sur les niveaux de rémunération du chef de la direction et des membres de la haute direction visés;
- l'évaluation des recommandations du chef de la direction concernant la rémunération des autres membres de la haute direction visés;
- la présence à toutes les réunions du comité (sauf instruction contraire du président du comité);
- la communication de données, d'analyses ou d'avis sur des questions liées à la rémunération demandée par le comité ou son président;
- des rapports au comité sur toutes questions pouvant survenir relativement à la rémunération de la haute direction.

Meridian Compensation Partners (Meridian) est le consultant en rémunération indépendant depuis septembre 2014. Le comité obtient des conseils indépendants du consultant, qui fournit une source neutre de renseignements et d'information sur les pratiques et tendances en matière de rémunération. Même si les conseils du consultant constituent un outil important dans le processus du comité, il incombe au seul comité de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Meridian fournit des conseils au comité sur des questions liées à la rémunération de la haute direction; elle ne fournit pas de services de consultation ou d'autres services à TransCanada et n'est pas autorisée à fournir des services à la direction. Avant de retenir les services de Meridian, et chaque année après avoir pris en compte tous les facteurs ayant trait à l'indépendance du consultant, y compris les facteurs prescrits par la NYSE, le comité a déterminé que Meridian était indépendante.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires liés à la rémunération de la haute direction versés en 2015 et en 2016.

### Honoraires liés à la rémunération de la haute direction

(en millions de dollars)

| Meridian                                   | 2016    | 2015    |
|--------------------------------------------|---------|---------|
| Conseils au comité des ressources humaines | 0,15    | 0,17    |
| Tous les autres honoraires                 | –       | –       |
| Total des honoraires                       | 0,15 \$ | 0,17 \$ |

## CONSULTANT EN RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

En 2016, le comité de la gouvernance a retenu les services d'un consultant en rémunération, Willis Towers Watson, pour qu'il l'aide à examiner la rémunération des membres du conseil, la position concurrentielle sur le marché et les tendances en matière de rémunération des administrateurs.

Le tableau suivant indique les honoraires liés à la rémunération des administrateurs versés en 2015 et en 2016.

## Honoraires liés à la rémunération des administrateurs

(en millions de dollars)

| <b>Willis Towers Watson</b>                                                                                                                                       | <b>2016</b>    | <b>2015</b>    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Conseils au comité de la gouvernance</b>                                                                                                                       |                |                |
| • préparation d'un rapport sur la rémunération des administrateurs                                                                                                | 0,04           | –              |
| <b>Tous les autres honoraires</b>                                                                                                                                 |                |                |
| • services de conseil à l'égard de la rémunération et services à l'égard des données du marché pour les hauts dirigeants et les non-membres de la haute direction | 0,05           | 0,03           |
| • services de conseil en actuariat sur les avantages et les retraites pour nos exploitations canadiennes et américaines                                           | 2,65           | 2,77           |
| • services d'administration des régimes de retraite pour nos exploitations canadiennes et américaines                                                             | 1,92           | 1,85           |
| • préparation d'un rapport sur la rémunération des administrateurs de la société en commandite                                                                    | 0,03           | –              |
| • souscription d'assurance et conseils en matière d'assurance                                                                                                     | 1,40           | –              |
| <b>Total des honoraires</b>                                                                                                                                       | <b>6,09 \$</b> | <b>4,65 \$</b> |

# Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs

## APPROCHE

Notre programme de rémunération des administrateurs reflète notre taille et notre complexité et renforce l'importance que nous accordons à la création de valeur pour les actionnaires. La rémunération des administrateurs comprend la rétribution annuelle et les jetons de présence qui sont versés en espèces et en UAD afin de lier une partie importante de leur rémunération à la valeur de nos actions (voir *Unités d'actions différées* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD).

Le conseil suit un processus d'évaluation du rendement officiel pour garantir que les administrateurs s'investissent dans le conseil et les comités dont ils font partie et y apportent des contributions significatives.

Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans et fait des recommandations au conseil à ce sujet en vue de son examen et de son approbation. Les recommandations tiennent compte du temps consacré par les administrateurs, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, et des pratiques en matière de rémunération des administrateurs de sociétés comparables.

Les administrateurs de TransCanada sont également les administrateurs de TCPL. Les réunions du conseil et des comités de TransCanada et de TCPL se tiennent en même temps, et la rémunération des administrateurs décrite ci-dessous s'applique au service au sein des deux conseils. TransCanada ne détient aucun actif important directement, sauf les actions ordinaires de TCPL et les comptes débiteurs de certaines de nos filiales. Par conséquent, TCPL assume tous les frais des administrateurs conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

## OÙ TROUVER QUOI

|                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| > Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs .....    | 58 |
| Approche .....                                                                   | 58 |
| Composantes .....                                                                | 61 |
| > Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2016 ..... | 62 |
| Tableau de la rémunération des administrateurs .....                             | 62 |
| Investissement à risque .....                                                    | 64 |
| Attributions en vertu d'un régime incitatif .....                                | 66 |

## Évaluation comparative

La rémunération des administrateurs est évaluée comparativement à deux groupes de référence. Les sociétés du groupe de référence personnalisé correspondent à peu près au groupe de sociétés canadiennes cotées en bourse comprises dans le groupe de référence pour la rémunération des hauts dirigeants et ce groupe fournit un point de référence à un marché propre à un secteur. Comme les administrateurs tendent à être recrutés à partir de divers secteurs, le groupe de référence de divers secteurs fournit un point de référence à des marchés supplémentaires de sociétés canadiennes cotées en bourse dont la taille et l'envergure sont analogues à celles de TransCanada. La rémunération totale est établie par rapport aux niveaux médians de nos groupes de référence afin que nous puissions attirer et garder des administrateurs compétents. Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans en se fondant sur des conseils indépendants concernant la rémunération payée par les sociétés de nos groupes de référence. Le comité de la gouvernance se reporte au rapport lorsqu'il effectue son examen de la rémunération.

Les groupes de référence ont été modifiés en 2016, lorsque le comité de la gouvernance a examiné la rémunération des administrateurs. Le groupe de référence personnalisé a été modifié afin de correspondre au groupe de référence adopté par le comité des ressources humaines pour la rémunération des membres de la haute direction visés de 2016. Société d'énergie Talisman Inc. a été retirée des groupes de référence, car elle n'est plus une société ouverte.

### Groupes de référence de 2016

| Groupe de référence personnalisé                 | Groupe de référence de divers secteurs           |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| American Electric Power Co.                      | Agrium Inc.                                      |
| Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada |
| Canadian Natural Resources Ltd.                  | Compagnie des chemins de fer Canadien Pacifique  |
| Cenovus Energy Inc.                              | Cenovus Energy Inc.                              |
| Dominion Resources Inc.                          | Enbridge Inc.                                    |
| Enbridge Inc.                                    | Encana Corporation                               |
| Encana Corporation                               | Les Aliments Maple Leaf Inc.                     |
| Exelon Corporation                               | Metro Inc.                                       |
| Fortis Inc.                                      | Banque Nationale du Canada                       |
| Husky Energy Inc.                                | Potash Corporation of Saskatchewan Inc.          |
| Compagnie Pétrolière Impériale Ltée              | Produits forestiers Résolu Inc.                  |
| Kinder Morgan Inc.                               | Suncor Énergie Inc.                              |
| NextRa Energy Inc.                               | TELUS Corporation                                |
| Occidental Petroleum Corporation                 |                                                  |
| PG&E Company                                     |                                                  |
| Southern Company                                 |                                                  |
| Spectra Energy Corp.                             |                                                  |
| Suncor Énergie Inc.                              |                                                  |
| Ressources Teck Limitée                          |                                                  |
| Williams Companies Inc.                          |                                                  |

## Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires

Le conseil estime que les administrateurs peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada. Les administrateurs doivent détenir des actions ou des UAD correspondant au moins à quatre fois leur rétribution annuelle en espèces et en titres de capitaux propres dans les cinq ans suivant leur arrivée au conseil.

Les administrateurs peuvent satisfaire aux exigences en achetant des actions de TransCanada, en participant à notre régime de réinvestissement des dividendes ou en demandant que la totalité ou une partie de leur rémunération soit payée en UAD. Nous recalibrons les valeurs de propriété si la rétribution en espèces et en titres de capitaux propres est augmentée.

Si leurs avoirs tombent sous le niveau minimal à cause de fluctuations du cours de nos actions, nous nous attendons à ce que les administrateurs atteignent le seuil minimal dans un délai raisonnable fixé par le comité de la gouvernance.

À titre de président et chef de la direction, M. Girling doit plutôt satisfaire à nos exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction, soit cinq fois son salaire de base. M. Girling satisfait à ces exigences relatives à la propriété (voir la page 79 pour de plus amples renseignements).

Au 28 février 2017, tous nos administrateurs satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions sauf trois, comme c'est le cas pour la plupart de nos administrateurs qui siègent depuis moins de cinq ans. M. Crétier, et M<sup>mes</sup> Salomone et Samarasekera ont chacun cinq ans à compter de la date de leur nomination pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions :

| Administrateur               | Date de nomination | Date limite pour respecter les exigences relatives à la propriété d'actions |
|------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| M. Crétier                   | 17 février 2017    | 17 février 2022                                                             |
| M <sup>me</sup> Salomone     | 12 février 2013    | 12 février 2018                                                             |
| M <sup>me</sup> Samarasekera | 29 avril 2016      | 29 avril 2021                                                               |

M<sup>me</sup> Salomone satisfaisait aux exigences relatives à la propriété d'actions en date du 31 décembre 2016. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les administrateurs ont commencé à recevoir une rétribution fixe plutôt que des jetons de présence; par conséquent, les exigences relatives à la propriété d'actions sont passées de 720 000 \$ à 940 000 \$.

## Unités d'actions différées

Les UAD sont des actions théoriques qui ont la même valeur que les actions de TransCanada. Les UAD gagnent des équivalents de dividendes à titre d'unités supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions.

Notre régime d'UAD permet aux administrateurs de choisir de recevoir une partie de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leur indemnité de déplacement en UAD plutôt qu'en espèces. Le régime permet aussi au comité de la gouvernance d'octroyer, à son gré, des UAD aux administrateurs à titre de rémunération supplémentaire (en excluant les administrateurs employés, comme notre président et chef de la direction). Aucune attribution discrétionnaire d'UAD n'a été faite aux administrateurs en 2016.

Les administrateurs rachètent leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD contre des espèces ou des actions sur le marché libre.

## COMPOSANTES

Les administrateurs reçoivent une rétribution annuelle, des jetons de présence et des indemnités de déplacement, s'il y a lieu. Ils sont également remboursés de leurs frais remboursables qu'ils engagent lorsqu'ils assistent à des réunions et reçoivent une indemnité quotidienne pour les activités du conseil et des comités extérieures à notre calendrier de réunions. Les administrateurs qui sont résidents des États-Unis reçoivent les mêmes montants en dollars américains. M. Girling est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur. La rétribution de membre du conseil annuelle et la rétribution distincte pour le président du conseil sont toutes deux versées en espèces et en UAD selon le barème suivant :

| Rémunération de 2016                                                                                                                                             |                                                                     |                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rétribution</b><br>versée trimestriellement à compter de la date à laquelle l'administrateur est nommé au conseil et aux comités                              |                                                                     |                                                                                                                    |
| <b>Conseil</b><br>versée à chaque administrateur, sauf le président du conseil                                                                                   | 180 000 \$ par année<br>(70 000 \$ en espèces + 110 000 \$ en UAD)  | représentait 1 904 UAD pour les administrateurs canadiens et 2 499 UAD pour les administrateurs américains en 2016 |
| <b>Président du conseil</b><br>reçoit une rétribution plus élevée en raison de son niveau de responsabilité<br>Rémunération fixe (aucun jeton de présence versé) | 491 000 \$ par année<br>(201 000 \$ en espèces + 290 000 \$ en UAD) | représentait 5 021 UAD en 2016                                                                                     |
| <b>Comité</b><br>versée à chaque membre de comité, sauf le président du comité                                                                                   | 5 500 \$ par année                                                  |                                                                                                                    |
| <b>Présidents de comités</b><br>reçoivent une rétribution de membre de comité plus élevée en raison des fonctions et des responsabilités supplémentaires         | 20 000 \$ par année                                                 | Audit                                                                                                              |
|                                                                                                                                                                  | 15 000 \$ par année                                                 | Ressources humaines                                                                                                |
|                                                                                                                                                                  | 12 000 \$ par année                                                 | Gouvernance et santé, sécurité et environnement                                                                    |
| <b>Jetons de présence</b><br>Réunions du conseil et de comités                                                                                                   | 1 500 \$ par réunion                                                |                                                                                                                    |
| <b>Indemnités de déplacement</b><br>si le déplacement aller-retour prend plus de trois heures                                                                    | 1 500 \$ par aller-retour                                           |                                                                                                                    |
| <b>Autres indemnités</b><br>mandats spéciaux                                                                                                                     | 1 500 \$ (indemnité quotidienne pour des activités supplémentaires) | aucune indemnité de ce genre n'a été versée en 2016                                                                |

Les UAD sont créditées trimestriellement, à terme échu, en utilisant le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre. En 2016, tous nos administrateurs ont choisi de recevoir la totalité de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leurs indemnités de déplacement en UAD, à l'exception de M<sup>mes</sup> Gauthier, Salomone et Reynolds et de M. Stewart.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les administrateurs non salariés, à l'exception du président du conseil, reçoivent une rétribution fixe de 235 000 \$, dont une tranche de 125 000 \$ est obligatoirement versée sous forme d'UAD. Les administrateurs ne reçoivent plus de jetons de présence. L'adoption de cette structure de rémunération fixe est plus facile à administrer et représente mieux le temps qui doit être consacré à l'exercice du mandat d'administrateur. Non seulement nos administrateurs assistent à des réunions du conseil et à des réunions extraordinaires, mais ils fournissent également des conseils en dehors des réunions et sont en tout temps attentifs aux intérêts de TransCanada. La majorité des sociétés comparables à TransCanada ont adopté une structure de rémunération fixe. Le comité de la gouvernance a déterminé que telle structure constituait une forme de rémunération plus appropriée. De plus, l'augmentation de la rétribution rapproche davantage notre rémunération de la médiane de nos groupes de référence.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la rétribution du président du comité d'audit a augmenté de 4 000 \$, passant de 20 000 \$ à 24 000 \$, et la rétribution du président du comité des ressources humaines a augmenté de 3 000 \$, passant de 15 000 \$ à 18 000 \$. Ces augmentations reflètent la charge de travail supplémentaire associée au poste de président du comité d'audit et du comité des ressources humaines et harmonisent nos pratiques de rétribution différenciée des présidents de comités avec la médiane de nos groupes de référence.

## Renseignements détaillés sur la rémunération des administrateurs de 2016

Le tableau ci-dessous illustre la rémunération totale des administrateurs attribuée, créditée ou payée en 2016.

**TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**

| Nom                                                             | Rémunération gagnée (\$) | Attributions fondées sur des actions (\$) | Attributions fondées sur des options (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$) | Valeur du régime de retraite (\$) | Autre rémunération (\$) | Total (\$) |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|------------|
| Kevin E. Benson                                                 | 120 750                  | 110 000                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 230 750    |
| Derek H. Burney                                                 | 134 000                  | 110 000                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 244 000    |
| Paule Gauthier<br>(a pris sa retraite le 29 avril 2016)         | 46 203                   | 36 164                                    | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 82 367     |
| S. Barry Jackson                                                | 201 000                  | 290 000                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | 38 164                  | 529 164    |
| John Lowe                                                       | 170 311                  | 144 441                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 314 752    |
| Paula Rosput Reynolds                                           | 177 885                  | 144 441                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 322 326    |
| John Richels                                                    | 169 308                  | 144 441                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 313 749    |
| Mary Pat Salomone                                               | 170 289                  | 144 441                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 314 730    |
| Indira Samarasekera<br>(est entrée au conseil le 29 avril 2016) | 83 769                   | 74 137                                    |                                           |                                                                                               |                                   |                         | 157 906    |
| D. Michael G. Stewart                                           | 128 750                  | 110 000                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 238 750    |
| Siim A. Vanaselja                                               | 143 500                  | 110 000                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 253 500    |
| Richard E. Waugh                                                | 128 250                  | 110 000                                   | –                                         | –                                                                                             | –                                 | –                       | 238 250    |

### Notes

- M. Lowe, M<sup>me</sup> Reynolds, M. Richels et M<sup>me</sup> Salomone ont reçu leurs attributions fondées sur des actions, leur rétribution, leurs jetons de présence, leurs indemnités de déplacement et leurs autres indemnités en dollars américains. Les valeurs présentées dans le présent tableau sont en dollars canadiens et ont été converties à un taux de change trimestriel de 1,2971 \$ CA pour 1 \$ US au 31 mars 2016, de 1,3009 \$ CA pour 1 \$ US au 30 juin 2016, de 1,3117 \$ CA pour 1 \$ US au 30 septembre 2016 et de 1,3427 \$ CA pour 1 \$ US au 31 décembre 2016.
- M. Girling est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur.
- La rémunération gagnée comprend la rétribution, les jetons de présence et les indemnités de déplacement payées en espèces des membres du conseil et des membres de comité, y compris la partie qu'ils décident de recevoir en UAD.
- Les attributions fondées sur des actions comprennent la partie de la rétribution de membre du conseil (110 000 \$) et de la rétribution de président du conseil (290 000 \$) que nous payons automatiquement en UAD. Il n'y a pas eu d'attributions supplémentaires d'UAD en 2016.
- En 2016, nous avons payé des frais de bureau et d'autres frais de tiers de 32 180 \$ à M. Jackson, et celui-ci a bénéficié d'une place de stationnement réservée évaluée à 5 984 \$.

Le tableau ci-dessous est une ventilation de la rémunération des administrateurs par composante. Il comprend la rémunération totale payée en espèces et les UAD créditées à la date d'attribution, sauf indication contraire. Les **UAD créditées** comprennent la partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD ainsi que les rétributions, les jetons de présence et les indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2016.

| Name                                                            | Réttribution |             |                          | Jetons de présence       |                          | Déplacement                   | Autre                                     | Totaux                             |                    |                                             |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|-------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------|
|                                                                 | Conseil (\$) | Comité (\$) | Président de comité (\$) | Réunions du conseil (\$) | Réunions de comités (\$) | Indemnité de déplacement (\$) | Séances de planification stratégique (\$) | Rémunération payée en espèces (\$) | UAD créditées (\$) | Total des espèces et des UAD créditées (\$) |
| Kevin E. Benson                                                 | 70 000       | 11 000      | –                        | 24 750                   | 12 000                   | 1 500                         | 1 500                                     | –                                  | 230 750            | 230 750                                     |
| Derek H. Burney                                                 | 70 000       | 5 500       | 12 000                   | 24 000                   | 12 000                   | 9 000                         | 1 500                                     | –                                  | 244 000            | 244 000                                     |
| Paule Gauthier<br>(a pris sa retraite le 29 avril 2016)         | 23 077       | 3 626       | –                        | 10 500                   | 6 000                    | 3 000                         | –                                         | 33 577                             | 48 790             | 82 367                                      |
| S. Barry Jackson                                                | 201 000      | –           | –                        | –                        | –                        | –                             | –                                         | –                                  | 491 000            | 491 000                                     |
| John Lowe                                                       | 91 917       | 14 444      | –                        | 30 432                   | 17 755                   | 13 812                        | 1 951                                     | –                                  | 314 752            | 314 752                                     |
| Paula Rosput Reynolds                                           | 91 917       | 7 222       | 19 697                   | 27 505                   | 17 749                   | 11 844                        | 1 951                                     | 80 073                             | 242 253            | 322 326                                     |
| John Richels                                                    | 91 917       | 14 444      | –                        | 31 402                   | 17 749                   | 11 844                        | 1 951                                     | –                                  | 313 749            | 313 749                                     |
| Mary Pat Salomone                                               | 91 917       | 14 444      | –                        | 32 378                   | 17 755                   | 11 844                        | 1 951                                     | 170 289                            | 144 441            | 314 730                                     |
| Indira Samarasekera<br>(est entrée au conseil le 29 avril 2016) | 47 115       | 7 404       | –                        | 12 750                   | 6 000                    | 9 000                         | 1 500                                     | –                                  | 157 906            | 157 906                                     |
| D. Michael G. Stewart                                           | 70 000       | 5 500       | 12 000                   | 24 750                   | 13 500                   | 1 500                         | 1 500                                     | 128 750                            | 110 000            | 238 750                                     |
| Siim A. Vanaselja                                               | 70 000       | 5 500       | 20 000                   | 24 000                   | 12 000                   | 10 500                        | 1 500                                     | –                                  | 253 500            | 253 500                                     |
| Richard E. Waugh                                                | 70 000       | 11 000      | –                        | 24 750                   | 12 000                   | 9 000                         | 1 500                                     | –                                  | 238 250            | 238 250                                     |

#### Notes

- M. Lowe, M<sup>me</sup> Reynolds, M. Richels et M<sup>me</sup> Salomone ont reçu leurs attributions fondées sur des actions, leur rétribution, leurs jetons de présence, leurs indemnités de déplacement et leurs autres indemnités en dollars américains. Les valeurs présentées dans le présent tableau sont en dollars canadiens et ont été converties à un taux de change trimestriel de 1,2971 \$ CA pour 1 \$ US au 31 mars 2016, de 1,3009 \$ CA pour 1 \$ US au 30 juin 2016, de 1,3117 \$ CA pour 1 \$ US au 30 septembre 2016 et de 1,3427 \$ CA pour 1 \$ US au 31 décembre 2016.
- Les UAD créditées comprennent toutes les attributions fondées sur des actions acquises ou gagnées par les administrateurs en 2016. La partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD en 2016 était de 290 000 \$ pour le président et de 110 000 \$ pour les autres administrateurs. Les UAD créditées comprennent aussi la partie de la rétribution, des jetons de présence et des indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2016.
- Le total des espèces et des UAD créditées est le montant en dollars total payé pour les fonctions remplies aux conseils de TransCanada et de TCPL.
- Les UAD ont été payées trimestriellement en fonction des cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre en 2016, soit 51,06 \$, 58,46 \$, 62,31 \$ et 60,54 \$. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil.

## INVESTISSEMENT À RISQUE

Le tableau de la page suivante illustre :

- la valeur totale des actions et des UAD de chaque administrateur ou des actions des membres de notre groupe, y compris les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2017;
- leurs avoirs exprimés en pourcentage de leur rétribution annuelle pour 2016;
- l'investissement en capitaux propres minimal requis, exprimé sous forme de multiple de leur rétribution en espèces annuelle.

La variation de la valeur représente la valeur des UAD reçue en 2016, y compris les équivalents de dividendes crédités jusqu'au 31 janvier 2017, majorée des actions supplémentaires acquises en 2016. La variation de la valeur tient également compte des hausses et des baisses du cours du marché.

En date de la présente circulaire, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions, tout comme la plupart de nos administrateurs siégeant au conseil depuis moins de cinq ans. M. Crétier et M<sup>mes</sup> Salomone et Samarasekera ont cinq ans à compter de la date de leur nomination pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions comme il est décrit à la page 60. M<sup>me</sup> Salomone satisfaisait aux exigences relatives à la propriété d'actions en date du 31 décembre 2016. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les administrateurs ont commencé à recevoir une rétribution fixe plutôt que des jetons de présence; par conséquent, les exigences relatives à la propriété d'actions sont passées de 720 000 \$ à 940 000 \$.

M. Girling satisfait aux exigences relatives à la propriété pour le chef de la direction aux termes des exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants. Voir les pages 60 et 79 pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la propriété d'actions pour les administrateurs et pour les hauts dirigeants. Aucun des administrateurs mis en candidature (ni l'ensemble de nos administrateurs et nos hauts dirigeants collectivement) n'est propriétaire de plus de 1 % des actions de TransCanada ou de toute catégorie d'actions de ses filiales et des membres de son groupe.

Dans le tableau :

- Les **UAD** comprennent les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2017.
- La **valeur marchande totale** est la valeur marchande des actions et des UAD de TransCanada, calculée en utilisant un cours de clôture des actions à la TSX de 50,83 \$ le 23 février 2016 et de 61,06 \$ le 28 février 2017. Elle comprend les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2017.
- Les avoirs de M. Richels comprennent 10 000 actions détenues par une société de personnes contrôlée par M. Richels et son épouse.
- Les avoirs de M. Stewart comprennent 2 129 actions détenues en propriété véritable par son épouse.
- Les avoirs de M. Waugh comprennent 4 220 actions détenues par son épouse.

## Investissement à risque

| Nom                                                             | Date      | Actions ordinaires | UAD     | Total des actions ordinaires et des UAD | Investissement à risque      |                                     | Investissement minimal requis                  |                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|--------------------|---------|-----------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 |           |                    |         |                                         | Valeur marchande totale (\$) | Multiple de la rétribution annuelle | Valeur totale de l'investissement minimal (\$) | Multiple de la rétribution en espèces et en titres de capitaux propres |
| Kevin E. Benson                                                 | 2017      | 13 000             | 68 403  | 81 403                                  | 4 970 467                    | 21,15                               | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | 13 000             | 61 866  | 74 866                                  | 3 805 439                    | 21,14                               | 720 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | —                  | 6 537   | 6 537                                   | 1 165 028                    | *                                   |                                                |                                                                        |
| Derek H. Burney                                                 | 2017      | 12 910             | 62 782  | 75 692                                  | 4 621 754                    | 19,67                               | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | 12 318             | 56 230  | 68 548                                  | 3 484 295                    | 19,36                               | 720 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | 592                | 6 552   | 7 144                                   | 1 137 459                    | *                                   |                                                |                                                                        |
| Stéphan Crétier<br>(est entré au conseil le 17 février 2017)    | 2017      | —                  | —       | —                                       | —                            | —                                   | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | —                  | —       | —                                       | —                            | —                                   | —                                              | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | —                  | —       | —                                       | —                            | *                                   |                                                |                                                                        |
| S. Barry Jackson                                                | 2017      | 39 000             | 146 772 | 185 772                                 | 11 343 238                   | 23,10                               | 1 964 000                                      | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | 39 000             | 132 848 | 171 848                                 | 8 735 034                    | 17,79                               | 1 964 000                                      | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | —                  | 13 924  | 13 924                                  | 2 608 204                    | *                                   |                                                |                                                                        |
| John E. Lowe                                                    | 2017      | 15 000             | 7 952   | 22 952                                  | 1 401 449                    | 5,96                                | 940 000                                        |                                                                        |
|                                                                 | 2016      | 15 000             | 2 271   | 17 271                                  | 877 885                      | 4,88                                | 720 000                                        |                                                                        |
|                                                                 | Variation | —                  | 5 681   | 5 681                                   | 523 564                      | *                                   |                                                |                                                                        |
| Paula Rosput Reynolds                                           | 2017      | 6 000              | 21 613  | 27 613                                  | 1 686 050                    | 7,17                                | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | 6 000              | 16 651  | 22 651                                  | 1 151 350                    | 6,40                                | 720 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | —                  | 4 962   | 4 962                                   | 534 699                      | *                                   |                                                |                                                                        |
| John Richels                                                    | 2017      | 10 000             | 19 998  | 29 998                                  | 1 831 678                    | 7,79                                | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | 10 000             | 13 866  | 23 866                                  | 1 213 109                    | 6,74                                | 720 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | —                  | 6 132   | 6 132                                   | 618 569                      | *                                   |                                                |                                                                        |
| Mary Pat Salomone                                               | 2017      | 3 000              | 11 407  | 14 407                                  | 879 691                      | 3,74                                | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | 2 000              | 8 512   | 10 512                                  | 534 325                      | 2,97                                | 720 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | 1 000              | 2 895   | 3 895                                   | 345 366                      | *                                   |                                                |                                                                        |
| Indira Samarasekera<br>(est entrée au conseil le 29 avril 2016) | 2017      | —                  | 2 652   | 2 652                                   | 161 931                      | 0,69                                | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | —                  | —       | —                                       | —                            | —                                   | 720 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | —                  | 2 652   | 2 652                                   | 161 931                      | *                                   |                                                |                                                                        |
| D. Michael G. Stewart                                           | 2017      | 16 651             | 30 928  | 47 579                                  | 2 905 174                    | 12,36                               | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | 16 008             | 27 882  | 43 890                                  | 2 230 929                    | 12,39                               | 720 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | 643                | 3 046   | 3 689                                   | 674 245                      | *                                   |                                                |                                                                        |
| Siim A. Vanaselja                                               | 2017      | 12 000             | 12 719  | 24 719                                  | 1 509 342                    | 6,42                                | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | 12 000             | 7 898   | 19 898                                  | 1 011 415                    | 5,62                                | 720 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | —                  | 4 821   | 4 821                                   | 497 927                      | *                                   |                                                |                                                                        |
| Richard E. Waugh                                                | 2017      | 29 730             | 23 533  | 53 263                                  | 3 252 239                    | 13,84                               | 940 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | 2016      | 29 730             | 18 557  | 48 287                                  | 2 454 428                    | 13,64                               | 720 000                                        | 4x                                                                     |
|                                                                 | Variation | —                  | 4 976   | 4 976                                   | 797 811                      | *                                   |                                                |                                                                        |
| Total                                                           | 2017      | 157 291            | 408 759 | 566 050                                 | 34 563 013                   |                                     |                                                |                                                                        |
|                                                                 | 2016      | 155 056            | 346 581 | 501 637                                 | 25 498 209                   |                                     |                                                |                                                                        |
|                                                                 | Variation | 2 235              | 62 178  | 64 413                                  | 9 064 804                    |                                     |                                                |                                                                        |

\* La valeur de la rétribution minimale est passée de 720 000 \$ à 940 000 \$; par conséquent, la variation de l'*investissement à risque* sous forme de *multiple de la rétribution annuelle* a été omise, car elle n'indique pas les variations de la propriété d'actions des administrateurs en 2016.

## ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

### Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des actions en cours accordées antérieurement aux administrateurs qui étaient toujours en cours à la fin de 2016. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2016, soit 60,54 \$. Les administrateurs non membres de la direction ne sont pas autorisés à participer à notre régime d'options d'achat d'actions; par conséquent, aucun de nos administrateurs non membres de la direction ne possède d'attributions fondées sur des options en cours.

| Nom                                                             | Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (n <sup>bre</sup> ) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (n <sup>bre</sup> ) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) | Attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis en 2016 (n <sup>bre</sup> ) | Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits en 2016 (\$) |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Kevin E. Benson                                                 | 623                                                                                                               | 37 765                                                                                                             | 67 779                                                                                                                                  | 4 103 379                                                                                                                                | 6 567                                                                                           | 397 603                                                                               |
| Derek H. Burney                                                 | 572                                                                                                               | 34 662                                                                                                             | 62 209                                                                                                                                  | 3 766 171                                                                                                                                | 6 573                                                                                           | 397 960                                                                               |
| S. Barry Jackson                                                | 1 338                                                                                                             | 81 032                                                                                                             | 145 433                                                                                                                                 | 8 804 562                                                                                                                                | 13 990                                                                                          | 846 994                                                                               |
| John Lowe                                                       | 72                                                                                                                | 4 390                                                                                                              | 7 879                                                                                                                                   | 477 027                                                                                                                                  | 5 632                                                                                           | 340 992                                                                               |
| Paula Rospit Reynolds                                           | 197                                                                                                               | 11 932                                                                                                             | 21 415                                                                                                                                  | 1 296 499                                                                                                                                | 4 940                                                                                           | 299 075                                                                               |
| John Richels                                                    | 182                                                                                                               | 11 041                                                                                                             | 19 815                                                                                                                                  | 1 199 657                                                                                                                                | 6 095                                                                                           | 369 049                                                                               |
| Mary Pat Salomone                                               | 104                                                                                                               | 6 298                                                                                                              | 11 302                                                                                                                                  | 684 278                                                                                                                                  | 2 880                                                                                           | 174 383                                                                               |
| Indira Samarasekera<br>(est entrée au conseil le 29 avril 2016) | 24                                                                                                                | 1 464                                                                                                              | 2 627                                                                                                                                   | 159 091                                                                                                                                  | 2 627                                                                                           | 159 090                                                                               |
| D. Michael Stewart                                              | 282                                                                                                               | 17 075                                                                                                             | 30 646                                                                                                                                  | 1 855 309                                                                                                                                | 3 058                                                                                           | 185 162                                                                               |
| Siim A. Vanaselja                                               | 115                                                                                                               | 7 022                                                                                                              | 12 602                                                                                                                                  | 762 982                                                                                                                                  | 4 788                                                                                           | 289 884                                                                               |
| Richard E. Waugh                                                | 214                                                                                                               | 12 992                                                                                                             | 23 318                                                                                                                                  | 1 411 673                                                                                                                                | 4 956                                                                                           | 300 062                                                                               |

#### Notes

- Toutes les attributions fondées sur des actions dans ce tableau sont des UAD.
- La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* totale est de 225 674 \$ au 31 décembre 2016.
- Les *actions ou les unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis* désignent les dividendes déclarés au 31 décembre 2016 mais qui ne sont pas payables avant le 31 janvier 2017. Le *nombre d'actions ou d'unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* est calculé en fonction du cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 janvier 2017 (61,39 \$).
- M<sup>me</sup> Gauthier a pris sa retraite le 29 avril 2016 et ses 66 779 unités d'actions restantes ont été rachetées au prix de 2 061 618 \$ le 19 janvier 2017.

# Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires

Aux actionnaires,

Le conseil tient son huitième vote consultatif consécutif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Nous sommes heureux de l'appui que nous ont manifesté les actionnaires jusqu'à présent. Nous fournissons la présente lettre ainsi que la discussion et analyse portant sur la rémunération qui l'accompagne pour expliquer comment le comité des ressources humaines et le conseil ont évalué le rendement de la société et de l'équipe de haute direction en 2016 et les éléments sur lesquels nous avons fondé nos diverses décisions de rémunération pour chacun de nos membres de la haute direction visés. Nous espérons que vous êtes d'accord avec le cadre que le conseil et le comité ont établi et avec les décisions qu'ils ont prises cette année relativement aux programmes de rémunération et à l'administration de la rémunération de la haute direction de TransCanada.

La vision de TransCanada – soit d'être la société d'infrastructure énergétique de premier plan en Amérique du Nord et de concentrer ses efforts sur des projets de pipelines et de production d'électricité dans des régions où la société bénéficie ou pourrait bénéficier d'un avantage concurrentiel important – demeure la même depuis plus d'une décennie. Cette vision ne saurait étonner personne, puisque notre entreprise possède des actifs à long terme hautement capitalistiques, dont la majeure partie font l'objet de rendements réglementés ou d'autres ententes contractuelles à long terme.

Année après année, la direction aspire à l'amélioration et à l'innovation continues, mais la nature de l'entreprise nécessite également la constance, la gérance et l'adhésion à des plans pluriannuels. Ainsi, les incitatifs liés au rendement doivent aussi refléter la continuité et les efforts à long terme. Vous remarquerez, à la lecture de la présente discussion et analyse portant sur la rémunération, que nos programmes de rémunération n'ont pas beaucoup changé au cours des dernières années. Bien que le comité et ses conseillers se tiennent au courant de l'évolution des pratiques de rémunération en Amérique du Nord, nous ne sommes pas disposés à suivre la « mode du moment ». Nous estimons que nos programmes produisent les résultats voulus. Au fil du temps, le comité a constaté que le processus d'établissement des objectifs d'entreprise était de plus en plus clair, que les normes adoptées par la direction devenaient progressivement de plus en plus rigoureuses et que la rémunération accordée était étroitement liée aux résultats obtenus. Certaines années, nous avons été déçus des résultats par rapport à certaines mesures, ce qui s'est répercuté sur la rémunération réalisée. D'autres années, comme celle qui vient de se terminer, d'importantes initiatives stratégiques ont été menées à bien. Ces réalisations, qui se sont traduites par une hausse de la rémunération des membres de la direction par rapport à l'an dernier, ont également entraîné une augmentation du rendement total pour les actionnaires (RTA), calculé en fonction de la plus-value des actions et de la croissance des dividendes.

La direction crée de la valeur à long terme en mettant en service des projets complexes à longs délais d'exécution et en les exploitant de façon rentable. La direction crée également de la valeur en acquérant des actifs de nature semblable à prix raisonnable et en les intégrant aux activités de base de TransCanada, comme elle l'a fait en 2016. Étant donné que l'accès aux capitaux est essentiel, il est impératif que la situation financière de la société demeure solide, et nous nous attendons à ce que la direction maintienne un juste équilibre entre la réussite financière à court terme et la gestion des capitaux réfléchie, la solvabilité ainsi que la croissance et la rentabilité à long terme. En tenant compte de ces paramètres, la direction et le conseil s'entendent sur une fiche de pointage annuelle qui comporte des objectifs dans les domaines suivants : la sécurité (qui est toujours notre priorité absolue), la performance financière, l'optimisation des actifs existants de TransCanada, l'excellence dans la gestion de projets et la création de nouvelles occasions sur le plan des actifs. Chaque année, nous nous entendons également sur des cibles de résultats sur trois ans, en portant attention aux rentrées de fonds nécessaires pour soutenir la croissance des dividendes.

## OÙ TROUVER QUOI

|                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| > Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires.....                           | 67  |
| > Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants.....              | 70  |
| Sommaire.....                                                                              | 70  |
| Approche.....                                                                              | 75  |
| Composantes.....                                                                           | 80  |
| Rendement de l'entreprise.....                                                             | 88  |
| Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2014.....     | 90  |
| Profils des hauts dirigeants.....                                                          | 91  |
| > Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2016.....           | 97  |
| Tableau sommaire de la rémunération.....                                                   | 97  |
| Attributions en vertu d'un régime incitatif.....                                           | 100 |
| Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres..... | 103 |
| Prestations de retraite.....                                                               | 104 |
| Cessation d'emploi et changement de contrôle.....                                          | 105 |

Ces principes durables se reflètent directement dans le programme de rémunération de la haute direction de TransCanada. En plus de veiller à offrir une rémunération suffisamment concurrentielle pour nous permettre de recruter et de conserver des hauts dirigeants qualifiés, nous avons mis en place un programme dans le cadre duquel une partie importante de la rémunération (plus de 50 %) est liée au rendement sur plusieurs années. À cette fin, notre structure de rémunération de base est évaluée par rapport à celle de sociétés comparables à la nôtre et les cibles de notre régime de primes annuelles font l'objet d'une évaluation comparative semblable. Les autres éléments du programme de rémunération de la haute direction comprennent les incitatifs à long terme sous forme d'attributions d'unités d'actions, dont l'acquisition dépend de conditions de rendement préétablies, et sous forme d'options d'achat d'actions. Des renseignements supplémentaires sur ces programmes sont présentés à la page 80.

Le seul changement qui a été apporté à notre programme depuis que celui-ci a été approuvé par les actionnaires au début de 2016 se rapporte à la réorganisation des unités d'exploitation de TransCanada. Nous avons rajusté la pondération des attributions annuelles afin de tenir compte des résultats de chaque unité d'exploitation pour ceux qui les dirigent et avons continué à mettre au point ces pondérations en 2017 afin de renforcer le lien entre le rendement des unités d'exploitation et la rémunération des membres de la haute direction. La majeure partie de la rémunération possible demeure rattachée au programme incitatif à long terme, dans le cadre duquel la rémunération gagnée est directement liée au rendement du cours des actions, au RTA relatif et à la croissance du résultat comparable par action (RCA) à long terme.

Notre processus délibératif est le suivant : chaque année, le conseil examine et adopte un plan annuel et des perspectives sur trois ans. À partir de ce plan, la direction fixe des objectifs pour l'entreprise et les unités d'exploitation et des objectifs individuels pour chaque année à venir ainsi que des cibles de résultat par action cumulatif sur trois ans. Aux fins de la rémunération, ces objectifs sont convertis en paramètres qui sont ensuite évalués chaque année. Le comité procède à une analyse détaillée en faisant appel à son expérience et à son jugement commercial collectifs quant aux niveaux appropriés de défis et de risques pour l'entreprise.

L'année 2016 a été une année de transformation pour TransCanada. En acquérant Columbia Pipeline Group, Inc. (Columbia) et en rationalisant son portefeuille d'actifs énergétiques, TransCanada a amélioré son profil commercial et ses perspectives. Cette réussite, conjuguée à la construction et/ou à l'exploitation fructueuses d'infrastructures au Canada, aux États-Unis et au Mexique, s'est soldée par un résultat et des flux de trésorerie comparables records en 2016. Le résultat comparable par action et les fonds provenant de l'exploitation comparables ont augmenté respectivement de 12 % et de 7 % par rapport à 2015. Nous avons affronté de nombreux défis pendant l'année, mais il ne fait nul doute que ces initiatives ont été et continueront d'être profitables pour les actionnaires.

Nous sommes fiers de nos dossiers de sécurité au travail et à l'égard des installations, qui figurent parmi les meilleurs du secteur, et nous n'avons connu aucun incident important en 2016 dans le cadre de l'exploitation de nos pipelines et de nos installations de production d'électricité. Nous visons un rendement dans le premier quartile et avons diminué de 50 % le nombre de jours d'arrêt de travail des employés et des entrepreneurs; cependant, en mars dernier, un entrepreneur a connu une mort tragique sur l'un de nos chantiers. Compte tenu de cette situation inacceptable, le conseil a établi une note inférieure à la cible pour la sécurité, ce qui envoie le signal important que nous devons redoubler d'efforts pour atteindre notre objectif d'exploitation sans incident.

Au final, le conseil a approuvé un coefficient de la société de 1,7 pour 2016, ce qui dépasse le niveau cible de rendement et reflète un solide rendement général quant aux objectifs financiers, opérationnels et en matière de croissance, tout en tenant compte des lacunes sur le plan de la sécurité. Le coefficient de la société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs pour tous les employés non syndiqués. Le conseil a également approuvé un multiplicateur de rendement de 1,34 pour l'attribution d'UAID de 2014 dont les droits ont été acquis en 2016. Ce coefficient reflète un RTA relatif se situant au 67<sup>e</sup> percentile du groupe de référence sur la période de trois ans close le 31 décembre 2016. Bien que le conseil réduise l'administration des divers programmes à des calculs numériques, nous exerçons également notre jugement commercial pour évaluer le caractère raisonnable des résultats. Nous avons conclu que l'année 2016 a été riche en succès et, dans ces circonstances, les récompenses accordées ne sont pas que concurrentielles, elles sont aussi appropriées.

Le comité reçoit des conseils de Meridian Compensation Partners, à titre de consultant indépendant, sur toutes les questions liées à la rémunération de la haute direction. Dans le cadre de son mandat, le consultant fournit des conseils sur la rémunération des membres de la haute direction visés, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement, assiste à toutes les réunions du comité et fournit sur demande des données, de l'analyse ou des avis sur les questions relatives à la rémunération. Même si le comité est responsable en fin de compte de prendre ses propres décisions et de formuler ses propres recommandations au conseil, le consultant apporte expertise, expérience, indépendance et objectivité

aux délibérations du comité. Le comité rencontre fréquemment le consultant à huis clos, ce qui assure que les discussions concernant la rémunération portent sur des questions de fond et sont sans contrainte. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le consultant indépendant à la page 56.

## Conclusion

Le conseil est extrêmement conscient de notre responsabilité de s'assurer que notre approche de la rémunération des hauts dirigeants soutient notre stratégie et s'aligne avec les intérêts de nos actionnaires. Le conseil et le comité savent également que nos décisions se doivent d'être logiques et compréhensibles pour nos employés, nos actionnaires et nos autres parties intéressées. La présente circulaire inclut à cette fin des renseignements très détaillés dans la rubrique Discussion et analyse portant sur la rémunération, qui débute à la page suivante. Par surcroît, nous répondons individuellement aux questions des actionnaires, recevons les commentaires des parties intéressées et continuons de réévaluer nos pratiques pour s'assurer que notre programme demeure adéquat.

Nous vous remercions de votre confiance continue en notre société et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou questions. Vous pouvez communiquer avec le comité ou le conseil par l'intermédiaire de la secrétaire, à l'adresse suivante : TransCanada Corporation, 450-1 Street, S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

La présidente du comité des ressources humaines,

Handwritten signature of Paula Rosput Reynolds in black ink.

Paula Rosput Reynolds

Le président du conseil d'administration,

Handwritten signature of S. Barry Jackson in black ink.

S. Barry Jackson

---

# Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants

## SOMMAIRE

La présente discussion et analyse portant sur la rémunération explique notre programme de rémunération des hauts dirigeants, notre rendement de 2016, l'évaluation du rendement faite par le comité des ressources humaines et le conseil et leurs décisions relatives à la rémunération pour nos membres de la haute direction visés :

- Russell K. Girling, président et chef de la direction
- Donald R. Marchand, vice-président directeur et chef des finances
- Alexander J. Pourbaix, chef de l'exploitation
- Karl Johansson, vice-président directeur et président, Gazoducs
- William Taylor, vice-président directeur et président, Énergie

Les membres de la haute direction visés et quatre autres vice-présidents directeurs composent notre équipe de haute direction.

## Résultats relatifs au rendement

Afin d'évaluer le rendement de l'entreprise pour 2016, le comité et le conseil ont examiné les résultats associés à la fiche de pointage adoptée. Les objectifs comportent des facteurs quantitatifs et qualitatifs liés à la sécurité, au rendement financier, à l'exécution de projets continus et d'opérations, au rendement d'exploitation et aux progrès réalisés à l'égard d'importants projets de croissance.

L'année 2016 a été une année de « transformation » pour TransCanada, qui a connu une croissance sans précédent et a rajusté ses activités pour améliorer sa stabilité à long terme dans l'intérêt de ses actionnaires. L'acquisition de Columbia pour 13 G\$ US ainsi que d'autres projets à court terme réalisés dans le « cours normal des activités » de 23 G\$ en Amérique du Nord ont jeté les bases de ce que TransCanada espère être une croissance durable et prévisible de ses résultats et de ses dividendes pour le reste de la décennie.

Bien que l'acquisition de Columbia n'était pas expressément envisagée au moment où nous avons fixé nos objectifs pour 2016, elle a eu des répercussions sur l'évaluation de nos résultats financiers pour l'année et de nos projets exécutés. L'acquisition, de même que les autres importantes réalisations indiquées ci-dessous, ont produit des résultats supérieurs aux objectifs dans la plupart des secteurs.

En 2016, nous avons poursuivi nos efforts sans relâche pour assurer la sécurité et la fiabilité de l'exploitation partout où nous exerçons des activités. Nous sommes fiers de nos dossiers de sécurité au travail et à l'égard des installations, qui figurent parmi les meilleurs du secteur, et nous n'avons connu aucun incident important en 2016 dans le cadre de l'exploitation de nos pipelines et de nos installations de production d'électricité, mais nous sommes d'avis qu'aucun incident lié à la sécurité n'est acceptable. Bien que nous continuions à viser un rendement dans le premier quartile et que nous ayons diminué de 50 % le nombre de jours d'arrêt de travail des employés et des entrepreneurs, nous n'avons pas réussi à respecter les normes sévères que nous nous imposons. En mars dernier, un entrepreneur a connu une mort tragique sur l'un de nos chantiers. Cette situation est inacceptable et nous avons intensifié nos efforts déjà considérables de collaboration avec nos entrepreneurs pour assurer la sécurité de leur main-d'œuvre sur nos sites. Nous sommes plus que jamais déterminés à atteindre notre objectif d'exploitation sans incident en plaçant la sécurité au premier rang de nos quatre valeurs d'entreprise. La sécurité, l'intégrité, la responsabilité et la collaboration demeureront dans l'avenir les principes directeurs qui guideront tout ce que nous faisons.

Notre résultat comparable par action s'est établi à 2,78 \$, en hausse de 12 % par rapport à 2015, ce qui dépasse notre objectif pour l'année. Le comité a évalué l'incidence des éléments non comparables et a conclu que le résultat comparable constituait la base appropriée pour établir le résultat par action aux fins de la fiche de pointage. Les fonds provenant de l'exploitation comparables ont également augmenté en 2016 par rapport à 2015.

Nous avons obtenu de nouveaux contrats et conclu des règlements en 2016 qui accroîtront nos produits au cours des années à venir. La clé du succès de la maximisation de la valeur de nos actifs existants réside dans une entente que nous avons conclue avec nos clients d'ANR relativement à une structure tarifaire qui augmentera considérablement nos résultats au cours des six années à venir.

Nous avons continué à faire avancer notre liste de projets de développement et avons réalisé des progrès sur plusieurs plans au cours de l'année. Nous avons poursuivi le développement et la construction de notre portefeuille de projets à court terme. En ce qui concerne nos projets à long terme de 48 G\$, nous avons continué à gérer les coûts tout en travaillant à obtenir les permis et les approbations nécessaires pour que ces projets puissent aller de l'avant une fois que les décisions d'investissement finales auront été prises.

En plus d'atteindre les objectifs d'exécution de projets que nous nous étions fixés au début de l'année, la réalisation de l'opération à l'égard de Columbia et les opérations de financement et les activités d'intégration connexes ont été considérées comme faisant partie de la catégorie des projets exécutés. Le comité a conclu que le rendement obtenu dans ce secteur méritait une reconnaissance supérieure à la cible. L'opération a été conclue dans un temps record et un plan d'intégration était en place à la clôture.

L'acquisition de Columbia élargit notre portefeuille d'actifs existant et nous fournit d'importantes occasions de croissance supplémentaire, notamment le pipeline Mountaineer XPress de 2,0 G\$ US, le pipeline Leach Xpress de 1,4 G\$ et d'autres projets potentiels totalisant 7,2 G\$ US. Plus particulièrement, nous avons obtenu le projet de gazoduc Sur de Texas (notre quote-part s'élevant à 1,3 G\$ US) et le projet de gazoduc Villa de Reyes (0,6 G\$ US) au Mexique.

Nous avons grandement amélioré la capacité de notre organisation de mener à bien notre stratégie efficacement. La mise en œuvre d'un nouveau modèle d'exploitation et les études d'optimisation d'entreprise connexes ont clarifié la responsabilité vis-à-vis des résultats et ont accru l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation. Le comité a conclu que nous avons atteint les cibles fixées pour 2016, ce qui a entraîné des changements qui nous ont permis de réduire durablement nos coûts au bénéfice de nos clients et de nos actionnaires.

Vous en apprendrez davantage sur le rendement de 2016 à partir de la page 88.

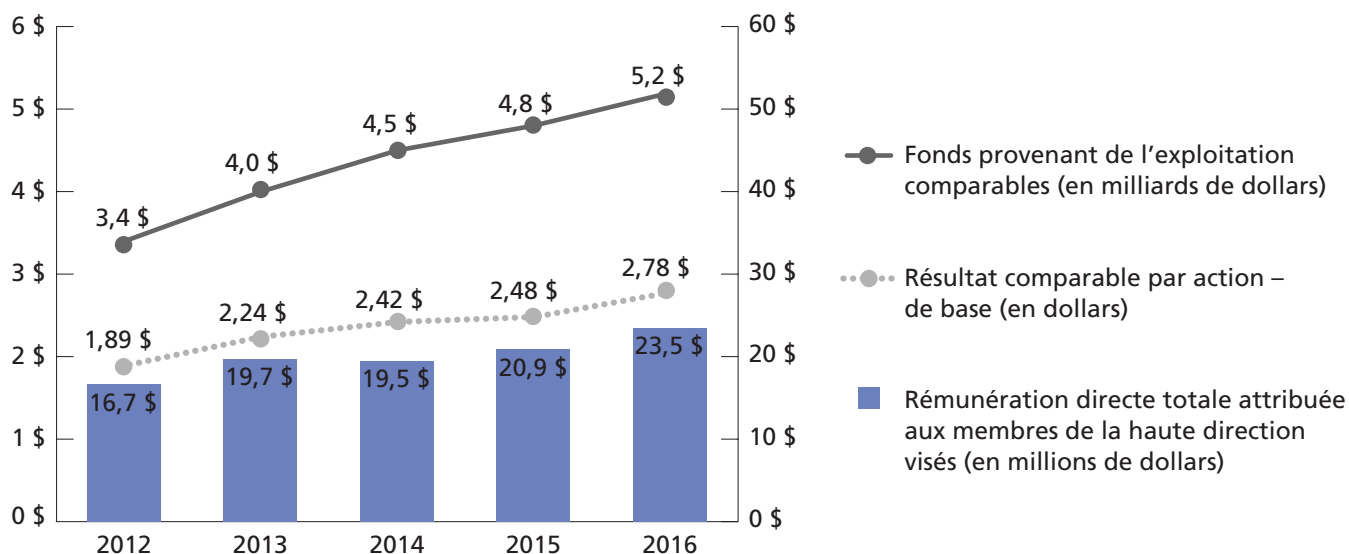
### **Faits saillants relatifs à la rémunération**

Le comité des ressources humaines et le conseil ont pris les décisions suivantes relatives à la rémunération des hauts dirigeants en 2017 :

- Compte tenu des résultats concernant le rendement et de leurs pondérations relatives, le rendement de l'entreprise global en 2016 a été jugé supérieur à la cible et un coefficient de la société de 1,7 a été fixé. Le coefficient de la société est utilisé dans le calcul des attributions d'incitatifs à court terme pour tous les employés, y compris nos membres de la haute direction visés.
- Le conseil a approuvé un multiplicateur du rendement de 1,34 pour l'attribution de 2014, conformément à la formule en vigueur au moment où cette attribution a été consentie. Ce résultat reflète un RTA relatif se situant au 67<sup>e</sup> percentile du groupe de référence. Le multiplicateur du rendement, combiné à la variation du cours d'évaluation, qui est passé de 48,55 \$ à 60,48 \$, et au réinvestissement des dividendes, donne lieu à un paiement correspondant à 188 % de la valeur initiale de l'attribution.
- Trois de nos membres de la haute direction visés ont reçu une augmentation de leur salaire de base afin de maintenir un niveau de rémunération concurrentiel par rapport à notre groupe de référence, de reconnaître leur compétence dans l'exercice de leurs fonctions et de tenir compte de l'accroissement de leur niveau de responsabilité. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de ces membres de la haute direction s'est établie à 9 %. Les augmentations sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2017.
- Pour l'attribution d'UAID de 2017, le conseil a approuvé des cibles sur trois ans pour le résultat comparable par action et le RTA relatif.

## Rémunération par rapport au rendement financier

Le graphique ci-dessous compare nos principaux résultats financiers pour les cinq derniers exercices à la rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés pour la même période. La rémunération directe totale comprend le salaire de base, l'attribution d'incitatifs à court terme (payée au premier trimestre suivant l'année de rendement) et la valeur d'attribution des UAID et des options d'achat d'actions.



Le tableau ci-dessous montre la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés en pourcentage de notre résultat comparable pour les cinq derniers exercices :

|                                                                                                                       | 2012  | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés (en pourcentage du résultat comparable) | 1,3 % | 1,2 % | 1,1 % | 1,2 % | 1,1 % |

### Notes

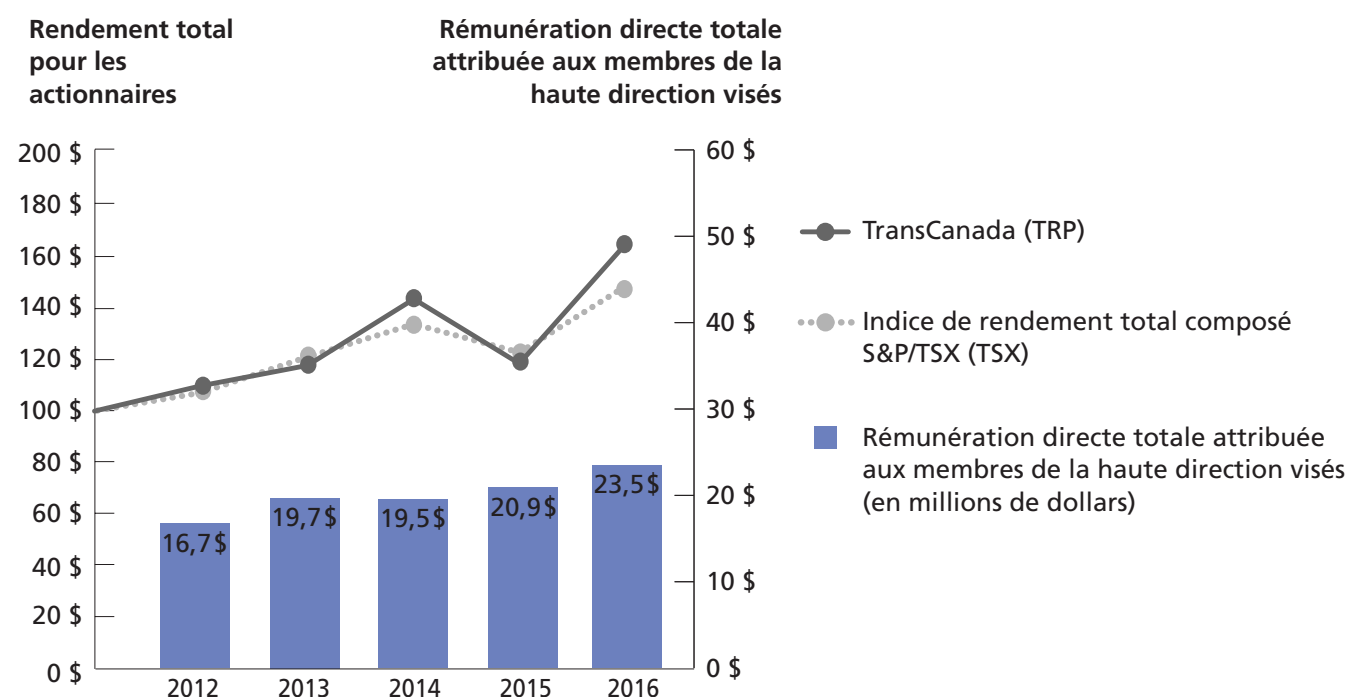
- L'augmentation de la **rémunération directe totale** attribuée aux membres de la haute direction visés de 2012 à 2013 est attribuable aux ajustements apportés aux salaires de base afin de refléter la progression de certains membres de la haute direction visés, aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise et aux augmentations des incitatifs à long terme effectuées pour que ceux-ci s'alignent plus étroitement avec les niveaux médians du groupe de référence. L'augmentation de 2015 à 2016 est principalement attribuable aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise.
- Les **fonds provenant de l'exploitation comparables**, le **résultat comparable par action** et le **résultat comparable** sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'**Annexe B** pour de plus amples renseignements).

## Rémunération par rapport au rendement total pour les actionnaires

Notre RTA, soit le changement de valeur des actions de TransCanada plus le réinvestissement des dividendes, a suivi favorablement l'indice du rendement total composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices, fournissant un rendement annuel composé de 10,5 % comparativement à 8,2 % pour l'indice.

Le graphique ci-dessous illustre le RTA, en présumant un investissement initial de 100 \$ dans les actions de TransCanada à la fin de l'exercice 2011, et le compare au rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX et à la tendance de la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours de la même période.

Le RTA n'est qu'une des mesures du rendement dont le conseil tient compte lorsqu'il évalue le rendement et qu'il établit la rémunération de nos membres de la haute direction visés. Nous ne nous attendons donc pas nécessairement à ce qu'il y ait une corrélation directe entre le RTA et la rémunération directe totale attribuée au cours d'une période donnée. De plus, la valeur réalisée de la rémunération à long terme attribuée au cours d'une année donnée n'est pas garantie. Une partie de celle-ci est fondée sur les capitaux propres et sa valeur est directement touchée par les variations du cours de nos actions.



| À la fin de l'exercice | 2011      | 2012      | 2013      | 2014      | 2015      | 2016      | Rendement annuel composé |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------------|
| TRP                    | 100,00 \$ | 109,85 \$ | 117,79 \$ | 143,66 \$ | 118,29 \$ | 164,93 \$ | 10,5 %                   |
| TSX                    | 100,00 \$ | 107,19 \$ | 121,11 \$ | 133,90 \$ | 122,76 \$ | 148,64 \$ | 8,2 %                    |

### Note

- L'augmentation de la **rémunération directe totale** attribuée aux membres de la haute direction visés de 2012 à 2013 est attribuable aux ajustements apportés aux salaires de base afin de refléter la progression de certains membres de la haute direction visés, aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise et aux augmentations des incitatifs à long terme effectuées pour que ceux-ci s'alignent plus étroitement avec les niveaux médians du groupe de référence. L'augmentation de 2015 à 2016 est principalement attribuable aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise.

## Modifications du programme

Le conseil a approuvé les modifications suivantes en 2016 :

- Pour le régime d'UAID, le conseil a adopté une disposition selon laquelle le multiplicateur du résultat comparable par action cumulatif sera plafonné à 1,0 si le ratio des dividendes par action cumulatifs par rapport aux fonds provenant de l'exploitation comparables par action cumulatifs pour la période de trois ans est supérieur à 50 %. Cette modification a été apportée afin de garantir que les récompenses seront limitées si le conseil juge que la couverture en espèces nécessaire pour maintenir le dividende a diminué.
- Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions a été augmenté pour permettre l'attribution d'options au cours des trois prochaines années, avec l'approbation des actionnaires.
- Les pondérations relatives des mesures du rendement applicables aux membres de la haute direction visés, à l'exception du chef de la direction, aux termes du régime incitatif à court terme ont été modifiées pour tenir compte de changements opérationnels.
- Le facteur de rendement individuel a été retiré de la formule de calcul de l'attribution d'incitatifs à court terme du chef de la direction, qui a été pondérée à hauteur de 100 % en fonction du rendement de l'entreprise.

De plus, le conseil a approuvé les modifications suivantes en 2017 :

- Les pondérations relatives des mesures du rendement applicables à certains membres de la haute direction visés aux termes du régime incitatif à court terme ont été modifiées une fois de plus pour renforcer le lien entre le rendement de l'entreprise et des unités d'exploitation et la rémunération de la haute direction.

Le conseil estime que ces modifications permettent d'obtenir l'assurance que notre programme de rémunération des hauts dirigeants continue d'atteindre nos principaux objectifs en matière de rémunération qui sont exposés dans la prochaine section.

## APPROCHE

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est conçu de façon à atteindre quatre objectifs principaux :

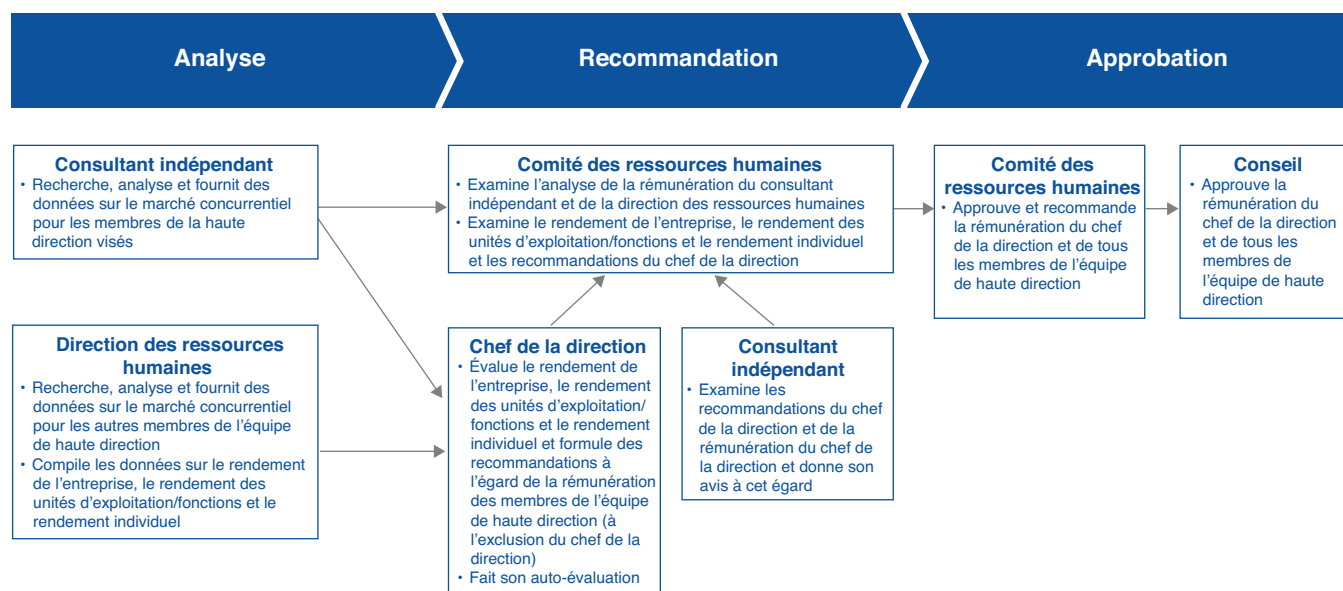
- fournir une rémunération qui « rémunère au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et l'exécution de notre stratégie globale
- offrir des niveaux et des types de rémunération qui font concurrence au marché
- harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées
- attirer, engager et fidéliser nos hauts dirigeants.

La rémunération est aussi axée sur nos processus de gestion du risque afin de garantir un équilibre approprié entre le risque et les avantages. Voir les pages 54 à 55 pour de plus amples renseignements.

## Processus de prise de décision

Nous suivons un processus de prise de décision détaillé qui fait intervenir la direction, le comité des ressources humaines et le conseil et prend en compte des données du marché, les commentaires du chef de la direction et des conseils du consultant indépendant du comité.

Le conseil prend toutes les décisions touchant la rémunération de l'équipe de haute direction en se fondant sur les recommandations du comité.



## **Analyse de la rémunération**

### ***Évaluation du marché***

Le consultant indépendant du comité analyse et fournit des données du marché pertinentes et d'autres renseignements au comité et au conseil. Ce processus comprend l'évaluation comparative de la rémunération des hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés (voir *Évaluation comparative* aux pages 77 et 78).

Le comité et le conseil examinent également la rémunération par rapport à celle d'autres hauts dirigeants, la portée et le caractère critique du poste occupé de même que l'expérience lorsqu'ils établissent les niveaux de rémunération. Le comité se sert des points de référence comme ligne directrice, tout en étant conscient qu'il peut y avoir des écarts entre les données de chaque société et qu'il doit aussi tenir compte du contexte global lorsqu'il soupèse des rajustements.

### ***Établissement d'objectifs de rendement***

Le conseil approuve des objectifs annuels pour l'entreprise afin de soutenir nos stratégies fondamentales visant une exploitation sécuritaire et efficace, l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Notre fiche de pointage pour le rendement de l'entreprise intègre ces objectifs, y compris une combinaison de mesures financières, d'exploitation, de sécurité et de croissance, qui sont pondérées et approuvées par le conseil.

Le conseil établit des objectifs de rendement et des pondérations relatives annuels pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Les objectifs de rendement du chef de la direction figurent dans la fiche de pointage de l'entreprise. Les objectifs de rendement pour les autres membres de la haute direction visés comprennent la fiche de pointage de l'entreprise, les fiches de pointage des unités d'exploitation et fonctions harmonisés à leurs rôles ainsi que les secteurs et les priorités de rendement personnel clé pour l'année.

### ***Recommandation***

Le comité et le conseil évaluent le rendement de la Société et du chef de la direction.

Le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les autres membres de la haute direction visés, obtient les commentaires du conseil sur le rendement des hauts dirigeants et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité.

Le comité recommande au conseil la rémunération à verser au chef de la direction et aux autres membres de la haute direction visés. Le comité demande des conseils à son consultant indépendant et à ses autres conseillers, mais il lui incombe de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Le comité fonde ses recommandations sur la période de rendement pertinente. Même s'il examine les données historiques concernant la valeur des attributions antérieures, il n'apporte pas d'ajustements aux mesures relatives au rendement portant sur le nombre, la durée ou la valeur actuelle de toute rémunération en cours attribuée antérieurement ou sur des gains qu'un haut dirigeant peut avoir réalisés au cours d'années antérieures. De même, le comité ne tient pas compte de la valeur des attributions d'incitatifs à long terme qu'il effectue au cours d'une année donnée pour compenser les rendements inférieurs aux attentes des attributions effectuées au cours d'années antérieures. Selon le comité, le fait de réduire ou de limiter les attributions fondées sur des gains antérieurs pourrait amoindrir l'intégrité du cadre de travail fondé sur le rendement ou miner les incitatifs qui sont accordés aux hauts dirigeants afin de les encourager à donner un rendement solide.

### ***Approbation***

Le conseil examine les recommandations du comité et approuve toutes les décisions relatives à la rémunération des membres de l'équipe de haute direction.

## Évaluation comparative

Nous évaluons la rémunération de nos hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés afin d'évaluer le marché concurrentiel. Chaque année, le comité examine les sociétés avec son consultant indépendant, fait les ajustements qu'il juge appropriés et approuve le groupe de référence.

Le groupe de référence pour les membres de la haute direction visés représente ce qui suit :

- la taille de TransCanada par rapport aux sociétés du groupe de référence
- un échantillon plus vaste qui réduit la volatilité éventuelle des données
- la portée des activités commerciales nord-américaines de TransCanada
- le marché élargi dans lequel TransCanada rivalise pour recruter des hauts dirigeants talentueux.

Notre groupe de référence en 2016 pour nos membres de la haute direction visés est composé des sociétés énumérées ci-dessous. Le comité a apporté des rajustements mineurs au groupe de référence par rapport à 2015. Société d'énergie Talisman Inc. a été retirée car elle n'est plus une société ouverte et Hess Corporation a été retirée pour maintenir la pondération égale entre les sociétés canadiennes et américaines.

### Groupe de référence pour les membres de la haute direction visés

|                                                  |                                     |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------|
| American Electric Power Co.                      | Compagnie Pétrolière Impériale Ltée |
| Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | Kinder Morgan Inc.                  |
| Canadian Natural Resources Ltd.                  | NextEra Energy Inc.                 |
| Cenovus Energy Inc.                              | Occidental Petroleum Corporation    |
| Dominion Resources Inc.                          | PG&E Company                        |
| Enbridge Inc.                                    | Southern Company                    |
| Encana Corporation                               | Spectra Energy Corp.                |
| Exelon Corporation                               | Suncor Énergie Inc.                 |
| Fortis Inc.                                      | Ressources Teck Limitée             |
| Husky Energy Inc.                                | Williams Companies Inc.             |

Nous évaluons de façon comparative chaque poste de membre de la haute direction visé par rapport à un poste semblable dans le groupe de référence. Le comité reconnaît que même s'il utilise un groupe de référence relativement grand, les résultats peuvent être influencés par des modifications des données sur le marché sous-jacentes. C'est pourquoi le comité exerce son jugement dans l'interprétation des données et est guidé par le consultant indépendant en la matière. Les données du marché concurrentiel pour le groupe de référence donnent un point de référence initial pour déterminer la rémunération des hauts dirigeants.

| Profils<br>Au 31 décembre 2015                                                                                                            | TransCanada | Groupe de référence pour les membres de la haute direction visés |                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                           |             | Médiane                                                          | 75 <sup>e</sup> percentile |
| Actifs                                                                                                                                    | 64,4 G\$    | 61,0 G\$                                                         | 81,9 G\$                   |
| Produits                                                                                                                                  | 11,3 G\$    | 16,2 G\$                                                         | 22,4 G\$                   |
| Capitalisation boursière au 31 décembre 2016<br>(cours de clôture mensuel des actions x actions en circulation pour le dernier trimestre) | 52,3 G\$    | 40,9 G\$                                                         | 63,7 G\$                   |
| Employés                                                                                                                                  | 5 512       | 10 550                                                           | 15 376                     |

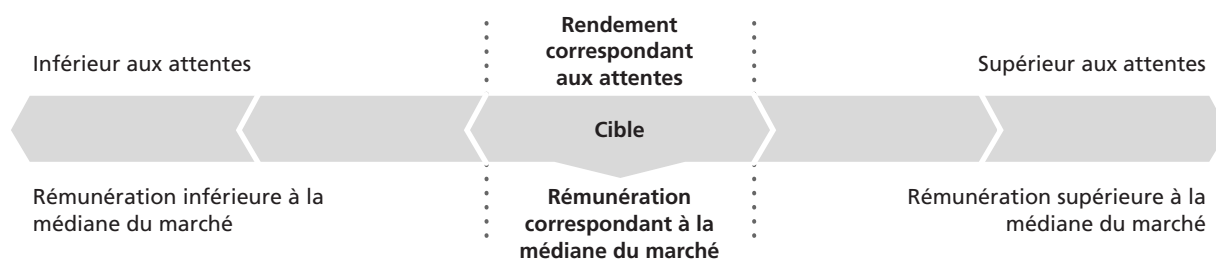
Note

- Les renseignements sur le **groupe de référence** reflètent des données de 2015, sauf indication contraire, car c'étaient les renseignements les plus à jour disponibles au moment de l'analyse. À des fins de comparabilité, les renseignements sur **TransCanada** reflètent également des données de 2015.

Pour 2017, le comité n'a apporté que des rajustements mineurs au groupe de référence. Encana Corporation a été retirée en raison de sa taille relativement petite par rapport aux critères des multiples. Spectra Energy Corp. a été retirée parce qu'elle faisait l'objet d'une acquisition. Encore une fois, le comité a préservé l'équilibre entre les sociétés canadiennes et américaines.

TransCanada se situe dans le haut de la fourchette sur le plan de la taille des actifs et de la capitalisation boursière et dans la médiane au chapitre des produits.

La rémunération directe totale est généralement établie dans une fourchette concurrentielle par rapport à la médiane du marché :



Voir **Composantes** à la page 80 pour de plus amples renseignements sur la rémunération directe totale.

## Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts de nos hauts dirigeants et de nos actionnaires. Les exigences minimales sont importantes et varient selon le niveau du haut dirigeant. Les exigences relatives à la propriété s'établissent comme suit :

| Niveau du haut dirigeant   | Propriété requise<br>(multiple du salaire de base) |
|----------------------------|----------------------------------------------------|
| Chef de la direction       | 5x                                                 |
| Vice-présidents directeurs | 2x                                                 |
| Vice-présidents principaux | 1x                                                 |

Avec prise d'effet en 2015, le conseil a approuvé une augmentation des exigences relatives à la propriété d'actions pour le chef de la direction, qui sont passées à cinq fois le salaire de base, et a décidé que tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs exigences uniquement par la propriété directe d'actions de TransCanada ou de parts de TC PipeLines, LP. Auparavant, jusqu'à 50 % de la propriété requise pouvait être détenue sous forme d'UAID non acquises.

Les hauts dirigeants ont cinq ans pour satisfaire aux exigences. Les hauts dirigeants, y compris le chef de la direction, doivent « acheter et conserver » 50 % de toutes les options d'achat d'actions qu'ils exercent jusqu'à ce qu'ils satisfassent à leur exigence relative à la propriété d'actions.

Le comité examine les niveaux de propriété d'actions de chaque haut dirigeant chaque année. Il peut exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il évalue la conformité si les niveaux de propriété tombent sous le minimum à cause de fluctuations du cours des actions.

Tous les membres de la haute direction visés satisfaisaient à leurs exigences relatives à la propriété d'actions en 2016, à l'exception de M. Taylor, qui a jusqu'à la fin de 2020 pour remplacer la valeur qu'il pouvait auparavant détenir sous forme d'UAID non acquises.

Voir *Profils des hauts dirigeants* à partir de la page 92 pour connaître les niveaux actuels de propriété d'actions.

## COMPOSANTES

La rémunération directe totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable. Le salaire de base est la seule forme de rémunération fixe. La rémunération variable comprend nos régimes incitatifs à court et à long terme.

| Élément                            | Forme                     | Période de rendement                                                                                                                                                                                            | Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salaire de base (fixe)             | Espèces                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un an</li> </ul>                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournit une rémunération de base proportionnée au poste</li> <li>Attire et fidélise les hauts dirigeants</li> </ul>                                                                                                                                                                                              |
| Incitatif à court terme (variable) | Espèces                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un an</li> </ul>                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Motive les hauts dirigeants à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels</li> <li>Récompense les hauts dirigeants pour leur contribution relative à TransCanada</li> <li>Harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires</li> <li>Attire et fidélise les hauts dirigeants</li> </ul> |
| Incitatif à long terme (variable)  | UAID                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Durée de trois ans</li> <li>Acquisition à la fin de la durée</li> <li>Attributions soumises à un multiplicateur du rendement fondé sur des cibles préétablies</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Motive les hauts dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux à moyen terme</li> <li>Harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires</li> <li>Attire et fidélise les hauts dirigeants</li> </ul>                                                                                             |
|                                    | Options d'achat d'actions | <ul style="list-style-type: none"> <li>Durée de sept ans</li> <li>Acquisition d'un tiers chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution</li> </ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Motive les hauts dirigeants à atteindre des objectifs commerciaux durables à long terme</li> <li>Harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires</li> <li>Attire et fidélise les hauts dirigeants</li> </ul>                                                                                     |

Nous offrons aussi une rémunération indirecte qui comprend des prestations de retraite, d'autres avantages et des avantages accessoires. Pour de plus amples renseignements, voir les pages 86 et 87.

## Rémunération fixe

### Salaire de base

Les salaires de base pour les postes de hauts dirigeants sont alignés, en règle générale, sur une fourchette concurrentielle de niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. Le consultant indépendant du comité analyse et fournit des données du marché pertinentes au comité et au conseil.

Les augmentations du salaire de base pour les membres de la haute direction visés sont fondés sur leur rendement, les données du marché concurrentiel, leur expérience dans leurs fonctions, la portée du poste qu'ils occupent et la rémunération comparativement aux autres hauts dirigeants de TransCanada. Les rajustements du salaire de base prennent généralement effet le 1<sup>er</sup> mars.

### Rémunération variable ou à risque

La rémunération variable représente une partie importante de la rémunération des hauts dirigeants et augmente avec son niveau.

#### Incitatifs à court terme

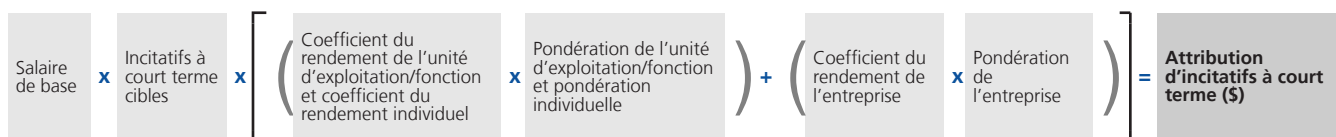
Le régime incitatif à court terme vise à attirer et à fidéliser des hauts dirigeants et à les motiver à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels. Il récompense les hauts dirigeants pour leurs contributions à TransCanada et harmonise les intérêts des hauts dirigeants et ceux des actionnaires.

Les données du marché servent à établir des incitatifs à court terme cibles pour chaque rôle de haut dirigeant. Les attributions cibles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et sont établies par rapport aux niveaux du marché médians dans notre groupe de référence. Bien que les cibles soient examinées annuellement par rapport aux données du marché concurrentiel, elles ne devraient pas changer d'une année à l'autre à moins que le rôle change ou soit réévalué en fonction des conditions du marché.

Des attributions en espèces annuelles sont faites à nos membres de la haute direction visés calculés d'après une formule qui tient compte des éléments suivants :

- le salaire de base et la cible des incitatifs à court terme, exprimée en pourcentage du salaire de base, pour chaque rôle;
- le rendement par rapport aux objectifs par unité d'exploitation/fonction et aux objectifs individuels, exprimés sous la forme d'un coefficient du rendement individuel déterminé pour chaque membre de la haute direction visé;
- le rendement par rapport aux objectifs de rendement de l'entreprise, exprimés comme étant le coefficient de la Société.

Les objectifs de rendement du chef de la direction sont entièrement représentés dans la fiche de pointage de l'entreprise et son attribution d'incitatifs à court terme est entièrement fondée sur le rendement de l'entreprise.



Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 200 % de l'incitatif à court terme cible en fonction du niveau du rendement de l'entreprise et du rendement de l'unité d'exploitation ou de la fonction ou du rendement individuel. Les attributions correspondront généralement à 50 % de la cible si le rendement correspond à des normes seuils, à 100 % pour le rendement cible et à 200 % de la cible pour un rendement exceptionnel par rapport à des normes préétablies. Il n'y a pas de paiement si le rendement global est inférieur au seuil.

Les facteurs de l'entreprise et les facteurs de l'unité d'exploitation ou de la fonction et les facteurs individuels sont pondérés pour chaque haut dirigeant, puis additionnés pour calculer l'attribution globale. Le conseil peut ajuster à son gré, à la hausse ou à la baisse, les attributions d'incitatifs à court terme calculées pour tenir compte d'autres facteurs lorsqu'il le juge à propos. Les attributions d'incitatifs à court terme sont versées en un paiement en espèces forfaitaire au cours du mois de mars qui suit l'année de rendement.

Les attributions pour 2016 sont fondées sur les niveaux cibles et les pondérations relatives des mesures du rendement suivants. À compter de 2017, les pondérations relatives des mesures du rendement ont été modifiées pour tenir compte de changements comme suit :

|                                                                       |       | Pondération relative des mesures du rendement |                      |            |            |                      |            |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------|----------------------|------------|------------|----------------------|------------|
|                                                                       |       | 2016                                          |                      |            | 2017       |                      |            |
|                                                                       |       | Entreprise                                    | Unité d'exploitation | Individuel | Entreprise | Unité d'exploitation | Individuel |
| Incentif à court terme cible<br>(% du salaire de base)                |       |                                               |                      |            |            |                      |            |
| Président et chef de la direction<br>(Russell K. Girling)             | 100 % | 100 %                                         | —                    | —          | 100 %      | —                    | —          |
| Vice-président directeur et chef des finances<br>(Donald R. Marchand) | 65 %  | 60 %                                          | —                    | 40 %       | 80 %       | —                    | 20 %       |
| Chef de l'exploitation<br>(Alexander J. Pourbaix)                     | 80 %  | 80 %                                          | —                    | 20 %       | 80 %       | —                    | 20 %       |
| Vice-président directeur et président, Gazoducs<br>(Karl Johannson)   | 65 %  | 40 %                                          | 40 %                 | 20 %       | 60 %       | 40 %                 | —          |
| Vice-président directeur et président, Énergie<br>(William C. Taylor) | 65 %  | 40 %                                          | 40 %                 | 20 %       | 60 %       | 40 %                 | —          |

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'incitatif annuel cible de M. Girling est passé de 100 % à 120 %.

## Incitatifs à long terme

Chaque année, le comité et le conseil attribuent des incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en fonction des niveaux médians du marché et de leur contribution potentielle au succès futur de TransCanada.

L'attribution d'incitatifs à long terme à notre équipe de haute direction est de 50 % pour les UAID et de 50 % pour les options d'achat d'actions.

### Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Il s'agit d'unités d'actions théoriques attribuées aux termes du régime d'UAID. Les UAID accumulent des équivalents de dividendes et sont acquises le 31 décembre à la fin de la période de rendement de trois ans. Le paiement dépend de notre rendement par rapport à des cibles établies au début de la période.

Les attributions d'UAID sont versées en un versement en espèces forfaitaire au cours du premier trimestre qui suit la fin de la période de rendement.

|                        |   |                                            |   |                             |   |                      |
|------------------------|---|--------------------------------------------|---|-----------------------------|---|----------------------|
| Nombre d'UAID acquises | x | Cours d'évaluation à la date d'acquisition | x | Multiplicateur du rendement | = | Paiement d'UAID (\$) |
|------------------------|---|--------------------------------------------|---|-----------------------------|---|----------------------|

#### Notes

- Le **nombre d'UAID acquises** est le nombre d'UAID attribué initialement, majoré des UAID gagnées à titre d'équivalents de dividendes au cours de la période de rendement de trois ans. Les dividendes et les UAID s'acquissent en même temps et uniquement dans la mesure où les UAID sous-jacentes sont acquises.
- Le **cours d'évaluation à la date d'acquisition** est le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition et incluant celle-ci (le 31 décembre).

### Attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants pour 2017

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'UAID pour 2017 comme suit :

| Mesure du rendement                                                  | Pondération | Période de mesure                                   |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------|
| RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60                        | 25 %        | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 |
| RTA relatif par rapport au groupe de référence pour le régime d'UAID | 25 %        |                                                     |
| Résultat comparable par action                                       | 50 %        |                                                     |

Le multiplicateur du **résultat comparable par action** cumulé sera plafonné à 1,0 si le ratio des dividendes par action cumulatifs par rapport aux fonds provenant de l'exploitation comparables par action cumulatifs pour la période de trois ans est supérieur à 50 %.

Nous avons deux groupes de référence pour l'évaluation du RTA relatif. Le premier est l'indice S&P/TSX 60, groupe de sociétés comparables cotées en bourse qui représentent des concurrents pour les investissements d'actionnaires. Le second est le groupe de référence pour le régime d'UAID, qui est composé des concurrents particuliers sur le plan commercial suivants :

| Groupe de référence pour le RTA relatif utilisé pour établir les attributions d'UAID de 2017 |                                   |                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| AltaGas Ltd.                                                                                 | Enbridge Inc.                     | Pembina Pipeline Corp.  |
| Canadian Utilities Ltd.                                                                      | Enterprise Products Partners L.P. | Sempra Energy           |
| CenterPoint Energy Inc.                                                                      | Fortis Inc.                       | Veresen Inc.            |
| Dominion Resources Inc.                                                                      | Inter Pipeline Ltd.               | Williams Companies Inc. |
| Emera Inc.                                                                                   | Kinder Morgan Inc.                |                         |

### **Attributions d'unités d'actions à l'intention des dirigeants pour 2014**

Pour l'attribution d'UAID de 2014, le multiplicateur du rendement a été établi conformément aux lignes directrices indiquées dans le tableau ci-dessous. Le **RTA relatif** est calculé au moyen du cours des actions moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la fin de la période de rendement de trois ans.

| Si le RTA relatif de TransCanada se situe                                                 | Le multiplicateur du rendement est le suivant |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Au 25 <sup>e</sup> percentile du groupe de référence pour les UAID ou en dessous (seuil)  | 0,50                                          |
| Au 50 <sup>e</sup> percentile du groupe de référence pour les UAID (cible)                | 1,00                                          |
| Au 75 <sup>e</sup> percentile du groupe de référence pour les UAID ou au-dessus (maximum) | 1,50                                          |

Nous calculons le multiplicateur du rendement au moyen d'une interpolation linéaire si le rendement se situe entre :

- le seuil et la cible ou
- la cible et le maximum

Pour de plus amples renseignements sur le paiement d'UAID, voir la rubrique **Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2014** aux pages 90 et 91.

### **Options d'achat d'actions**

Les actionnaires ont approuvé pour la première fois notre régime d'options d'achat d'actions en 1995 et la version la plus récente du régime a été approuvée pour la dernière fois par les actionnaires en 2016. Le régime est administré par le comité des ressources humaines, qui est composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le nombre total d'actions qui peuvent être réservées à des fins d'émission à des initiés, ou émises à des initiés à tout moment et au cours d'une période d'un an, aux termes de nos mécanismes de rémunération en titres (au sens du **Guide à l'intention des sociétés de la TSX**), est limité à 10 % ou moins de nos actions émises et en circulation. Les administrateurs non membres de la direction ne sont pas autorisés à participer au régime.

### **Acquisition**

Les options d'achat d'actions s'acquièrent à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et ont une durée de sept ans.

Les hauts dirigeants ne peuvent négocier les actions de TransCanada qu'au cours de quatre périodes (appelées **périodes de négociation permise**) qui sont désignées chaque trimestre. Les périodes de négociation permise se rapportent à l'établissement et à la publication des rapports financiers trimestriels et annuels.

Les hauts dirigeants ne sont pas autorisés à négocier des actions lorsqu'ils sont en possession de renseignements non publics importants. Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions ne tombe pas pendant une période de négociation permise ou tombe dans les cinq premiers jours d'une période de négociation permise, elle est reportée au 10<sup>e</sup> jour ouvrable de la période suivante. Des prolongations similaires s'appliquent si une interdiction de négociation extraordinaire est imposée pendant l'une des quatre périodes de négociation permise et que des options d'achat d'actions expirent pendant l'interdiction de négociation.

### **Prix d'exercice**

Le prix d'exercice d'une option correspond au cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les porteurs d'options ne sont avantagés que si la valeur marchande de nos actions dépasse le prix d'exercice au moment où ils exercent les options. Nous n'accordons pas d'aide financière aux participants au régime relativement à l'exercice d'options.

### **Rajustements**

Le nombre d'actions visées par une option sera ajusté aux termes du régime au moment de l'exercice de l'option si avant l'exercice :

- les actions sont regroupées, divisées, converties, échangées, recatégorisées ou substituées de quelque façon que ce soit, ou
- un dividende en actions qui ne remplace pas un dividende en espèces dans le cours normal des activités est versé sur les actions.

### **Précisions sur le régime d'options d'achat d'actions**

Les options ne peuvent être transférées ni cédées à une autre personne. Un représentant personnel peut exercer les options pour le compte du porteur s'il décède ou s'il est frappé d'incapacité.

Le comité a le pouvoir de suspendre ou de résilier le régime à tout moment sans l'approbation des actionnaires. La direction n'a pas ce droit et elle ne peut modifier le régime. Le comité peut recommander au conseil en vue de son approbation certaines modifications au régime ou à une attribution d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires afin :

- de clarifier un élément;
- de corriger une erreur ou une omission;
- de changer la date d'acquisition d'une attribution existante;
- de changer la date d'expiration d'une option en cours pour une date antérieure.

Le comité ne peut apporter de modifications au régime si celles-ci nuisent aux droits des porteurs rattachés à des options attribuées antérieurement sans leur consentement.

Le régime prévoit que certaines modifications doivent être approuvées par les actionnaires, notamment :

- l'augmentation du nombre d'actions disponibles à des fins d'émission aux termes du régime;
- l'abaissement du prix d'exercice d'une option attribuée antérieurement;
- l'annulation et la réémission d'une option;
- l'autorisation de transférer ou de céder des options autrement qu'à des fins de règlement de succession usuelles;
- la modification des catégories de particuliers autorisés à participer au régime;
- l'octroi d'aide financière à un participant relativement à l'exercice d'options;
- le report de la date d'expiration d'une option;
- la modification des types de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.

Pour de plus amples renseignements sur les options d'achat d'actions, voir la rubrique ***Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres*** à la page 103.

Voir le tableau sur la ***Rémunération à la cessation d'emploi*** aux pages 106 et 107 pour connaître l'effet de certains événements relatifs à l'emploi sur les droits des participants aux termes du régime.

## Prestations de retraite

### Régime à prestations déterminées

Notre régime à prestations déterminées (PD) canadien comprend un régime de retraite agréé et un régime de retraite complémentaire pour les employés admissibles.

La participation au régime à prestations déterminées est obligatoire lorsqu'un employé compte 10 ans de service continu. Tous les membres de la haute direction visés participent au régime à prestations déterminées.

L'âge normal de la retraite pour les participants est de 60 ans ou entre 55 et 60 ans si la somme de leur âge et de leurs années de service continu est égale à 85 points. Les prestations de retraite payables à l'âge normal de la retraite sont calculées comme suit :

$$\left( \begin{array}{l} 1,25 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (à} \\ \text{concurrence de la moyenne} \\ \text{finale du MGAP)} \end{array} + \begin{array}{l} 1,75 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (en} \\ \text{excédent de la moyenne finale} \\ \text{du MGAP)} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \text{Années de} \\ \text{service} \\ \text{décomptées} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Prestations de} \\ \text{retraite annuelles (\$)} \end{array}$$

#### Notes

- On entend par **salaire maximal moyen** la moyenne des gains ouvrant droit à pension de l'employé au cours des 36 mois consécutifs où les gains ont été les plus élevés au cours des 15 dernières années d'emploi. On entend par **gains ouvrant droit à pension** le salaire de base de l'employé, majoré des attributions annuelles d'incitatifs à court terme jusqu'à un maximum préétabli, exprimé en pourcentage du salaire de base. Pour 2016, ce pourcentage est de 100 % pour le chef de la direction et se situe entre 60 % et 80 % pour les autres membres de la haute direction visés. Les gains ouvrant droit à pension ne comprennent aucune autre forme de rémunération.
- On entend par **MGAP** le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension aux termes du Régime de pensions du Canada ou le maximum des gains admissibles pour l'année aux termes du Régime de rentes du Québec.
- On entend par **moyenne finale du MGAP** la moyenne du MGAP en vigueur pour la dernière année civile pour laquelle des gains sont inclus dans le calcul du **salaire maximal moyen des employés** plus ceux des deux années précédentes.
- On entend par **années de service décomptées** le nombre d'années de service ouvrant droit à pension décomptées aux termes du régime. Les régimes à prestations déterminées enregistrés sont assujettis à une accumulation de prestations annuelle maximale prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Comme elle est actuellement de 2 914 \$ par année de service décomptée, les participants ne peuvent gagner de prestations dans le régime enregistré à l'égard d'une rémunération qui dépasse environ 182 000 \$ par année.

Les participants peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils ont entre 55 et 60 ans, mais les prestations sont réduites de 4,8 % par année pour chaque année jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou 85 points, selon ce qui survient en premier. Ils peuvent prendre leur retraite 10 ans avant l'âge normal de la retraite, cependant les prestations sont réduites par une équivalence actuarielle à compter de l'âge de 55 ans.

Bien que notre régime à prestations déterminées soit non contributif, les participants peuvent décider de faire des cotisations de retraite à un compte d'enrichissement pour acheter des prestations accessoires ou « additionnelles » à l'intérieur du régime de retraite enregistré. Le régime à prestations déterminées est intégré aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

## Régime de retraite complémentaire

Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une approche non préjudiciable selon laquelle le montant maximal permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est versé par prélèvement sur le régime de retraite agréé et le restant, par prélèvement sur le régime de retraite complémentaire. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé au moyen d'une convention de retraite conclue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Actuellement, le régime de retraite complémentaire compte environ 670 participants (dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 182 000 \$ par année), y compris les membres de la haute direction visés.

Les cotisations au régime sont assujetties à l'approbation du conseil et sont fondées chaque année sur une évaluation actuarielle des obligations aux termes du régime de retraite complémentaire.

Avec prise d'effet en 2012, uniquement au gré du conseil, notre pratique de capitalisation du régime de retraite complémentaire a été révisée afin que celui-ci soit aligné de façon générale sur le régime de retraite enregistré dans lequel la capitalisation annuelle correspond environ à la charge pour le coût afférent du service pour l'année en cours et à l'amortissement des déficits sur cinq ans.

Le régime à prestations déterminées ne reconnaît pas les années de service antérieures, en règle générale, mais le comité a exercé son pouvoir discrétionnaire, par le passé, pour accorder des années de service décomptées supplémentaires à de hauts dirigeants aux termes du régime de retraite complémentaire. Voir le tableau intitulé *Régime de retraite à prestations déterminées* et les notes infrapaginales à la page 104 pour de plus amples renseignements.

Tous les participants au régime de retraite, y compris nos membres de la haute direction visés, reçoivent la forme normale de rente lorsqu'ils prennent leur retraite :

- une rente mensuelle à vie, et 60 % est versé au conjoint après le décès de l'employé ou
- si l'employé n'est pas marié, la rente mensuelle est versée au bénéficiaire/à la succession de l'employé durant le reste des 10 ans, si l'employé décède dans les 10 années suivant le départ à la retraite.

Les participants peuvent choisir une forme différente de paiement, mais ils doivent effectuer les renonciations exigées par la loi. Les options comprennent :

- l'augmentation du pourcentage de la valeur de la rente qui se poursuit après le décès
- l'ajout d'une période de garantie à la rente
- le transfert de la valeur de rachat forfaitaire du régime de retraite agréé dans un compte de retraite immobilisé jusqu'à certaines limites fiscales, l'excédent étant versé en espèces. Sous réserve du pouvoir discrétionnaire de la société, la valeur de rachat du régime de retraite complémentaire peut aussi être transférée et versée en espèces.

## Autres avantages

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent d'autres avantages, tels que des programmes relatifs à la santé et au bien-être classiques qui sont fondés sur les pratiques du marché concurrentiel et aident à attirer et à fidéliser des personnes talentueuses.

## Avantages accessoires

Les membres de la haute direction visés reçoivent un nombre limité d'avantages accessoires, notamment :

- une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$ que le membre de la haute direction visé peut utiliser à son gré;
- un nombre limité d'affiliations à des clubs récréatifs et/ou de déjeuners, en fonction des besoins des affaires;
- un espace de stationnement réservé évalué à 5 984 \$;
- une allocation d'automobile annuelle de 18 000 \$.

Tous les avantages accessoires accordés aux membres de la haute direction visés ont un coût direct pour TransCanada et sont évalués sur cette base.

## RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

La sous-rubrique qui suit résume notre rendement d'entreprise en 2016 par rapport à nos objectifs annuels.

Vous pouvez trouver les définitions de ces termes ainsi que de plus amples renseignements sur notre rendement financier et de l'entreprise dans notre rapport de gestion 2016 sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

|                                                                | Cible<br>pour 2016                                | Résultats<br>pour 2016    | Note<br>(0-2,0) | Pondération  | Facteur    |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|--------------|------------|
| <b>1. Rendement financier</b>                                  |                                                   |                           |                 |              |            |
| Résultat comparable par action                                 | 2,55 \$                                           | 2,78 \$                   | 2,0             | 20 %         | 0,4        |
| Fonds provenant de l'exploitation comparables<br>(en millions) | 4 371 \$                                          | 5 171 \$                  |                 |              |            |
| <b>2. Sécurité et intégrité des actifs</b>                     | Diverses cibles                                   | Partiellement<br>atteints | 0,9             | 10 %         | 0,1        |
| <b>3. Maximisation de la valeur des actifs<br/>existants</b>   | 100 M\$ de<br>plus-value annuelle<br>à long terme | Dépassés                  | 2,0             | 20 %         | 0,4        |
| <b>4. Exécution de projets</b>                                 | Diverses cibles                                   | Dépassés                  | 1,6             | 20 %         | 0,3        |
| <b>5. Croissance des actifs</b>                                | 3 G\$ - 5 G\$                                     | Dépassés                  | 2,0             | 20 %         | 0,4        |
| <b>6. Capacité organisationnelle</b>                           | Diverses cibles                                   | Atteints                  | 1,0             | 10 %         | 0,1        |
| <b>Coefficient général de la Société</b>                       |                                                   |                           |                 | <b>100 %</b> | <b>1,7</b> |

### Notes

- Le comité a évalué tous les rajustements non comparables apportés au résultat par action et aux fonds provenant de l'exploitation de 2016 et a conclu qu'il s'agit d'éléments non récurrents ou de gains ou de pertes non réalisés et qu'il est donc opportun de les exclure de l'évaluation du rendement par rapport aux cibles de la fiche de pointage.
- Le **résultat comparable par action**, tel qu'il a été déclaré par la société, s'est établi à 2,78 \$ et a été calculé comme suit :

|                                                               |         |
|---------------------------------------------------------------|---------|
| Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire               | 0,16 \$ |
| Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de Ravenswood | 0,86    |
| Perte à la cession des actifs d'électricité aux États-Unis    | 1,15    |
| Résiliation et règlement des CAE en Alberta                   | 0,32    |
| Coûts liés à l'acquisition – Columbia                         | 0,37    |
| Recouvrements d'impôts liés à Keystone XL                     | (0,04)  |
| Coûts liés aux actifs de Keystone XL                          | 0,06    |
| Coûts de restructuration                                      | 0,02    |
| Activités de gestion des risques                              | (0,12)  |
| Résultat comparable par action                                | 2,78 \$ |

- Nous calculons le **bénéfice net par action ordinaire** et le **résultat comparable par action** en fonction du nombre moyen pondéré de nos actions en circulation (864 millions en 2016).
- Le **résultat comparable par action** et les **fonds provenant de l'exploitation comparables** sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'**annexe B** pour de plus amples renseignements).

Le conseil a approuvé un coefficient de la société de 1,7, ce qui est supérieur au rendement cible. Le coefficient de la société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs de tous les employés non syndiqués pour 2016.

Le conseil a pris en considération le solide rendement de la société par rapport aux objectifs établis au début de l'année, de même que l'acquisition porteuse de transformation de Columbia, pour déterminer le coefficient de la société. Le texte qui suit présente une mise en contexte des notes sur le rendement indiquées dans le tableau ci-dessus :

| Secteurs de rendement clés                     | Résultats de 2016                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rendement financier                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le résultat comparable par action a été supérieur à la cible principalement grâce à l'acquisition de Columbia.</li> <li>Lorsqu'il a déterminé la note de rendement financier, le conseil n'a pas tenu compte de l'incidence du résultat non comparable qui n'a pas de lien avec l'exploitation de l'entreprise sous-jacente pendant l'année.</li> <li>Les fonds provenant de l'exploitation comparables ont été supérieurs à la cible.</li> </ul>                                                                                                                     |
| Sécurité                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous n'avons pas atteint nos cibles relatives à la sécurité des employés et des entrepreneurs.</li> <li>Nous déplorons le décès d'un entrepreneur.</li> <li>Nous avons atteint ou dépassé nos cibles relatives à l'intégrité des actifs (réduction des fuites et des ruptures de pipelines) et avons diminué de 50 % le nombre de jours d'arrêt de travail des employés et des entrepreneurs.</li> </ul>                                                                                                                                                              |
| Maximisation de la valeur des actifs existants | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons obtenu des contrats et conclu des règlements avec des clients qui accroîtront grandement nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie dans les années à venir, notamment le règlement du dossier tarifaire d'ANR.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Exécution de projets                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des progrès considérables ont été réalisés au sein de notre portefeuille de projets assurés du point de vue commercial de premier plan dans le secteur, qui totalise maintenant 71 G\$ et qui comprend des projets à court terme de 23 G\$ susceptibles de stimuler la croissance du résultat et des flux de trésorerie à mesure qu'ils seront mis en service d'ici la fin de 2018.</li> <li>Nous avons réalisé l'acquisition de Columbia, y compris les opérations de financement, les dessaisissements d'actifs et les activités d'intégration connexes.</li> </ul> |
| Croissance des actifs                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous nous sommes assurés de nouvelles possibilités de développement de pipelines de plus de 20 G\$, y compris l'acquisition de Columbia.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Capacité organisationnelle                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre d'un nouveau modèle d'exploitation et les études commerciales connexes ont clarifié la responsabilité vis-à-vis des résultats et ont accru l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation.</li> <li>Les efforts déployés dans chacun de nos secteurs d'activité ont entraîné des changements qui nous ont permis de réduire durablement nos coûts au bénéfice de nos clients et de nos actionnaires.</li> </ul>                                                                                                                                    |

## PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNITÉS D' ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE 2014

### Multiplicateur du rendement

L'attribution d'UAID effectuée en 2014 a été acquise le 31 décembre 2016 et sera payée en mars 2017. Cette attribution prévoyait un multiplicateur du rendement de 0,5 à 1,5 en fonction de l'évaluation faite par le conseil du rendement de la société par rapport aux cibles de rendement total pour les actionnaires relatif au cours de la période de trois ans. Les paiements d'UAID ont été calculés à l'aide d'un multiplicateur du rendement de 1,34 selon le résultat suivant :

| Mesure                                                           | Période                         | Cibles du niveau de rendement pour l'attribution d'UAID de 2014 |                            |                                        | Rendement réel | Multiplicateur |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------|----------------|----------------|
|                                                                  |                                 | Seuil                                                           | Cible                      | Maximum                                |                |                |
| RTA relatif par rapport au groupe de référence (voir ci-dessous) | De janvier 2014 à décembre 2016 | niveau égal ou inférieur au 25 <sup>e</sup> percentile          | 50 <sup>e</sup> percentile | au moins le 75 <sup>e</sup> percentile | P67            | 1,34           |

#### Notes

- Le **RTA relatif** est calculé selon le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours (60,48 \$) des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2016. Notre RTA absolu s'est établi à 43,6 %.

Notre groupe de référence pour le RTA relatif utilisé pour établir les attributions d'UAID de 2014 était composé de sociétés comparables cotées en bourse qui représentaient des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres recherchant une exposition au secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américain.

| Groupe de référence pour le RTA relatif aux fins de l'attribution d'UAID de 2014 |                     |                            |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------|
| Canadian Utilities Ltd.                                                          | Enbridge Inc.       | Sempra Energy              |
| Dominion Resources Inc.                                                          | Entergy Corporation | Southern Company           |
| DTE Energy Co.                                                                   | Exelon Corporation  | Spectra Energy Corporation |
| Duke Energy Corporation                                                          | Fortis Inc.         | TransAlta Corporation      |
| Emera Inc.                                                                       | PG&E Company        | Xcel Energy Inc.           |

## Attributions aux membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous résume les renseignements détaillés sur l'attribution initiale d'UAID de 2014 ainsi que le montant versé à chaque membre de la haute direction visé à l'acquisition de l'attribution à la fin de 2016.

|                       | Attribution d'UAID de 2014 |                                     | Paiement d'UAID de 2014                                                             |                             |                                |                             |
|-----------------------|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
|                       | Nombre d'UAID attribuées   | Valeur de l'attribution d'UAID (\$) | Nombre d'UAID acquises (comprend les équivalents de dividendes au 31 décembre 2016) | Multiplicateur du rendement | Valeur du paiement d'UAID (\$) | % de l'attribution initiale |
| Russell K. Girling    | 50 205,973                 | 2 437 500                           | 56 483,431                                                                          | 1,34                        | 4 577 598                      | 188 %                       |
| Donald R. Marchand    | 17 739,444                 | 861 250                             | 19 957,479                                                                          |                             | 1 617 418                      |                             |
| Alexander J. Pourbaix | 28 836,251                 | 1 400 000                           | 32 441,759                                                                          |                             | 2 629 184                      |                             |
| Karl Johansson        | 15 576,725                 | 756 250                             | 17 524,345                                                                          |                             | 1 420 229                      |                             |
| William C. Taylor     | 8 238,929                  | 441 800                             | 9 269,069                                                                           |                             | 791 860                        |                             |

### Notes

- Le **nombre d'UAID attribuées** correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le prix d'évaluation de 48,55 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement (le 1<sup>er</sup> janvier 2014)).
- Le **nombre d'UAID acquises** comprend un nombre équivalent d'unités pour le dividende final qui est déclaré au 31 décembre 2016 mais qui n'a pas été versé à la date d'acquisition. La valeur du dividende final est attribuée en espèces et a été convertie en unités et est reflétée dans le **nombre d'UAID acquises**.
- La **valeur du paiement d'UAID** est calculée en utilisant le prix d'évaluation de 60,48 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition inclusivement (le 31 décembre 2016)).
- La **valeur de l'attribution d'UAID** de M. Taylor est exprimée ici en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour 2014, soit 1,1045 \$ CA pour 1 \$ US. La **valeur du paiement d'UAID** de M. Taylor a été établie séparément pour la période au cours de laquelle il était en affectation aux États-Unis. La tranche de l'attribution établie en dollars américains est exprimée ici en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour 2016, soit 1,3248 \$ CA pour 1 \$ US.

## PROFILS DES HAUTS DIRIGEANTS

La prochaine section dresse un profil de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leurs principaux résultats en 2016, les détails de leur rémunération pour 2016 et les deux exercices précédents et leur propriété d'actions au 31 décembre 2016.



## Russell K. Girling

### PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Girling est responsable de notre direction globale et de notre vision dans l'élaboration avec notre conseil de notre orientation stratégique, de nos valeurs et de nos plans d'affaires. Cela comprend la responsabilité générale de l'exploitation et de la croissance de notre entreprise parallèlement à la gestion du risque afin de créer une valeur durable à long terme pour nos actionnaires.

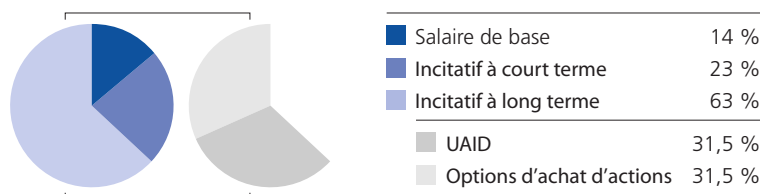
#### Principaux résultats en 2016

- Résultat comparable et fonds provenant de l'exploitation comparables records
- Acquisition porteuse de transformation de Columbia pour 13 G\$ US
- Augmentation du portefeuille de projets de croissance d'infrastructures à court terme qui a atteint 23 G\$
- Direction d'une initiative de transformation de l'entreprise visant à accroître l'efficacité et l'efficacité organisationnelles
- Obtention d'un rendement total pour les actionnaires de 39,4 %

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Girling a été entièrement fondée sur le rendement de l'entreprise.
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2016 a été fondée sur la cible de M. Girling, soit 100 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2016 de M. Girling exprimées en pourcentage du salaire de base de 2016 ont été de 170 % et de 462 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre)                    | 2016                | 2015                | 2014                |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Fixe</b>                                      |                     |                     |                     |
| Salaire de base                                  | 1 300 008 \$        | 1 300 008 \$        | 1 300 008 \$        |
| <b>Variable</b>                                  |                     |                     |                     |
| Incitatif à court terme                          | 2 210 014           | 1 560 000           | 1 690 000           |
| Incitatif à long terme                           |                     |                     |                     |
| UAID                                             | 3 000 000           | 2 800 000           | 2 437 500           |
| Options d'achat d'actions                        | 3 000 000           | 2 800 000           | 2 437 500           |
| <b>Rémunération directe totale</b>               | <b>9 510 022 \$</b> | <b>8 460 008 \$</b> | <b>7 865 008 \$</b> |
| <b>Variation par rapport au dernier exercice</b> | <b>12 %</b>         | <b>8 %</b>          | <b>—</b>            |

#### Composition de la rémunération de 2016



#### Propriété d'actions

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices |                                                 |
|------------------------------|-----------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                              |                 | Actions de TransCanada                      | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 5x                           | 6 500 040 \$    | 12 572 401 \$                               | 9,7x                                            |

L'*incitatif à court terme* est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 60,48 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2016.



## Donald R. Marchand

### VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET CHEF DES FINANCES

(Vice-président directeur, Expansion de l'entreprise et chef des finances jusqu'au 31 janvier 2017)

M. Marchand est responsable de toutes les affaires financières de la société, y compris l'information financière, la fiscalité, les finances, la trésorerie, la gestion du risque et les relations avec les investisseurs.

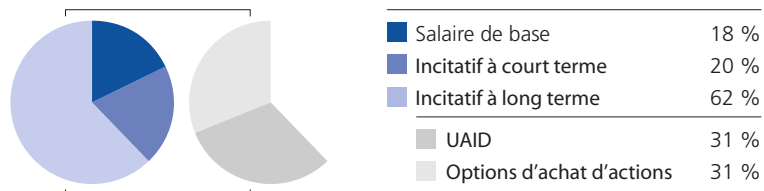
#### Principaux résultats en 2016

- Acquisition porteuse de transformation de Columbia pour 13 G\$ US
- Vente des actifs d'électricité dans le nord-est des États-Unis et conclusion d'une entente visant l'acquisition du flottant de Columbia Pipeline Partners LP
- Financement record de 14 G\$ sur les marchés des capitaux et obtention de facilités de crédit-relais d'acquisition de 7 G\$ US à des conditions avantageuses
- Maintien de notes de solvabilité de « A »
- Programme de communication avec la communauté financière actif et ciblé visant à faire connaître la stratégie d'entreprise et les événements touchant l'entreprise

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Marchand tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (60 %) et du rendement individuel (40 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2016 a été fondée sur la cible de M. Marchand, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2016 de M. Marchand exprimées en pourcentage du salaire de base de 2016 ont été de 113 % et de 350 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre)                    | 2016                | 2015                | 2014                |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Fixe</b>                                      |                     |                     |                     |
| Salaire de base                                  | 575 004 \$          | 575 004 \$          | 530 004 \$          |
| <b>Variable</b>                                  |                     |                     |                     |
| Incitatif à court terme                          | 650 330             | 448 550             | 465 100             |
| Incitatif à long terme                           |                     |                     |                     |
| UAID                                             | 1 006 250           | 934 375             | 861 250             |
| Options d'achat d'actions                        | 1 006 250           | 934 375             | 861 250             |
| <b>Rémunération directe totale</b>               | <b>3 237 834 \$</b> | <b>2 892 304 \$</b> | <b>2 717 604 \$</b> |
| <b>Variation par rapport au dernier exercice</b> | <b>12 %</b>         | <b>6 %</b>          | <b>—</b>            |

#### Composition de la rémunération de 2016



#### Propriété d'actions

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices |                                                 |
|------------------------------|-----------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                              |                 | Actions de TransCanada                      | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 2x                           | 1 150 008 \$    | 1 310 964 \$                                | 2,3x                                            |

L'*incitatif à court terme* est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 60,48 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2016.



## Alexander J. Pourbaix

### CHEF DE L'EXPLOITATION

M. Pourbaix est responsable de la rentabilité et de la croissance de toutes les unités d'exploitation de TransCanada ainsi que des activités et des projets du centre d'excellence.

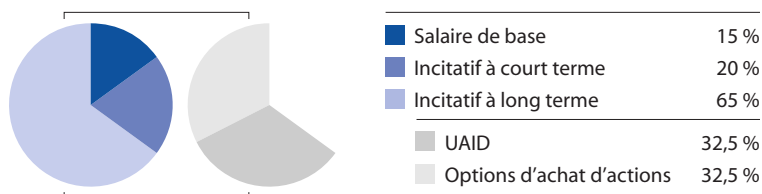
### Principaux résultats en 2016

- Direction des négociations commerciales dans le cadre de l'acquisition de Columbia
- Supervision de l'intégration réussie de Columbia et réalisation de synergies de coûts
- Réduction considérable des effectifs et de la complexité des processus et des systèmes relatifs à l'exploitation et aux projets, le tout dans le respect constant des exigences réglementaires et en matière de sécurité
- Règlement définitif du différend concernant les contrats d'achat d'électricité au charbon en Alberta

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Pourbaix tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (80 %) et du rendement individuel (20 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2016 a été fondée sur la cible de M. Pourbaix, soit 80 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2016 de M. Pourbaix exprimées en pourcentage du salaire de base de 2016 ont été de 136 % et de 450 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre)                    | 2016                | 2015                | 2014                |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Fixe</b>                                      |                     |                     |                     |
| Salaire de base                                  | 800 004 \$          | 800 004 \$          | 800 004 \$          |
| <b>Variable</b>                                  |                     |                     |                     |
| Incitatif à court terme                          | 1 088 006           | 750 050             | 810 050             |
| Incitatif à long terme                           |                     |                     |                     |
| UAID                                             | 1 800 000           | 1 600 000           | 1 400 000           |
| Options d'achat d'actions                        | 1 800 000           | 1 600 000           | 1 400 000           |
| <b>Rémunération directe totale</b>               | <b>5 488 010 \$</b> | <b>4 750 054 \$</b> | <b>4 410 054 \$</b> |
| <b>Variation par rapport au dernier exercice</b> | <b>16 %</b>         | <b>8 %</b>          | <b>—</b>            |

### Composition de la rémunération de 2016



### Propriété d'actions

L'*incitatif à court terme* est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 60,48 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2016.

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices |                                                 |
|------------------------------|-----------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                              |                 | Actions de TransCanada                      | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 2x                           | 1 600 008 \$    | 3 796 451 \$                                | 4,8x                                            |



## Karl Johannson

### VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, GAZODUCS

M. Johannson est responsable de la rentabilité et de la croissance de nos activités relatives aux gazoducs et de nos activités relatives au stockage du gaz naturel réglementé au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

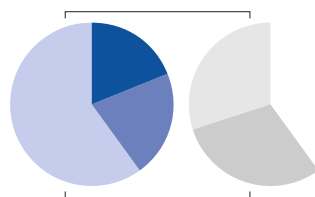
#### Principaux résultats en 2016

- Solides résultats financiers
- Règlement de trois dossiers tarifaires concernant des pipelines régis par la FERC ayant entraîné une hausse du BAIIA
- Acquisition et intégration de Columbia
- Obtention de contrats visant la construction de deux nouveaux projets de gazoducs au Mexique, soit les projets Sur de Texas et Villa de Reyes
- Obtention d'approbations réglementaires à l'égard de nouveaux projets de 1,3 G\$ sur le réseau de NGTL

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Johannson tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (40 %), du rendement de l'unité d'exploitation (40 %) et du rendement individuel (20 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2016 a été fondée sur la cible de M. Johannson, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2016 de M. Johannson exprimées en pourcentage du salaire de base de 2016 ont été de 111 % et de 313 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre)                    | 2016                | 2015                | 2014                |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Fixe</b>                                      |                     |                     |                     |
| Salaire de base                                  | 575 004 \$          | 575 004 \$          | 550 008 \$          |
| <b>Variable</b>                                  |                     |                     |                     |
| Incitatif à court terme                          | 635 380             | 485 900             | 518 400             |
| Incitatif à long terme                           |                     |                     |                     |
| UAID                                             | 900 000             | 862 500             | 756 250             |
| Options d'achat d'actions                        | 900 000             | 862 500             | 756 250             |
| <b>Rémunération directe totale</b>               | <b>3 010 384 \$</b> | <b>2 785 904 \$</b> | <b>2 580 908 \$</b> |
| <b>Variation par rapport au dernier exercice</b> | <b>8 %</b>          | <b>8 %</b>          | —                   |

#### Composition de la rémunération de 2016



|                             |      |
|-----------------------------|------|
| ■ Salaire de base           | 19 % |
| ■ Incitatif à court terme   | 21 % |
| ■ Incitatif à long terme    | 60 % |
| ■ UAID                      | 30 % |
| ■ Options d'achat d'actions | 30 % |

#### Propriété d'actions

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices |                                                 |
|------------------------------|-----------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                              |                 | Actions de TransCanada                      | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 2x                           | 1 150 008 \$    | 1 767 286 \$                                | 3,1x                                            |

L'*incitatif à court terme* est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 60,48 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2016.



## William C. Taylor

### VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, ÉNERGIE

M. Taylor est responsable de la rentabilité et de la croissance de nos activités énergétiques et de nos activités non réglementées de stockage de gaz naturel au Canada et aux États-Unis.

#### Principaux résultats en 2016

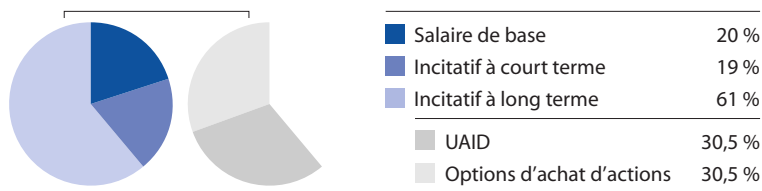
- Acteur clé dans un processus de dessaisissement de l'entreprise d'électricité dans le nord-est des États-Unis pour soutenir l'acquisition de Columbia
- Relève de la direction achevée à la centrale Bruce Power
- Importantes économies de coûts d'exploitation
- Solide rendement financier de l'ensemble de l'entreprise d'énergie
- Négociation du règlement définitif du différend concernant les contrats d'achat d'électricité au charbon en Alberta

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Taylor tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (40 %), du rendement de l'unité d'exploitation (40 %) et du rendement individuel (20 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2016 a été fondée sur la cible de M. Taylor, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2016 de M. Taylor exprimées en pourcentage du salaire de base de 2016 ont été de 95 % et de 300 %, respectivement.

| Rémunération (au 31 décembre)                    | 2016                | 2015                | 2014                |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Fixe</b>                                      |                     |                     |                     |
| Salaire de base                                  | 450 000 \$          | 450 000 \$          | 400 008 \$          |
| <b>Variable</b>                                  |                     |                     |                     |
| Incitatif à court terme                          | 427 050             | 380 250             | 355 713             |
| Incitatif à long terme                           |                     |                     |                     |
| UAID                                             | 675 000             | 585 000             | 441 800             |
| Options d'achat d'actions                        | 675 000             | 585 000             | 441 800             |
| <b>Rémunération directe totale</b>               | <b>2 227 050 \$</b> | <b>2 000 250 \$</b> | <b>1 639 321 \$</b> |
| <b>Variation par rapport au dernier exercice</b> | <b>11 %</b>         | <b>22 %</b>         | <b>—</b>            |

Les valeurs versées à M. Taylor en dollars américains sont exprimées en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour l'exercice visé, soit 1,1045 \$ CA pour 1 \$ US en 2014.

#### Composition de la rémunération de 2016



#### Propriété d'actions

| Niveau de propriété minimale | Valeur minimale | Propriété aux termes des lignes directrices |                                                 |
|------------------------------|-----------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                              |                 | Actions de TransCanada                      | Propriété totale en multiple du salaire de base |
| 2x                           | 900 000 \$      | 614 779 \$                                  | 1,4x                                            |

Conformément aux modifications approuvées en 2015 (page 79), M. Taylor a jusqu'à la fin de 2020 pour remplacer la valeur qu'il pouvait auparavant détenir sous forme d'UAID non acquises.

L'*incitatif à court terme* est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 60,48 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2016.

# Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2016

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sauf indication contraire.

## TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous résume la rémunération attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2016, 2015 et 2014.

| Nom et poste principal                                                     | Exercice | Salaire (\$) | Attributions fondées sur des actions (\$) | Attributions fondées sur des options (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres |                                      | Valeur du régime de retraite (\$) | Autre rémunération (\$) | Rémunération totale (\$) |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|
|                                                                            |          |              |                                           |                                           | Régimes incitatifs annuels (\$)                                                          | Régimes incitatifs à long terme (\$) |                                   |                         |                          |
| <b>Russell K. Girling</b><br>Président et chef de la direction             | 2016     | 1 300 008    | 3 000 000                                 | 3 000 000                                 | 2 210 014                                                                                | —                                    | 615 000                           | 13 000                  | 10 138 022               |
|                                                                            | 2015     | 1 300 008    | 2 800 000                                 | 2 800 000                                 | 1 560 000                                                                                | —                                    | 326 000                           | 13 000                  | 8 799 008                |
|                                                                            | 2014     | 1 300 008    | 2 437 500                                 | 2 437 500                                 | 1 690 000                                                                                | —                                    | 224 000                           | 13 000                  | 8 102 008                |
| <b>Donald R. Marchand</b><br>Vice-président directeur et chef des finances | 2016     | 575 004      | 1 006 250                                 | 1 006 250                                 | 650 330                                                                                  | —                                    | 209 000                           | 19 020                  | 3 465 854                |
|                                                                            | 2015     | 567 504      | 934 375                                   | 934 375                                   | 448 550                                                                                  | —                                    | 454 000                           | 13 829                  | 3 352 633                |
|                                                                            | 2014     | 527 504      | 861 250                                   | 861 250                                   | 465 100                                                                                  | —                                    | 165 000                           | 23 102                  | 2 903 206                |
| <b>Alexander J. Pourbaix</b><br>Chef de l'exploitation                     | 2016     | 800 004      | 1 800 000                                 | 1 800 000                                 | 1 088 006                                                                                | —                                    | 551 000                           | 8 000                   | 6 047 010                |
|                                                                            | 2015     | 800 004      | 1 600 000                                 | 1 600 000                                 | 750 050                                                                                  | —                                    | 179 000                           | 20 308                  | 4 949 362                |
|                                                                            | 2014     | 796 670      | 1 400 000                                 | 1 400 000                                 | 810 050                                                                                  | —                                    | 725 000                           | 19 967                  | 5 151 687                |
| <b>Karl Johansson</b><br>Vice-président directeur et président, Gazoducs   | 2016     | 575 004      | 900 000                                   | 900 000                                   | 635 380                                                                                  | —                                    | 226 000                           | 23 443                  | 3 259 827                |
|                                                                            | 2015     | 570 838      | 862 500                                   | 862 500                                   | 485 900                                                                                  | —                                    | 301 000                           | 12 055                  | 3 094 793                |
|                                                                            | 2014     | 537 508      | 756 250                                   | 756 250                                   | 518 400                                                                                  | —                                    | 580 000                           | 43 741                  | 3 192 149                |
| <b>William C. Taylor</b><br>Vice-président directeur et président, Énergie | 2016     | 450 000      | 675 000                                   | 675 000                                   | 427 050                                                                                  | —                                    | 164 000                           | 268 327                 | 2 659 377                |
|                                                                            | 2015     | 441 668      | 585 000                                   | 585 000                                   | 380 250                                                                                  | —                                    | 530 000                           | 385 819                 | 2 907 737                |
|                                                                            | 2014     | 421 546      | 441 800                                   | 441 800                                   | 355 713                                                                                  | —                                    | 848 000                           | 369 868                 | 2 878 727                |

### Notes

- M. Marchand a été nommé au poste de vice-président directeur et chef des finances le 1<sup>er</sup> février 2017. M. Marchand a été nommé au poste de vice-président directeur, Expansion de l'entreprise et chef des finances le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Les montants indiqués pour 2015 comprennent la rémunération gagnée durant trois mois à son nouveau poste et durant neuf mois à son poste précédent de vice-président directeur et chef des finances.
- M. Pourbaix a été nommé au poste de chef de l'exploitation le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Les montants indiqués pour 2015 comprennent la rémunération gagnée durant trois mois à son nouveau poste et durant neuf mois à son poste précédent de vice-président directeur et président, Développement.
- Les valeurs versées à M. Taylor en dollars américains sont exprimées en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour l'exercice visé, soit 1,1045 \$ CA pour 1 \$ US en 2014, 1,2787 \$ CA pour 1 \$ US en 2015 et 1,3248 \$ CA pour 1 \$ US en 2016.
- Le **salaire** est le salaire de base réel gagné au cours de chacun des trois exercices.
- Les **attributions fondées sur des actions** représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'UAID. Le nombre d'UAID attribuées correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour la période de 20 jours de bourse (cinq dans le cas de l'attribution de 2014) précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement : 44,90 \$ en 2016, 54,64 \$ en 2015 et 48,55 \$ en 2014.

- Les **attributions fondées sur des options** représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution : 48,44 \$ en 2016, 56,58 \$ en 2015 et 49,03 \$ en 2014. Voir **Évaluation des options d'achat d'actions** ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- Les **régimes incitatifs annuels** représentent l'attribution d'incitatifs à court terme, versée sous forme de prime en espèces annuelle et attribuable à l'exercice indiqué. Les paiements sont faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit.
- Il n'y a aucun régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres à long terme.
- La **valeur du régime de retraite** comprend la valeur de la rémunération annuelle provenant du régime de retraite à prestations déterminées. La valeur de la rémunération annuelle correspond à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments rémunérateurs et comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2016, majorée des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime. Voir **Prestations de retraite** ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- L'**autre rémunération** comprend toute rémunération non déclarée dans une autre colonne pour chaque membre de la haute direction visé, notamment :
  - les paiements aux membres de la haute direction visés faits par une de nos filiales ou un des membres de notre groupe (y compris la rémunération des administrateurs payée par les membres du groupe et les sommes versées pour la participation à des comités de gestion d'entités dans lesquelles nous détenons une participation). Cela comprend ce qui suit :

|             | 2016   | 2015   | 2014      |
|-------------|--------|--------|-----------|
| M. Pourbaix | — \$   | — \$   | 12 000 \$ |
| M. Taylor   | 48 000 | 48 000 | 31 500    |

- les cotisations à part égale que nous avons versée pour le compte des membres de la haute direction visés aux termes du régime d'épargne-actions des employés :

|              | 2016      | 2015      | 2014      |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| M. Girling   | 13 000 \$ | 13 000 \$ | 13 000 \$ |
| M. Marchand  | 5 750     | 5 675     | 5 275     |
| M. Pourbaix  | 8 000     | 8 000     | 7 967     |
| M. Johansson | 5 750     | 5 708     | 5 375     |

- des paiements en espèces si le membre de la haute direction visé a choisi de recevoir un paiement au lieu d'un droit à un congé pour l'exercice précédent :

|              | 2016      | 2015     | 2014      |
|--------------|-----------|----------|-----------|
| M. Marchand  | 13 270 \$ | 8 154 \$ | 17 827 \$ |
| M. Pourbaix  | —         | 12 308   | —         |
| M. Johansson | 17 693    | 6 346    | 38 366    |
| M. Taylor    | 15 577    | 22 309   | 1 508     |

- les paiements faits, les impôts acquittés et les majorations effectuées relativement à des frais de déménagement, à des prestations de retraite et à des honoraires de consultation financière pour le compte d'un membre de la haute direction visé, lesquels comprennent ce qui suit :

|           | 2016       | 2015       | 2014       |
|-----------|------------|------------|------------|
| M. Taylor | 204 750 \$ | 315 510 \$ | 336 860 \$ |

- Les avantages accessoires accordés en 2016, en 2015 et en 2014 en ne sont pas inclus parce qu'ils sont inférieurs à 50 000 \$ et à 10 % du salaire de base total de chaque membre de la haute direction visé.

## Notes supplémentaires du tableau sommaire de la rémunération

### Évaluation des options d'achat d'actions

La somme indiquée sous *Attributions fondées sur des options* est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution des options d'achat d'actions, telle qu'elle est établie par le comité.

Le comité et le conseil ont approuvé le modèle d'évaluation binomial comme méthodologie afin de déterminer les attributions d'options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial sert à calculer la valeur comptable de TransCanada, que nous utilisons tant aux fins de la rémunération qu'à celle de l'information financière. Chaque année, le comité et le conseil examinent l'évaluation préparée par le consultant indépendant de la direction. La valeur tient compte de la volatilité historique et implicite des actions sous-jacentes, du rendement des dividendes, du taux d'intérêt sans risque, de la durée des options, de la période d'acquisition et de la durée prévue en fonction de l'exercice passé d'options d'achat d'actions par les participants aux régimes de TransCanada.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de la rémunération finale, calculée à l'aide du modèle d'évaluation binomial, des attributions d'options d'achat d'actions effectuées en 2016, en 2015 et en 2014 :

| Date d'attribution | Prix d'exercice (\$) | Valeur de la rémunération par option d'achat d'actions (\$) |
|--------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------|
| Le 22 mars 2016    | 48,44                | 5,67                                                        |
| Le 19 février 2015 | 56,58                | 6,45                                                        |
| Le 25 février 2014 | 49,03                | 5,54                                                        |

### Total des exercices d'options d'achat d'actions en 2016 (tableau supplémentaire)

Le tableau ci-dessous indique pour chaque membre de la haute direction visé :

- le nombre d'options d'achat d'actions exercées en 2016;
- la valeur totale réalisée lors de l'exercice des options.

|                       | Total des options d'achat d'actions exercées (n <sup>bre</sup> ) | Valeur totale réalisée (\$) |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Russell K. Girling    | 200 000                                                          | 4 811 131                   |
| Donald R. Marchand    | —                                                                | —                           |
| Alexander J. Pourbaix | 122 557                                                          | 2 808 391                   |
| Karl Johansson        | 19 011                                                           | 440 077                     |
| William C. Taylor     | —                                                                | —                           |

## ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

### Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui étaient toujours en cours à la fin de 2016. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2016, soit 60,54 \$.

| Nom                   | Attributions fondées sur des options                             |                                  |                               |                                                    | Attributions fondées sur des actions                                                 |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | Titres sous-jacents aux options non exercées (n <sup>bre</sup> ) | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées (\$) | Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n <sup>bre</sup> ) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) |
| Russell K. Girling    | 133 080                                                          | 35,08                            | 26 févr. 2017                 | 3 388 217                                          | 125 116                                                                              | 3 787 261                                                                                                          | —                                                                                                                                        |
|                       | 100 000                                                          | 36,90                            | 16 juin 2017                  | 2 364 000                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 158 172                                                          | 37,93                            | 18 févr. 2018                 | 3 576 269                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 385 475                                                          | 41,95                            | 17 févr. 2019                 | 7 165 980                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 383 275                                                          | 47,09                            | 15 févr. 2020                 | 5 155 049                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 439 982                                                          | 49,03                            | 25 févr. 2021                 | 5 064 193                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 434 109                                                          | 56,58                            | 19 févr. 2022                 | 1 719 072                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 529 101                                                          | 48,44                            | 22 mars 2023                  | 6 402 122                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
| Donald R. Marchand    | 47 500                                                           | 36,26                            | 29 juill. 2017                | 1 153 300                                          | 41 871                                                                               | 1 267 435                                                                                                          | —                                                                                                                                        |
|                       | 30 756                                                           | 37,93                            | 18 févr. 2018                 | 695 393                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 96 369                                                           | 41,95                            | 17 févr. 2019                 | 1 791 500                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 123 368                                                          | 47,09                            | 15 févr. 2020                 | 1 659 300                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 155 460                                                          | 49,03                            | 25 févr. 2021                 | 1 789 345                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 144 864                                                          | 56,58                            | 19 févr. 2022                 | 573 661                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 177 469                                                          | 48,44                            | 22 mars 2023                  | 2 147 375                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
| Alexander J. Pourbaix | 97 540                                                           | 37,93                            | 18 févr. 2018                 | 2 205 379                                          | 73 480                                                                               | 2 224 240                                                                                                          | —                                                                                                                                        |
|                       | 213 687                                                          | 41,95                            | 17 févr. 2019                 | 3 972 441                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 220 819                                                          | 47,09                            | 15 févr. 2020                 | 2 970 016                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 252 708                                                          | 49,03                            | 25 févr. 2021                 | 2 908 669                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 248 062                                                          | 56,58                            | 19 févr. 2022                 | 982 326                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 317 460                                                          | 48,44                            | 22 mars 2023                  | 3 841 266                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
| Karl Johansson        | 18 348                                                           | 37,93                            | 18 févr. 2018                 | 414 848                                            | 37 982                                                                               | 1 149 715                                                                                                          | —                                                                                                                                        |
|                       | 32 899                                                           | 41,95                            | 17 févr. 2019                 | 611 592                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 48 450                                                           | 45,29                            | 2 nov. 2019                   | 738 863                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 97 236                                                           | 47,09                            | 15 févr. 2020                 | 1 307 824                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 136 507                                                          | 49,03                            | 25 févr. 2021                 | 1 571 196                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 133 721                                                          | 56,58                            | 19 févr. 2022                 | 529 535                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 158 730                                                          | 48,44                            | 22 mars 2023                  | 1 920 633                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
| William C. Taylor     | 15 209                                                           | 35,08                            | 26 févr. 2017                 | 387 221                                            | 27 257                                                                               | 825 069                                                                                                            | —                                                                                                                                        |
|                       | 16 487                                                           | 37,93                            | 18 févr. 2018                 | 372 771                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 26 071                                                           | 41,95                            | 17 févr. 2019                 | 484 660                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 26 132                                                           | 47,09                            | 15 févr. 2020                 | 351 475                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 72 202                                                           | 49,03                            | 25 févr. 2021                 | 831 045                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 90 698                                                           | 56,58                            | 19 févr. 2022                 | 359 164                                            |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |
|                       | 119 048                                                          | 48,44                            | 22 mars 2023                  | 1 440 481                                          |                                                                                      |                                                                                                                    |                                                                                                                                          |

## Notes

- La **valeur des options dans le cours non exercées** est fondée sur les options d'achat d'actions acquises et non acquises en cours et sur la différence entre le prix d'exercice des options et le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Les **actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n<sup>bre</sup>)** comprennent le montant de l'attribution, majoré des unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAID en cours au 31 décembre 2016.
- La **valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis** correspond à la valeur de paiement minimale de toutes les UAID en cours au 31 décembre 2016. La valeur est calculée en multipliant 50 % du nombre d'unités qui ne sont pas acquises par le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Aucune valeur n'est indiquée pour la **valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)**. L'attribution d'UAID attribuée en 2014 a été acquise le 31 décembre 2016 et sera payée en mars 2017. Ces attributions figurent dans le tableau suivant.

## Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous indique la valeur totale de toutes les attributions fondées sur des options et des actions attribuées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui ont été acquises en 2016. Elle indique aussi le montant total qu'ils ont gagné grâce à leurs attributions aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres en 2016.

| Nom                   | Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Russell K. Girling    | 238 907                                                                                              | 4 577 598                                                                                            | 2 210 014                                                                                                                            |
| Donald R. Marchand    | 76 900                                                                                               | 1 617 418                                                                                            | 650 330                                                                                                                              |
| Alexander J. Pourbaix | 137 643                                                                                              | 2 629 184                                                                                            | 1 088 006                                                                                                                            |
| Karl Johansson        | 60 610                                                                                               | 1 420 229                                                                                            | 635 380                                                                                                                              |
| William C. Taylor     | 16 290                                                                                               | 791 860                                                                                              | 427 050                                                                                                                              |

## Notes

- Les **attributions fondées sur des options** représentent la valeur totale que les membres de la haute direction visés auraient réalisée s'ils avaient exercé les options d'achat d'actions à la date d'acquisition.
- Les **attributions fondées sur des actions** représentent la valeur de paiement des attributions d'UAID de 2014 pour les membres de la haute direction visés. Voir la section intitulée **Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2014** pour de plus amples renseignements.
- La **rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres** représente l'attribution d'incitatifs à court terme pour 2016. Ce montant figure sous **Régimes incitatifs annuels** dans le **Tableau sommaire de la rémunération** à la page 97.

## Valeur des options en cours à l'acquisition (tableau supplémentaire)

Le tableau suivant donne des renseignements détaillés par attribution pour le calcul de la valeur totale des attributions fondées sur des options dans le tableau ci-dessus. Les options d'achat d'actions sont acquises à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution. Le **cours des actions à la date d'acquisition** est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la date d'acquisition ou le premier jour de bourse qui suit cette date.

| Nom                   | Date d'attribution | Nombre total de titres visés par des options attribuées | Prix d'exercice des options (\$) | Nombre d'options qui ont été acquises au cours de l'exercice | Cours des actions à la date d'acquisition (\$) | Valeur à l'acquisition (\$) |
|-----------------------|--------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------|
| Russell K. Girling    | 19 févr. 2015      | 434 109                                                 | 56,58                            | 144 703                                                      | 49,98                                          | —                           |
|                       | 25 févr. 2014      | 439 982                                                 | 49,03                            | 146 660                                                      | 48,73                                          | —                           |
|                       | 15 févr. 2013      | 383 275                                                 | 47,09                            | 127 758                                                      | 48,96                                          | 238 907                     |
| Donald R. Marchand    | 19 févr. 2015      | 144 864                                                 | 56,58                            | 48 288                                                       | 49,98                                          | —                           |
|                       | 25 févr. 2014      | 155 460                                                 | 49,03                            | 51 820                                                       | 48,73                                          | —                           |
|                       | 15 févr. 2013      | 123 368                                                 | 47,09                            | 41 123                                                       | 48,96                                          | 76 900                      |
| Alexander J. Pourbaix | 19 févr. 2015      | 248 062                                                 | 56,58                            | 82 687                                                       | 49,98                                          | —                           |
|                       | 25 févr. 2014      | 252 708                                                 | 49,03                            | 84 236                                                       | 48,73                                          | —                           |
|                       | 15 févr. 2013      | 220 819                                                 | 47,09                            | 73 606                                                       | 48,96                                          | 137 643                     |
| Karl Johansson        | 19 févr. 2015      | 133 721                                                 | 56,58                            | 44 574                                                       | 49,98                                          | —                           |
|                       | 25 févr. 2014      | 136 507                                                 | 49,03                            | 45 503                                                       | 48,73                                          | —                           |
|                       | 15 févr. 2013      | 97 236                                                  | 47,09                            | 32 412                                                       | 48,96                                          | 60 610                      |
| William C. Taylor     | 19 févr. 2015      | 90 698                                                  | 56,58                            | 30 233                                                       | 49,98                                          | —                           |
|                       | 25 févr. 2014      | 72 202                                                  | 49,03                            | 24 068                                                       | 48,73                                          | —                           |
|                       | 15 févr. 2013      | 26 132                                                  | 47,09                            | 8 711                                                        | 48,96                                          | 16 290                      |

## INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

### Titres autorisés aux fins d'émission en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous indique :

- le nombre d'actions à émettre aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsque les options en cours sont exercées
- le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
- le nombre d'actions disponibles à des fins d'émission futures aux termes du régime d'options.

| au 31 décembre 2016                                                                                        |                                                                         |                                                         |                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Catégorie de régime                                                                                        | Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options en cours | Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (\$) | Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (en excluant les titres indiqués dans la première colonne) |
| Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres     | 10 629 958                                                              | 48,28                                                   | 13 630 114                                                                                                                                                                  |
| Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres | S.O.                                                                    | S.O.                                                    | S.O.                                                                                                                                                                        |
| <b>Total</b>                                                                                               | <b>10 629 958</b>                                                       | <b>48,28</b>                                            | <b>13 630 114</b>                                                                                                                                                           |

### Attributions d'options d'achat d'actions en pourcentage des actions en circulation

| Date de prise d'effet | Nombre total d'actions en circulation (A) | Nombre total d'options en cours (B) | Réserve totale (C) | Total des options attribuées au cours de l'exercice (D) | Dilution                                                 | Excédent                                                                                                                               | Taux d'épuisement                                   |
|-----------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|                       |                                           |                                     |                    |                                                         | Options en cours en % des actions en circulation (B / A) | Pourcentage des options d'achat d'actions en cours plus la réserve totale divisé par le total des actions en circulation ((B + C) / A) | Attribution en % des actions en circulation (D / A) |
| Le 31 décembre 2014   | 708 662 996                               | 8 464 305                           | 8 215 001          | 2 292 289                                               | 1,19                                                     | 2,35                                                                                                                                   | 0,32                                                |
| Le 31 décembre 2015   | 702 614 096                               | 9 833 700                           | 6 109 768          | 2 214 028                                               | 1,40                                                     | 2,27                                                                                                                                   | 0,32                                                |
| Le 31 décembre 2016   | 863 759 075                               | 10 629 958                          | 13 630 114         | 2 479 654                                               | 1,23                                                     | 2,81                                                                                                                                   | 0,29                                                |

## PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les membres de la haute direction visés participent à notre régime de retraite à prestations déterminées. Le tableau ci-dessous indique leurs prestations aux termes du régime.

### Régime de retraite à prestations déterminées

| au 31 décembre 2016   |                                                  |                             |               | Prestations annuelles                                                                 |                                                          |                                                              |                                                                                      |
|-----------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom                   | Années de service décomptées (n <sup>bre</sup> ) | À la fin de l'exercice (\$) | À 65 ans (\$) | Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) | Variation attribuable à des éléments rémunératoires (\$) | Variation attribuable à des éléments non rémunératoires (\$) | Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) |
| Russell K. Girling    | 21,00                                            | 941 000                     | 1 416 000     | 14 266 000                                                                            | 615 000                                                  | 1 448 000                                                    | 16 329 000                                                                           |
| Donald R. Marchand    | 22,92                                            | 347 000                     | 506 000       | 5 584 000                                                                             | 209 000                                                  | 637 000                                                      | 6 430 000                                                                            |
| Alexander J. Pourbaix | 21,00                                            | 484 000                     | 802 000       | 7 608 000                                                                             | 551 000                                                  | 729 000                                                      | 8 888 000                                                                            |
| Karl Johansson        | 21,00                                            | 310 000                     | 449 000       | 5 247 000                                                                             | 226 000                                                  | 544 000                                                      | 6 017 000                                                                            |
| William C. Taylor     | 20,75                                            | 221 000                     | 361 000       | 4 092 000                                                                             | 164 000                                                  | 241 000                                                      | 4 497 000                                                                            |

#### Notes

- En 2004, le comité a approuvé des ententes afin que MM. Girling, Pourbaix, Johansson et Taylor reçoivent des années de service décomptées supplémentaires pour reconnaître leur important potentiel et afin de les garder comme employés. Les années de service décomptées ont été reçues pour les années où ils n'étaient pas officiellement inscrits au régime de retraite, mais où ils étaient employés de TransCanada. MM. Girling, Pourbaix et Johansson ont reçu chacun trois années de service décomptées supplémentaires le 8 septembre 2007 après avoir maintenu leur emploi continu auprès de nous pour une durée correspondante. M. Taylor a reçu 2,08 années de service décomptées supplémentaires. Les années de service décomptées supplémentaires ne sont reconnues que dans le régime de retraite complémentaire pour les gains dépassant le maximum fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- Les **prestations annuelles à la fin de l'exercice** correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 60 ans et sont fondées sur les années de service décomptées et sur l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2016.
- Les **prestations annuelles à 65 ans** correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 65 ans en fonction des années de service décomptées à 65 ans et de l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2016.
- La **valeur actuelle d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées** est arrêtée au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016, respectivement. Elle représente des hypothèses et des méthodes actuarielles qui sont conformes à celles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations telles qu'elles sont indiquées dans nos états financiers consolidés de 2015 et de 2016. Ces hypothèses reflètent notre meilleure estimation relativement aux événements futurs, et les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être directement comparables aux obligations au titre des prestations estimatives similaires pouvant être communiquées par d'autres sociétés.
- La **variation attribuable à des éléments rémunératoires** de la valeur actuelle de l'obligation comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2016, majoré des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime.
- La **variation attribuable à des éléments non rémunératoires** de la valeur actuelle de l'obligation comprend l'intérêt sur l'obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice et les changements des hypothèses au cours de l'exercice.

### Obligations au titre des prestations constituées

Notre obligation au titre des prestations constituées pour le régime de retraite complémentaire s'établissait à environ 370 M\$ au 31 décembre 2016. Le coût afférent du service courant se chiffrait à environ 7 M\$ et les frais d'intérêt s'élevaient à environ 14 M\$, soit un total de 21 M\$.

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée d'après la méthode prescrite par les PCGR des États-Unis et est fondée sur la meilleure estimation faite par la direction des événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges de retraite, y compris les hypothèses concernant les primes et les rajustements du salaire de base et des attributions d'incitatifs à court terme.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations constituées et les hypothèses dans la note 22 *Avantages postérieurs au départ à la retraite* de nos états financiers consolidés 2016 que vous pouvez consulter sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

## CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

### Cessation d'emploi

Nous avons un contrat d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé, qui stipule les conditions applicables si le haut dirigeant quitte TransCanada. Le tableau de la page suivante résume les conditions et les dispositions importantes en cas de démission, de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès du haut dirigeant. Celles-ci ne s'appliquent pas en cas de changement de contrôle.

Les conditions et dispositions générales des UAID sont expliquées sous chaque événement; cependant, le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour décider comment traiter les UAID non acquises des hauts dirigeants qui ont un contrat d'emploi au moment de la cessation d'emploi. Chaque contrat d'emploi comprend une disposition de non-concurrence qui s'applique pendant 12 mois à compter de la date de départ du haut dirigeant.

Comme tous les autres employés, les membres de la haute direction visés sont admissibles aux avantages accordés aux retraités s'ils ont 55 ans ou plus et 10 années ou plus de service continu à la date de départ. Les avantages accordés aux retraités comprennent :

- un compte gestion-santé qui peut être utilisé pour payer des frais de santé ou des frais dentaires admissibles et/ou pour acheter une assurance-maladie privée;
- un régime de protection qui prévoit un filet de sécurité en cas de frais médicaux considérables;
- une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés, l'assurance-vie pour les conjoints et les personnes à charge, l'assurance contre les accidents et l'assurance-invalidité prennent fin à la date de départ.

## Rémunération à la cessation d'emploi

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont chaque membre de la haute direction visé est rémunéré s'il quitte TransCanada.

|                           |                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salaire de base           | Démission                             | Les paiements cessent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                           | Cessation d'emploi sans motif valable | L'indemnité de départ comprend un paiement forfaitaire correspondant au salaire de base à la date de départ multiplié par la période de préavis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                           | Cessation d'emploi avec motif valable | Les paiements cessent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                           | Retraite                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                           | Décès                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Incitatif à court terme   | Démission                             | Non versé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                           | Cessation d'emploi sans motif valable | Année de départ : correspond à la <b>prime moyenne</b> établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ.<br>Années après le départ : correspond à la <b>prime moyenne</b> multipliée par la période de préavis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                           | Cessation d'emploi avec motif valable | Non versé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                           | Retraite                              | Année de départ : correspond à la prime moyenne établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                           | Décès                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| UAID                      | Démission                             | Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                           | Cessation d'emploi sans motif valable | Les unités acquises sont payées.<br>Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                           | Cessation d'emploi avec motif valable | Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                           | Retraite                              | Les unités acquises sont payées. L'acquisition des unités non acquises se poursuit et la valeur est déterminée à la fin de la durée. L'attribution est calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de retraite.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                           | Décès                                 | Les unités acquises sont payées.<br>Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Options d'achat d'actions | Démission                             | Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                           | Cessation d'emploi sans motif valable | Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à la première des éventualités suivantes à survenir, à savoir (i) leur date d'expiration ou (ii) la date la plus tardive entre (a) la fin de la période de préavis et (b) six mois après la date de départ.<br>Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après la date de départ.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                           | Cessation d'emploi avec motif valable | Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).<br>Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                           | Retraite                              | <b>Attributions après le 1<sup>er</sup> janvier 2012</b><br>L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit et celles-ci doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options.<br><b>Attributions avant 2012</b><br>Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités). |
|                           | Décès                                 | Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et elles doivent être exercées à leur date d'expiration ou au premier anniversaire du décès (selon la première de ces éventualités).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|                       |                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rente                 | Démission                             | Versée à titre de valeur de rachat ou de prestation mensuelle selon le régime enregistré, le régime complémentaire ou les deux, selon les cas.<br><br>Dans le cas d'une <b>cessation d'emploi sans motif valable</b> , les années de service décomptées sont fournies pour la période de préavis applicable. |
|                       | Cessation d'emploi sans motif valable |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                       | Cessation d'emploi avec motif valable |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                       | Retraite                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                       | Décès                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Avantages             | Démission                             | La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.                                                                                                                                                                                                        |
|                       | Cessation d'emploi sans motif valable | La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé). L'admissibilité aux avantages accordés aux retraités est établie à la fin de la période de préavis.                                                                                                    |
|                       | Cessation d'emploi avec motif valable | La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.                                                                                                                                                                                                        |
|                       | Retraite                              | La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.                                                                                                                                                                                                        |
|                       | Décès                                 | La garantie continue pour les personnes à charge admissibles pendant une période déterminée après le décès.                                                                                                                                                                                                  |
| Avantages accessoires | Démission                             | Les paiements cessent.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                       | Cessation d'emploi sans motif valable | Un paiement en espèces forfaitaire correspondant au coût pour la société des avantages accessoires de la période de un an précédant la date de départ multiplié par la période de préavis.                                                                                                                   |
|                       | Cessation d'emploi avec motif valable | Les paiements cessent.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                       | Retraite                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                       | Décès                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Autres                | Démission                             | —                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                       | Cessation d'emploi sans motif valable | Services de remplacement externe.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                       | Cessation d'emploi avec motif valable | —                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                       | Retraite                              | —                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                       | Décès                                 | —                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

#### Notes

- La **démission** comprend la démission volontaire mais non la démission par suite d'un congédiement déguisé. Si un membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé, le cas est traité comme une **cessation d'emploi sans motif valable**.
- L'attribution d'**incitatifs à court terme** n'est pas versée au moment de la démission, à moins que le conseil n'exerce son pouvoir discrétionnaire.
- La **prime moyenne** correspond à l'attribution d'incitatifs à court terme moyenne versée au membre de la haute direction visé pour la période de trois ans précédant la date de départ.
- La **période de préavis** est actuellement de deux ans pour chaque membre de la haute direction visé.

## Changement de contrôle

Conformément aux conditions des contrats d'emploi, du régime d'options d'achat d'actions et du régime d'UAID, un **changement de contrôle** comprend un événement où une autre entité devient le propriétaire véritable, selon le cas :

- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TransCanada;
- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TCPL (compte non tenu des actions comportant droit de vote détenues par TransCanada).

D'autres événements peuvent aussi constituer un changement de contrôle, dont une fusion si TransCanada n'est pas l'entité issue de l'opération, la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de TCPL ou le remplacement de la majorité des membres du conseil en fonction.

Le texte qui suit résume les conditions et les dispositions applicables à la rémunération des membres de la haute direction visés advenant un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif valable ou un congédiement déguisé dans les deux années suivant le changement de contrôle (la « double condition »). Si la double condition est remplie pour les membres de la haute direction visés, une période de préavis de deux ans s'applique et donne droit à ce qui suit :

- le paiement d'une indemnité de départ correspondant à la rémunération annuelle pendant la période de préavis, qui comprend le salaire de base et la rémunération incitative annuelle moyenne sur trois ans
- un crédit pour service ouvrant droit à pension de deux ans aux termes du régime de retraite complémentaire
- le maintien des prestations d'assurance maladie, soins dentaires, vie et accidents pendant la période de préavis ou un paiement en espèces en remplacement de ces avantages
- un paiement en espèces en remplacement des avantages indirects pendant la période de préavis
- des services de remplacement professionnel jusqu'à concurrence de 25 000 \$
- l'acquisition anticipée et le paiement des UAID
- l'acquisition anticipée des options d'achat d'actions.

Si, pour un motif quelconque, nous ne sommes pas en mesure de mettre en oeuvre l'acquisition anticipée (par exemple, nos actions cessent d'être négociées), nous verserons au membre de la haute direction visé un montant en espèces. Celui-ci correspondrait au montant net de la rémunération que le membre de la haute direction visé aurait reçue si, à la date d'un changement de contrôle, il avait exercé toutes les options acquises et non acquises qui auraient dû faire l'objet d'une acquisition anticipée.

## Indemnités de départ et autres paiements

Le tableau ci-dessous résume les paiements supplémentaires qui seraient faits à chaque membre de la haute direction visé dans les différents cas de départ, avec et sans changement de contrôle réputé. Tous les paiements ont été calculés en utilisant le 31 décembre 2016 comme date de séparation et date d'un changement de contrôle, le cas échéant. Ces montants seraient versés conformément aux conditions des contrats d'emploi.

Ils ne comprennent pas certains montants qui seraient offerts dans le cours normal, comme la valeur :

- des options d'achat d'actions ou des UAID qui sont acquises dans le cadre de l'emploi normal
- des prestations de retraite qui seraient normalement fournies à la suite d'une démission
- des avantages accordés aux retraités.

| Nom                   | Sans changement de contrôle                |                                            |               |            | Avec changement de contrôle                |
|-----------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------|------------|--------------------------------------------|
|                       | Cessation d'emploi avec motif valable (\$) | Cessation d'emploi sans motif valable (\$) | Retraite (\$) | Décès (\$) | Cessation d'emploi sans motif valable (\$) |
| Russell K. Girling    | –                                          | 17 396 956                                 | 6 397 602     | 18 500 507 | 31 210 240                                 |
| Donald R. Marchand    | –                                          | 6 003 835                                  | 2 138 745     | 6 223 342  | 10 656 770                                 |
| Alexander J. Pourbaix | –                                          | 10 398 660                                 | 3 511 886     | 10 644 260 | 17 714 313                                 |
| Karl Johansson        | –                                          | 5 101 426                                  | 1 966 789     | 5 639 172  | 10 050 409                                 |
| William C. Taylor     | –                                          | 3 926 900                                  | 1 179 531     | 3 751 465  | 6 932 747                                  |

### Notes

- La **cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle** s'applique aussi si le membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé et que la date de séparation se situe moins de deux ans après la date d'un changement de contrôle.
- Aucun paiement supplémentaire ne serait effectué à chaque membre de la haute direction visé advenant un changement de contrôle sans cessation d'emploi.
- Les montants de la rémunération fondée sur des actions prennent en compte les paiements d'attributions d'UAID de 2014 en cours pour certains cas de départ :
  - comprend les unités supplémentaires provenant de dividendes réinvestis, y compris un nombre d'unités équivalant au dernier dividende déclaré en date du 31 décembre 2016, d'après le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2016, soit 60,48 \$;
  - comprend le multiplicateur du rendement de 1,34 établi par le comité et le conseil.
- Les droits des UAID et des options d'achat d'actions continuent d'être acquis aux termes du scénario de la **retraite** pourvu que le membre de la haute direction visé soit âgé de 55 ans ou plus.
- Les valeurs versées à M. Taylor en dollars américains sont exprimées ici en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour l'exercice visé, soit 1,1045 \$ CA pour 1 \$ US en 2014, 1,2787 \$ CA pour 1 \$ US en 2015 et 1,3248 \$ CA pour 1 \$ US en 2016.

Chaque année, le comité examine les indemnités de départ calculées pour chaque membre de la haute direction visé aux termes de son contrat d'emploi. Les données représentent la valeur totale à payer au haut dirigeant s'il est mis fin à son emploi sans motif valable avec et sans changement de contrôle réputé.

# Autres renseignements

## PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En novembre 2015, la TSX a approuvé notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat »), qui permettait le rachat et l'annulation d'au plus 21,3 millions d'actions ordinaires, soit 3 % de nos actions ordinaires alors émises et en circulation, entre le 23 novembre 2015 et le 22 novembre 2016, aux cours du marché majorés des frais de courtage ou à d'autres prix pouvant être autorisés par la TSX. Pendant cette période, 7,1 millions d'actions ont été rachetées à un prix moyen de 43,36 \$. En 2016, la Société a racheté 305 407 actions ordinaires pour la somme de 13,7 M\$ dans le cadre de l'offre de rachat. L'offre de rachat est maintenant expirée et n'a pas été renouvelée. En raison de la récente acquisition de Columbia, nous ne prévoyons pas effectuer d'autres rachats dans un avenir prévisible.

Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement un exemplaire de l'avis d'intention relatif à cette offre de rachat qui a été approuvée par la Bourse de Toronto sur demande écrite adressée à la secrétaire.

## PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX HAUTS DIRIGEANTS

À la date de la présente circulaire, aucun de nos administrateurs ou de nos hauts dirigeants n'avait reçu de prêt de TransCanada ou de l'une de nos filiales. Cela est également vrai pour :

- les anciens hauts dirigeants ou administrateurs de TransCanada ou d'une de nos filiales
- les candidats à un poste d'administrateur de cette année
- toute personne ayant un lien avec un administrateur, un membre de la haute direction ou un candidat à un poste d'administrateur.

Aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'a de dette envers une autre entité qui fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue fournie par TransCanada ou l'une de nos filiales.

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

TransCanada souscrit une assurance responsabilité pour protéger ses administrateurs et ses dirigeants (ou leurs héritiers et représentants légaux) à l'égard des responsabilités auxquelles ils peuvent faire face pendant l'exercice de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants de TransCanada et/ou de ses filiales, sous réserve des limites établies dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

La police actuelle prévoit une limite combinée de 200 M\$ US pour la protection à caractère indemnitaire personnelle (côté A) et de l'entreprise (côté B). Une police pour le côté A indépendante est aussi souscrite, assortie d'une limite de 100 M\$ US pour les pertes à l'égard desquelles TransCanada ne peut indemniser les administrateurs et les dirigeants en vertu de la loi ou pour un autre motif. Les réclamations pour le côté A n'exigent aucune franchise, tandis qu'une franchise de 5 M\$ US est appliquée aux réclamations pour le côté B.

TransCanada a payé une prime totale d'environ 2,3 M\$ US pour le programme d'assurance 2016-2017.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les actionnaires peuvent demander un exemplaire gratuit de la présente circulaire et de la notice annuelle 2016 et du rapport annuel 2016 à notre secrétaire :

TransCanada Corporation  
450 1<sup>st</sup> Street S.W.  
Calgary (Alberta)  
Canada T2P 5H1  
Tél. : 1-800-661-3805

Afin d'avoir des renseignements financiers sur TransCanada, voir nos derniers états financiers consolidés audités annuels et notre dernier rapport de gestion. Des copies de ces documents et de documents concernant la gouvernance peuvent être consultées sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur TransCanada sur notre site Web ([www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

# Annexe A : Règles du conseil d'administration

## I. INTRODUCTION

- A. La principale responsabilité du conseil consiste à favoriser la réussite à long terme de la Société conformément à sa responsabilité d'agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société.
- B. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. Les présentes règles sont préparées pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

## II. COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL

- A. Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement examinés et recommandés par le comité de la gouvernance du conseil, approuvés par le conseil dans son ensemble et élus chaque année par les actionnaires de la Société.
- B. Le conseil doit se composer en majorité de membres que le conseil juge indépendants. Un membre est indépendant s'il n'a aucune relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, pourrait être perçue comme pouvant raisonnablement nuire à sa capacité d'exercer un jugement indépendant.
- C. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction se réuniront régulièrement pour discuter de questions d'intérêt sans la présence des membres de la direction.
- D. Certaines responsabilités du conseil indiquées aux présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans leurs règles, dans leur version modifiée de temps à autre.

## III. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

### A. Gérer les affaires du conseil

Le conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, notamment les autorisations relatives aux dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Certaines obligations légales du conseil sont décrites en détail à la section IV. Sous réserve de ces obligations légales et des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris ce qui suit :

- (i) planifier sa composition et sa taille;
  - (ii) choisir son président;
  - (iii) désigner des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;
  - (iv) déterminer l'indépendance des membres du conseil;
  - (v) approuver les comités du conseil et l'affectation des administrateurs à ces comités;
  - (vi) déterminer la rémunération des administrateurs;
  - (vii) évaluer l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
- ### B. Direction et ressources humaines
- Le conseil est chargé de ce qui suit :
- (i) la nomination et la relève du chef de la direction et la surveillance du rendement du chef de la direction, l'approbation de la rémunération du chef de la direction et la fourniture de conseils au chef de la direction dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à titre de chef de la direction;
  - (ii) approuver une description de poste pour le chef de la direction;
  - (iii) passer en revue le rendement du chef de la direction au moins une fois par année, par rapport aux objectifs écrits dont il a été convenu;
  - (iv) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :
    - a) la nomination et le renvoi des dirigeants de la Société et des membres de son équipe de hauts dirigeants;
    - b) la rémunération et les avantages sociaux des membres de l'équipe de hauts dirigeants;
    - c) les objectifs annuels de rendement pour l'entreprise et les diverses unités d'exploitation et fonctions ainsi que les objectifs annuels de rendement individuel qui sont utilisés pour déterminer la rémunération au rendement ou les autres primes attribuées aux dirigeants;
    - d) les contrats d'emploi et les autres arrangements particuliers conclus avec des hauts dirigeants ou d'autres groupes d'employés, et le congédiement de ceux-ci, si de telles mesures sont susceptibles d'avoir une incidence importante<sup>1)</sup> sur la Société ou ses politiques de base relatives à la rémunération et aux ressources humaines;
  - (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des programmes de planification de la relève sont en place, notamment des programmes en vue de la formation et du perfectionnement des membres de la direction;
  - (vi) assurer une surveillance générale des régimes de retraite canadiens parrainés par la Société et vérifier que des processus sont en place afin de superviser adéquatement l'administration et la gestion de ces régimes de retraite, directement ou par la délégation des fonctions et responsabilités à un ou à plusieurs comités du conseil;

1) Aux fins des présentes règles, le terme « importante » comprend une opération ou une série d'opérations connexes qui aurait, selon un jugement et des hypothèses du point de vue commercial raisonnables, une incidence significative sur la Société. L'incidence pourrait se rapporter au rendement et aux passifs financiers de la Société ainsi qu'à sa réputation.

- (vii) approuver certaines questions visant tous les employés, notamment :
  - a) le programme ou la politique relatif au salaire annuel des employés;
  - b) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou des modifications aux programmes actuels qui auraient pour effet d'augmenter les coûts pour la Société à un montant supérieur à 10 000 000 \$ par année;
  - c) les prestations importantes octroyées aux employés qui partent à la retraite en plus des prestations qu'ils reçoivent aux termes des régimes de retraite ou d'autres régimes de prestations approuvés.

## C. Stratégie et plans

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) participer aux séances de planification stratégique pour s'assurer que la direction élabore, et en bout de ligne approuve, les principaux objectifs et les principales stratégies de la société;
- (ii) approuver les budgets d'engagement de capital et de dépenses en capital ainsi que les plans d'exploitation connexes;
- (iii) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération;
- (iv) approuver l'entrée dans des secteurs d'activité qui sont ou sont susceptibles d'être importants pour la Société, ou le retrait de ces secteurs d'activité;
- (v) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- (vi) surveiller les réalisations de la direction dans le cadre de la mise en oeuvre d'importants objectifs et d'importantes stratégies de la société, compte tenu des circonstances changeantes.

## D. Questions générales et financières

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour veiller à la mise en oeuvre et à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- (ii) surveiller les résultats financiers et d'exploitation;
- (iii) approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe, passer en revue les résultats financiers trimestriels et approuver leur communication par la direction;
- (iv) approuver la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, la notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi;
- (v) déclarer des dividendes;
- (vi) approuver les opérations de financement, les modifications au capital autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission et le rachat de titres de créance, l'inscription d'actions et d'autres titres à la cote d'une bourse, l'émission d'effets de commerce, et les prospectus et conventions de fiducie connexes;

- (vii) recommander la nomination des auditeurs externes et approuver leur rémunération;
- (viii) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes aux relations avec des institutions financières;
- (ix) approuver la nomination de sociétés de fiducie ou les modifications importantes aux relations avec les sociétés de fiducie;
- (x) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société;
- (xi) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;
- (xii) approuver le commencement ou le règlement d'un litige qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

## E. Gestion des affaires et des risques

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que la direction a identifié les principaux risques associés aux activités de la Société et a mis en oeuvre les stratégies appropriées pour gérer ces risques, qu'elle comprend les principaux risques et maintient un bon équilibre entre les risques et les avantages;
- (ii) passer en revue les rapports sur les engagements de capital et dépenses en capital relativement aux budgets approuvés;
- (iii) passer en revue le rendement financier et de l'exploitation compte tenu des budgets ou des objectifs;
- (iv) recevoir, sur une base régulière, des rapports de la direction sur des questions ayant trait, notamment, au comportement éthique, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité des employés, aux droits de la personne et aux opérations entre personnes apparentées;
- (v) évaluer et surveiller les systèmes de contrôle de gestion en évaluant et en examinant les renseignements fournis par la direction et d'autres personnes (par exemple les auditeurs internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion.

## F. Politiques et procédures

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) surveiller la conformité à toutes les politiques et procédures importantes aux termes desquelles la Société est exploitée;
- (ii) donner des directives à la direction pour s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et aux normes morales et éthiques les plus élevées;
- (iii) donner à la direction des directives sur les questions de principe tout en respectant sa responsabilité relative à la gestion courante des affaires de la Société;
- (iv) passer en revue les nouvelles politiques générales importantes ou les modifications importantes aux politiques actuelles (notamment, par exemple, les

politiques relatives à la conduite des affaires, aux conflits d'intérêts et à l'environnement).

## **G. Rapport sur la conformité à la réglementation et communications générales**

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Société a adopté des processus de communication et d'information efficaces avec les actionnaires et d'autres intervenants ainsi qu'avec les milieux financiers, les autorités de réglementation et d'autres destinataires;
- (ii) approuver l'interaction avec les actionnaires à l'égard de toutes les questions qui nécessitent une réponse des actionnaires ou leur approbation;
- (iii) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le rendement financier de la Société est adéquatement communiqué aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et sur une base régulière;
- (iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont communiqués fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- (vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

## **IV. OBLIGATIONS LÉGALES GÉNÉRALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **A. Le conseil est chargé de ce qui suit :**

- (i) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;
- (ii) approuver des modifications aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs, aux questions nécessitant l'approbation des actionnaires et aux questions à débattre aux assemblées des actionnaires;
- (iii) approuver la forme juridique de la Société, sa dénomination, son logo, l'énoncé de sa mission et l'énoncé de sa vision;
- (iv) s'acquitter des autres fonctions qu'il s'est réservées et qui ne peuvent, en vertu de la loi, être déléguées aux comités du conseil ou à la direction.

## Annexe B : Mesures non conformes aux PCGR

Dans nos documents d'information, nous utilisons les mesures non conformes aux PCGR suivantes :

- **Résultat comparable**
- **Résultat comparable par action ordinaire**
- **BAIIA comparable**
- **BAIL comparable**
- **Fonds provenant de l'exploitation**
- **Fonds provenant de l'exploitation comparables**
- **Flux de trésorerie distribuables comparables**
- **Flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire**

Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et pourraient donc ne pas être semblables à des mesures présentées par d'autres entités.

Voir notre rapport de gestion 2016 pour un rapprochement entre les mesures conformes aux PCGR et les mesures non conformes aux PCGR.

### CALCUL DES MESURES

#### Mesures comparables

Pour calculer les mesures comparables, nous ajustons certaines mesures conformes aux PCGR et non conformes aux PCGR en fonction de certains postes que nous jugeons importants, mais qui ne tiennent pas compte de nos activités sous-jacentes pendant la période visée. Ces mesures comparables sont calculées de manière uniforme d'une période à l'autre et sont ajustées en fonction de certains postes au cours de chaque période, au besoin.

Le tableau suivant indique nos mesures non conformes aux PCGR et, en regard, les mesures conformes aux PCGR équivalentes :

| Mesure comparable                             | Mesure initiale                                               |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| résultat comparable                           | bénéfice net (perte nette) attribuable aux actions ordinaires |
| résultat comparable par action ordinaire      | bénéfice net (perte nette) par action ordinaire               |
| BAIIA comparable                              | bénéfice sectoriel                                            |
| BAIL comparable                               | bénéfice sectoriel                                            |
| fonds provenant de l'exploitation comparables | flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation          |
| flux de trésorerie distribuables comparables  | flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation          |

Notre décision d'apporter des ajustements en fonction de certains postes est subjective et n'est prise qu'après un examen minutieux.

Il peut s'agir notamment :

- de certains ajustements de la juste valeur touchant des activités de gestion des risques
- de remboursements et d'ajustements d'impôts sur le bénéfice ainsi que de modifications apportées aux taux en vigueur
- de gains ou de pertes à la vente d'actifs
- de règlements issus d'actions en justice ou d'ententes contractuelles et de règlements dans le cadre de faillites
- de l'incidence des décisions de réglementation ou d'arbitrage sur le résultat des années passées
- de coûts de restructuration
- de la dépréciation de l'écart d'acquisition, d'investissements et d'autres actifs, y compris les coûts liés à leur maintien et à leur liquidation
- de coûts d'acquisition

Nous excluons les gains non réalisés et les pertes non réalisées découlant des variations de la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés. Ces instruments

dérivés constituent généralement des instruments de couverture économique efficaces, mais ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture. Par conséquent, nous imputons les variations de la juste valeur au bénéfice net. Parce que ces montants ne représentent pas de manière précise les gains et les pertes qui seront réalisés ou subies au moment du règlement, nous estimons qu'ils ne sont pas représentatifs de nos activités sous-jacentes.

#### Résultat comparable

Le résultat comparable représente le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires sur une base consolidée ajusté en fonction de certains postes. Le résultat comparable comprend le bénéfice sectoriel, les intérêts débiteurs, la provision pour les fonds utilisés pendant la construction, les intérêts créditeurs et autres, les impôts sur les bénéfices et les participations sans contrôle ajustées en fonction des postes particuliers.

#### BAIL comparable et BAIIA comparable

Le BAIL comparable représente le bénéfice sectoriel ajusté en fonction des postes particuliers décrits ci-dessus. Nous utilisons le BAIL comparable pour évaluer notre bénéfice tiré des activités poursuivies, car il s'agit d'une mesure utile de notre performance et d'un outil efficace pour évaluer les tendances au sein de chaque secteur. Le BAIIA comparable est calculé de la même manière que le BAIL comparable, mais il exclut les charges d'amortissement hors trésorerie.

#### Fonds provenant de l'exploitation

Les fonds provenant de l'exploitation représentent les rentrées nettes liées à l'exploitation avant les variations du fonds de roulement d'exploitation. Nous croyons qu'il s'agit d'une mesure utile des flux de trésorerie d'exploitation consolidés parce qu'ils excluent les fluctuations des soldes du fonds de roulement d'exploitation, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des activités sous-jacentes pendant la période visée, et permettent de mesurer de manière uniforme le rendement de nos actifs en matière de production de trésorerie.

#### Flux de trésorerie distribuables comparables

Les flux de trésorerie distribuables comparables correspondent aux fonds provenant de l'exploitation comparables diminués des dividendes sur les actions privilégiées, des distributions aux participations sans contrôle et des dépenses d'investissement de maintien. Les dépenses d'investissement de maintien représentent les dépenses engagées pour maintenir notre capacité opérationnelle de même que l'intégrité et la fiabilité de nos actifs et elles tiennent compte des montants attribuables à notre quote-part des dépenses d'investissement de maintien liées à nos participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Bien que nous déduisions les dépenses d'investissement de maintien dans le calcul des flux de trésorerie distribuables comparables, pour certaines de nos entreprises à tarifs réglementés, ces dépenses sont incluses dans leur base tarifaire respective, dont nous tirons un rendement réglementé et recouvrons l'amortissement à même les droits futurs.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2016, nous avons adopté de façon rétrospective une nouvelle norme comptable aux termes des PCGR des États-Unis qui nous permet de comptabiliser certains bénéfices répartis provenant de participations comptabilisées à la valeur de consolidation à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie, alors qu'ils étaient auparavant inclus dans les activités d'investissement. Par conséquent, nous n'avons plus besoin d'apporter des ajustements au titre des distributions en excédent de la quote-part du bénéfice dans le calcul des flux de trésorerie distribuables comparables.

Nous croyons que les flux de trésorerie distribuables comparables sont une mesure supplémentaire utile de la performance qui définit les liquidités disponibles pour les actionnaires ordinaires avant l'affectation des capitaux.

## Renseignements à l'intention des actionnaires

TransCanada est heureuse de répondre aux questions des actionnaires et des investisseurs.  
Communiquez avec :

**David Moneta**, vice-président, Relations avec les investisseurs

Téléphone : **403.920.7911**

Numéro sans frais : **1.800.361.6522**

**investor\_relations@transcanada.com**

**www.transcanada.com**

## Conseil d'administration

Vous pouvez communiquer directement avec  
le conseil en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration

a/s du secrétaire

TransCanada Corporation

450 – 1 Street SW

Calgary (Alberta) Canada

T2P 5H1

## Agent des transferts

**Services aux investisseurs Computershare inc.**

100 University Avenue, 8th Floor

Toronto, Ontario M5J 2Y1

Téléphone : **1.514.982.7959**

Numéro sans frais : **1.800.340.5024**

Courriel : **transcanada@computershare.com**

## Siège social

**TransCanada Corporation**

450 – 1 Street SW

Calgary (Alberta) Canada

T2P 5H1





Notre rapport annuel est disponible en ligne.  
Visitez notre site pour de plus amples renseignements.  
**[www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)**

Imprimé au Canada  
Février 2017

MEMBER OF  
**Dow Jones**  
**Sustainability Indices**  
In Collaboration with RobecoSAM

